



Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ar 2435



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Par Monfr. B * * *

*Docteur en Droit, & Membre des Societéz
Roiiales de Londres & de Berlin.*

Mois de J A N V I E R, F E -
V R I E R, & M A R S, 1709.



A R O T T E R D A M,
Chez CASPAR FRITSCH,
& MICHEL BÖHM, MDCCIX.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats
de Hollande & de West-Frise.*

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de JANVIER, 1709.

ARTICLE I.

Traitez sur la priere publique, & sur les dispositions pour offrir les Saints Mysteres, & y participer avec fruit. A Bruxelles, chez F. Foppens, 1708. in 12. pagg. 304.

IL y a si peu de Traitez dogmatiques sur la priere, que celui-ci est digne d'une attention particuliere. Ce n'est point simplement un livre de devotion; il va plus loin. Outre qu'il est écrit en stile elegant & poli, l'Auteur fouille jusques dans le cœur pour y chercher les motifs, & les dispositions necessaires pour adresser à Dieu des prieres qui lui soient agreables: aussi a-t-il fait beaucoup de bruit

A 2

4 *Histoire des Ouvrages*

bruit à Paris dès qu'il a paru, & selon le sort assez ordinaire des bons livres, les Censeurs se sont fait honneur d'y trouver des défauts. Deux lettres font les deux Traittez qui composent ce volume.

L'Auteur * consulté sur la maniere d'assister avec pieté à des offices d'une excessive longueur, & pleins de redites; & sur les moyens de fixer une imagination inconstante & legere, de prevenir le degout & l'ennui, & de soutenir une attention, qui s'affoiblit & se lasse, se defend de répondre, parce qu'il faudroit avoir éprouvé soi-même les sentimens qu'on veut inspirer; car on ne réussit gueres à parler au cœur par l'esprit seul. Il ne cede donc que parce que son Ami ne lui permettoit pas de se taire.

Le plus sûr remede seroit, de retrancher les offices, & de les proportionner à l'attention dont un homme de bien est capable. Mais les fondations trop chargées, & trop facilement acceptées, ont fait excéder cette juste mesure. L'avarice, couverte du manteau de la dévotion, a voulu mettre les prieres à prix, & la vanité a voulu tirer gloire de ses aumônes & de la charité même. L'une a inspiré aux Communautez le dessein de ne rien refuser, & aux Fondateurs celui de ne rien donner gratuitement. Par là, & en multipliant trop les prieres, l'on a pres-

* *M. du Guet*

des SAVANS. Janvier 1709. 5

que étouffé la pieté, en l'accablant. Les plus fervens gemissent sous un tel poids, les foibles y succombent, & les indevots en murmurent: en sorte que pour satisfaire à tout, il a fallu rebattre de la majesté, & negliger la decence, & la dignité du service public; & de peur de manquer à une loi qu'on s'étoit imposée, l'on a rendu l'observance des ceremonies très-difficile. Plutôt que de manquer à prononcer toutes les paroles, on a fatigué, & rebuté le goût des plus attentifs; ils courent avec la multitude sans avoir ni but ni dessein. Ils se lassent, & n'arrivent jamais; & par l'habitude qu'ils se sont faite de courir, parce qu'ils sont trop pressés, tout passe devant leurs yeux avec la rapidité d'un éclair, & ils se hâtent d'achever, lors-même qu'ils ont encore assez de loisir. Ils auroient besoin de nouvelles prieres pour rappeler leur cœur de la dissipation, & de l'épuisement où l'ont jetté les longueurs des offices ordinaires. Par ces degrez ils viennent à craindre un exercice dont ils sentent la gêne, & la contrainte. Ils n'entrent qu'en tremblant dans un lieu dont ils sortent toujours trop tard, & ils s'ennuyent dès le commencement, parce qu'ils sont accoutumés de s'ennuyer à la fin. On dissimule, & on se soutient cependant, & le cœur est affligé au dedans, par la crainte de manquer à ses devoirs, & quelquefois par celle

6 *Histoire des Ouvrages*

celle des hommes. Dieu qui le voit attristé par la louange publique, & par des actions de graces qu'il exprime à regret, le punit quelquefois de son degout & de son ennui. Il arrive aussi que quand la santé est foible & infirme, elle conduit à la tiedeur pour les prieres, & par elle à la durezza du cœur; les besoins indispensables du corps affoiblissent, & detournent l'esprit, & lui rendent la priere odieuse, en la lui rendant trop penible. En ce cas une contention trop suivie, & trop soutenue ne lui laisse plus la liberté de penser, & il vaut mieux avouer sa foiblesse avec humilité, que de substituer un faux courage à une sage retenue, & de donner à son imprudence le nom de zèle & de ferveur. Mais si c'est le cœur seul qui se degoute, & qui se lasse, il faut tâcher de lui faire aimer son devoir, & au lieu de ceder à sa lâcheté, & à son indifférence, reveiller son ardeur, & vaincre sa paresse, & sa lâcheté. La difficulté consiste à le tirer de cette immobilité, & de cet engourdissement, & de soutenir une volonté foible & languissante. Mr. du Guet en propose quelques moyens que nous allons indiquer.

Un Ecclesiastique par sa vocation est obligé de remplir tous ses devoirs sans delibérer; il ne doit point s'abandonner à l'inconstance, & à la legereté de son esprit, ni s'impâcier en mesurant la longueur des

des Savans. Janvier 1709. 7

des offices. Tout est réglé par l'ordre public, & il n'a plus la liberté de s'en dispenser. Au fond pourquoi les Ecclesiastiques supportent-ils impatiemment le joug des prieres? Combien de gens envient leur condition & avec quel empressement ces mêmes Ecclesiastiques, qui s'acquittent de leurs obligations avec tant de froideur, ne sollicitent-ils pas leurs emplois. Des Artisans, ou des Laboureurs réduits à la dure nécessité d'être toujours courbez vers la terre pour y chercher leurs alimens, & qui travaillent sans relâche, regardent les Ecclesiastiques avec envie. Ils les trouvent bien heureux d'être delivrez des soucis du lendemain, & de n'avoir d'autre occupation que de remercier Dieu de l'abondance où ils vivent, & de l'invoquer pour prendre pitié de la misere & de l'indigence des autres, sans y contribuer autrement que par des prieres froides & languissantes. Cependant ce sont ces Ecclesiastiques chargez des bienfaits de l'Eglise qui gemissent sous le fardeau des prieres, & qui se laissent aller mollement au premier sentiment de lassitude & d'ennui; ensorte que les prieres publiques ne sont plus que des sons, dont aucun de ceux qui les recitent n'est touché, & ils assistent à l'office avec un cœur de glace, s'acquittant à la hâte d'une charge qui leur est imposée. Ils s'exercent à une scandaleuse rapidité, pour al-

ler passer leur temps dans un honteux loisir.

Le moyen le plus efficace pour surmonter cette dureté, & cette insensibilité de cœur, & de le ressusciter, ou de veiller de cette lethargie, seroit de demander humblement l'esprit de grace, & de priere. Mais pour le faire il ne faut pas attendre un attendrissement de cœur par une effusion de grace vive, & soudaine. Elle ne vient pas toujours selon nos desirs, & dès que nous l'implorons par quelques soupirs passagers. C'est un moyen d'obtenir de la pieté que de s'affliger de n'en avoir point; si l'on ne peut prier, la douleur de cette insensibilité tiendra lieu de priere; si l'on n'a aucun desir, l'affliction d'une sterilité si universelle sera recompensée par une fécondité heureuse, & en se plaignant d'une si grande indigence, & d'une si profonde misere, l'aveu d'une si triste disposition, attirera une abondance de grace, & de secours. C'est dans cette humiliation qu'il faut demander pour demander comme il faut. Ainsi il est nécessaire que les Ecclesiastiques fassent plus d'attention aux obligations de leur état & de leur ministere. Un Canoniat n'est considéré que par les revenus qui y sont attachez, & par la distinction que cette place donne dans le monde. La pieté seule est sans merite, & tombe dans l'avilissement, si l'éclat extérieur ne l'accom-

des Savans. Janvier 1709. 9

compagne & ne la relève. Un homme qui ne sçait que Prier, est regarde comme un homme inutile, & oisif, qui n'est d'aucun secours à personne. On commet à l'emploi de louer Dieu des hommes mercenaires, qui n'ont quelquefois d'autre merite que celui de la voix, & de l'assiduité, & on meprise le ministère, parce qu'on n'a point d'estime pour leur personne. Mais le sçavoir, une dignité importante, ou beaucoup de credit dans le Chapitre; beaucoup d'esprit, & de politesse, tout enfin, hors la pieté, attire l'admiration. Ce n'est pas qu'on n'estime le don de la pieté; cependant on ne le desire que foiblement pour soi, & si l'on en excepte la bienveillance que demande l'état Ecclesiastique, *on seroit presque aussi sensible au reproche d'être devot, qu'à l'accusation d'être mondain.* On conçoit je ne sai quelle bassesse à être humble, & pieux; à vivre dans la penitence, à être insensible au mepris, & à renoncer à toutes les esperances du siècle. L'habitude, & l'assiduité font perdre quelque chose à la dignité de la priere publique, & en soutenir la longueur avec une patience plus affectée que sincere; on la suit avec tièdeur, & si l'on s'unit aux autres pour chanter, c'est moins par zèle, que pour avoir les dehors & les apparences de Religion, & pour se conserver l'estime des hommes.

Le chemin le plus sûr est d'entreprendre

dre ses propres passions, de connoître, & de sentir sa corruption. Mais peu de personnes cherchent à se connoître, & y travaillent avec succès. Peu se comparent avec l'Evangile, & s'examinent severement sur cette regle. On regarde ce qui incommode l'amour propre comme un simple conseil, & non pas comme une loi, & on se reduit à quelques devoirs extérieurs que la sagesse humaine se prescriroit, quand elle ne consulteroit que la bienveillance. On est en garde contre tout ce qui peut troubler cette paix, & si on se trouve pressé par des avis salutaires, on cherche dans l'exemple des autres de quoi se calmer, & il n'est malheureusement que trop aisé d'y réussir. La cupidité plus vigilante, & plus active que la pieté, entraîne le cœur & l'esprit, & ne peut s'accommoder des pleurs & des gemissemens continuels de la penitence. Elle tâche de concilier ses desirs avec la volonté de Dieu sans qu'il lui en coûte rien. Combien de Predicateurs prêchent avec ferveur, & declament contre les vices avec beaucoup de vehemence, qui ne font aucune reflexion sur eux-mêmes, & qui negligant leur salut paroissent inconsolables sur la perte des autres. Pour être utile à l'Eglise, il faut commencer par l'être à soi, & se considerer avec attention dans l'Ecriture avant que d'y voir les reproches, & les censures qu'on peut faire aux autres. Mais on ne fait rien pour
soi

des Savans. Janvier 1709. II

foi si en prononçant des cantiques on y prête un cœur de glace, & si l'on n'y sent rien qui l'amollisse, & qui l'attendrisse; si on louë Dieu sans penser à lui, si on gemit des pechez qu'on commet soi-même, & si on deplore l'aveuglement des hommes, & les vaines esperances du siecle, tandis qu'on brûle que de l'amour des plaisirs, & qu'on ne respire que la vanité. Ces gens-là devroient se souvenir qu'une priere sans cesse interrompue, & faite avec tant de negligence, & de distraction, est offensante dans le commerce de la Societé. Dans les spectacles du theatre, où tout est mensonge & fiction, à peine peut-on souffrir un Acteur qui n'entre point dans les passions qui conviennent à son rolle, & à son caractère: & Dieu qui voit tout, & qui penetre jusques dans les plus profonds abîmes de nôtre cœur, peut-il recevoir des prieres & des supplications, à quoi ceux qui les lui presentent ne pensent gueres, & dont le succès les inquiete, & leur importe fort peu. Mais les hommes naturellement vains & orgueilleux craignent sur toutes choses de se voir de trop près, & d'être la matiere de leurs reflexions. Ils n'ont rien à se dire quand ils sont seuls avec eux; ils se fuyent, & craignant de rentrer dans leur cœur où Dieu les attend, ils courent legerement de verité en verité, & ne s'arrêtent à aucune; ils veulent tout

tout ſçavoir, & ne rien faire. Les eſprits
 vifs & pleins de feu ſont tout occupez
 des choſes du monde, & ſont devorez
 par l'ambition. Ils ont une foible idée de
 la devotion, qu'ils laiſſent aux perſonnes
 d'un genie mediocre, ou d'un tempera-
 ment melancolique, & ſe repaiſſent de
 chimeres, & de penſées plus brillantes
 pour le monde, & plus dangereuſes pour
 l'éternité. Enfin il n'eſt pas neceſſaire d'ex-
 poſer à Dieu nos beſoins, & nos neceſſi-
 tez, il les ſait mieux que nous. Il faut
 ſeulement lui demander de nous garantir
 de l'illuſion de nos ſens, de nous deli-
 vrer des inquietudes de nôtre eſprit, & des
 ſeductions de nôtre cœur, & de nous re-
 veiller d'un ſommeil qui deviendroit le-
 thargique, & ſe termineroit à la mort.
 Paſſons au ſecond Traitté ſur la diſpoſi-
 tions pour offrir les Saints Myſteres.

Un Prêtre conſulte l'Auteur pour ſça-
 voir ſ'il eſt mieux en general de dire la
 Meſſe tous les jours, ou de la dire plus
 rarement. La queſtion eſt trop generale
 pour être deciderée, parce qu'elle depend
 de tant de circonſtances, que la pruden-
 ce ne ſçauroit prévoir, ni reduire à cer-
 tains chefs. Sans condamner ceux qui
 par amour, & par zèle celebrent tous les
 jours, Mr. l'Abbé du Guet trouve que
 la timidité, & l'humilité conſeillent de
 ſ'abſtenir quelquefois. Ainſi il ne s'agit
 pas de balancer les inconyeniens de deux
 con-

conduites vicieuses; c'est-à-dire, entre l'indiscrétion, & la négligence; entre un mauvais empressement, ou une tiédeur condamnable. Il faut uniquement chercher, s'il y a moins de peril à offrir journellement le sacrifice, qu'à se priver de cet honneur quelquefois. L'Auteur en remarque plus dans le premier parti. Les Prêtres ne conservent pas toujours leur premiere ferveur, & montent à l'Autel plutôt par coutume que pour s'approcher de Dieu. Les Directeurs eclairez n'approuvent que bien rarement les * communions fréquentes, & ne trouvent gueres d'ames assez purifiées pour leur accorder cette grace. Le Sacerdoce ne communique pas toujours la sanctification, & le caractere extérieur n'est pas un gage de la regeneration, & de la pureté du cœur. Combien y en a-t-il qui se presentent aux pieds des autels de Dieu sans penser à lui, & peut-être aussi sans le connoître. Bien peu n'ont aucun reproche à se faire, & il n'y en a gueres dont la vocation ne soit mêlée de quelques motifs, qui ont leur source dans l'amour propre. D'ordinaire ils jugent d'eux-mêmes par leur état, & se croyent gens de bien parce qu'ils sont revêtus d'un caractere qui les engage à l'être, & qui les fait respecter dans l'Eglise. L'estime qu'attire la pieté

A 7

est

* Voyez le *Traité de la fréquente communion* par Mr. Arnaud.

14 Histoire des Ouvrages

est un voile que l'amour propre met sur les yeux: on se rassure contre le témoignage de la conscience par la réputation publique, & elle fait perdre insensiblement l'humilité. On se repait d'une considération extérieure; les consultations, qui sont des preuves de confiance, détournent le cœur, & amusent l'esprit; on vit ailleurs, & peu chez soi. L'orgueil défend les vertitez moins par amour que pour l'éclat, & pour s'en faire honneur. On suit un ordre, & un arrangement qui contentent l'imagination, & on croit être bien avec Dieu, parce qu'on est le Ministre de ses Autels. La science dans les Ecclesiastiques fait plus de progrès que la piété. Tout la favorise au dedans; tout lui applaudit au dehors: la piété relève peu les hommes au jugement des Savans; & de plus elle est modeste, & ne cherche que les tenebres, au lieu que l'érudition attire l'attention, & les louanges de tout le monde. Il est vrai que le savoir est nécessaire aux Ecclesiastiques; la simplicité doit être dans les mœurs, & non dans l'intelligence; & St. Jérôme blamoit certains Ecclesiastiques qui s'imaginoient être d'autant plus vertueux qu'ils étoient ignorans, & qui regardoient la rusticité comme une marque de dévotion: *Rusticitatem pro sanctitate habent, quasi idcirco sancti sint, si nihil scierint.*

Pour recueillir le conseil de l'Auteur,
il

des Savans. Janvier 1709. 15

il réduit un Prêtre à ne célébrer la Messe que trois fois par semaine, & de se confondre quelquefois avec le simple peuple. Mr l'Avocat General Bignon quittoit souvent la place de distinction qui lui appartenoit dans l'Eglise, pour se mêler avec les pauvres, & confesser avec eux devant Dieu sa foiblesse & son neant. Les hommes ne sont rien devant Dieu; & il ne seroit pas ce qu'il est, s'il étoit incompréhensible. Les merveilles ne meritoient plus ce nom, si l'intelligence humaine pouvoit y atteindre. Plus, disoit St. Hilaire, les voiles qui le couvrent sont impenetrables, plus ils marquent qu'il est present; & l'obscurité qui m'étonne est une preuve de la verité pour moi. *Deum te in his, quorum intelligentiam non complector, intelligo.* C'est par cette raison qu'un Prêtre ne sauroit avoir trop de dignité, & de gravité. Car ceux qui ne connoissent la Religion que par ceux qui la prêchent, sont mal persuadez par des Pasteurs qui la soutiennent d'un air enjoué. Elle demande un maintien serieux. Outre que peu de gens sont capables de traiter la raillerie avec l'esprit & la politesse qui la doivent assaisonner, & c'est un talent dangereux pour un Ecclesiastique. Il éteint la confiance de ceux qui le consultent, parce qu'ils sont toujours en garde contre lui, & qu'ils ont peur qu'il ne se moque en secret des choses qu'il paroît écouter

ter avec bonté. Mr. l'Abbé du Guet ne paroît pas aussi fort approuver que les Ecclesiastiques s'appliquent trop aux sciences: elles sont une tentation contre l'humilité, & ils ne la font que trop servir à leur reputation. Quelques-uns à la vérité ont fait honneur à la Religion; mais leur exemple est le moins suivi, & celui des autres est plus contagieux. Nous avons une peste naturelle à nous mettre en liberté, & à y laisser nos passions: au lieu qu'une étude serieuse de l'Évangile nous tient dans le respect, & met nos inclinations à la gêne. Ainsi nous meprisons une piété Chrétienne, parce qu'elle est simple, & qu'elle ne brille pas. On l'envisage comme si elle avoit quelque chose de foible & de bas, & cela parce qu'il arrive assez ordinairement, que les personnes devotes ont des petiteesses, & des regularitez scrupuleuses qui ne plaisent pas aux gens du monde. C'est par cette raison que la science pouvant servir de relief au caractère Ecclesiastique, & attirer plus de consideration à la personne qui le porte, il est bon d'en acquérir, pourvu que ce soit pour être plus utile à l'Eglise, & non par ostentation. Le principal est d'étudier les mystères de la Religion, pour les mieux enseigner aux autres sans entreprendre de les développer, ni de les approfondir. Ils sont au dessus de la raison: mais quand la foi lui sert de flambeau, ils lui paroissent infiniment

des Savans. Janvier 1709. 17

raisonnables. En ne consultant que l'homme, tout lui paroît folie; & quand il est fidelle, tout lui paroît ordonné par une profonde sagesse. Il étoit digne de la puissance de Dieu de n'employer que des instrumens foibles, parce qu'il n'a besoin de rien, & de n'en employer que de contraires en apparence à ses desseins, parce que tout devient utile quand il lui plaît. Comme c'est là une reflexion placée incidemment dans un Traité de la Priere, il ne faut pas faire de commentaire sur ce qu'on y pourroit trouver qui tire à conséquence contre la Religion. C'est un livre écrit au reste avec beaucoup d'étude & d'art. Il porte la rigidité au suprême degré; & il y a bien peu d'Ecclesiastiques dans la disposition de remplir les devoirs qu'il impose, & qui seroient obligez de s'éloigner des Autels, s'ils consultoient bien leur cœur, & leur conscience sur les obligations, & les engagements du Sacerdoce.

A R T I C L E II.

Suite des Conjectures Physiques. Par Nicolas Hartsoeker. A Amsterdam chez Henri Desbordes, 1708. in 4. pag. 147.

MR. Hartsoeker continuë à fouiller dans les secrets de la Nature, à les chercher, & à les étudier. Cette occupation est curieuse & utile tout ensemble; car en consultant souvent la Nature, quelquefois

quelque fois on decouvre quelque chose, & de conjecture en conjecture on peut aller à la verité.

Le premier discours est sur la digestion. En considerant la structure du corps humain, il est composé de tant de ressorts qui agissent les uns sur les autres, & de tant de fibres delicates, qui se peuvent rompre au moindre choc, que c'est un miracle continuel qu'une machine si fragile puisse subsister si long-temps. Il est sujet à tant de maux, qui en troublent l'oeconomie; les debauches qui l'ébranlent violemment; les fatigues & le travail qui l'usent, & en consomment les forces, peuvent le detruire à tous momens, & il est presqu'inconcevable qu'il y puisse resister. La digestion des alimens est une des choses les plus admirables qui se passent dans le corps. Ils sont d'abord brisez sous les dents, arrosez dans la bouche par les vaisseaux salivaires, d'où le mouvement continuel de la machoire inferieure exprime une liqueur qui les prepare, & les pétrit. De là ils sont poussez par l'oesophage dans l'estomac. Ils y sont detrempez par des sucs dissolvans, qui étant agitez avec les alimens par le moyen de la respiration qui comprime & relâche alternativement l'estomac, les penetrent, & les rendent fluides: étant ainsi preparez, l'estomac qui a un mouvement peristaltique & naturel, par lequel en se res-

serrant

ferrant successivement par le moyen de ses fibres nerveuses, les chasse dans les intestins. Ainsi l'estomac est comme un vaisseau où se fait la coction des viandes; les acides servent à les dissoudre; la chaleur qui lui vient des visceres voisins, aussi bien que du sang & des humeurs qui y circulent incessamment, contribuë aussi à avancer la digestion. C'est par cette raison que les exercices du corps devant & après le repas sont très-utiles, parce que le sang & les humeurs acquerant par là plus de mouvement, & circulant plus promptement, & avec plus de facilité, fournissent plus de dissolvans à l'estomac. Il arrive aussi que ces acides picotant les membranes de l'estomac, excitent en nous un sentiment qu'on appelle la faim, qui s'augmente à mesure qu'ils sont ou plus violens, ou en plus grand nombre. D'autre côté si l'estomac est trop chargé d'alimens, & que les sucs âcres qui servent à les hacher, & à les inciser, soient étouffez, & accablez, ils n'ont presque plus d'action, & en cessant de picoter les fibres de l'estomac, il en naît le degout & l'averfion pour les viandes; en sorte que ces fibres étant trop dilatez, les alimens sont mal dissous, & causent des cruditez. Si au contraire on jûne trop long temps, ces sucs agissant trop frequemment sur les fibres de l'estomac, les émoussent & les engourdissent, & les rendent

dent incapables de faire leur fonction. Si même l'abstinence est trop longue, l'estomac perd la faculté de digérer, & le corps ne recevant plus de nourriture s'affoiblit, & les esprits qui se dissipent n'étant point retablis par un nouveau chyle, il perit necessairement.

Mr. Hartsoeker n'est pas de l'avis de ceux qui observent scrupuleusement de se tenir à une sorte de viande, s'imaginant que la diversité trouble l'action des acides. C'est tout le contraire. La digestion se fait plus aisément quand l'estomac est rempli d'alimens differens, parce qu'ils s'influencent les uns dans les autres, & par ce mélange il se fait une fermentation qui hâte, & qui avance la digestion. De plus il pourroit être aussi, que ces sucs dissolvans sont comme l'eau forte, qui après avoir dissous une certaine quantité de même matiere, après quoi elle n'a plus d'action, en dissout encore autant d'une autre matiere differente. On demande là-dessus pourquoy ces acides si actifs ne dissolvent pas les membranes de l'estomac, quand il est vuide d'alimens. L'Auteur repond qu'apparemment elles sont composées d'une maniere qui les met hors de l'atteint des sucs après, ou qu'elles sont couvertes d'une viscosité qui les garantit de leur activité, en sorte qu'elles en sont seulement ébranlées, sans en être consumées ni dissoutes. Il ne faut pas de plus se

se figurer que la chaleur de l'estomac soit aussi vive que celle du feu dont on se sert pour apprêter les viandes. Il faudroit le feu des Chymistes pour résoudre les alimens les plus indigestes, comme le fait l'estomac des animaux voraces & carnassiers qui digerent sans peine les chairs cruës, & les os qu'ils brisent sous leurs dents. Cependant la chaleur de l'estomac est si mediocre, que la digestion ne s'y fait que par le mecanisme admirable de la Nature, tel qu'il vient d'être expliqué, ou du moins tel qu'on le peut conjecturer. Car la chaleur de l'estomac n'étant ni excessive, ni même proportionnée à la qualité d'alimens qu'il digere, il n'est pas facile de faire une explication bien precise de la fonction successive de tant d'agens & de ressorts, qui servent à digerer les alimens, & à les convertir en chyle & en nourriture.

On peut concevoir que les sucs nourriciers, qui s'expriment des alimens se distribuant dans tous les vaisseaux destinez à les recevoir, nourrissent & entretiennent le corps; mais * l'accroissement n'est pas si aisé à comprendre. L'homme, & toutes les autres especes d'animaux, n'augmentent que jusqu'à un certain point, & à une certaine grandeur; s'il y a quelque difference entre chacun d'eux, ils ne parviennent pourtant tous en general qu'à

* *Discours Vg.*

une certaine mesure, & ne l'excedent jamais. Il en est de même de l'âge. Il y a des bornes fixes qu'on ne passe point, & la mort est la fin inévitable de tous les hommes. La Physique ne fournit point à Mr. Hartsoecker assez de lumiere pour rendre compte de cet ordre & de cette regularité dans les productions de la Nature; & il a recours à la toute-puissance de Dieu. C'est pourquoy il blâme les Epicuriens qui constituoient les Dieux dans une parfaite indolence, & un tranquille repos; comprenant qu'ils ne pouvoient être heureux s'ils se méloient de la conduite du monde; & que c'étoit trop les intriguer que de les faire descendre dans tout ce qui se passe ici bas, comme s'ils ne pouvoient se passer de nous.

Omnis enim per se Divinum natura neces-
se est

Immortali auro summa cum pace frus-
tur :

Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga no-
stri,

Semota à nostris rebus, sejunctaque
longè

Nec bene pro meritis capitur, nec tangi-
tur irâ. Lucan. lib. 1.

Tout ce qu'on peut dire de plus probable sur l'accroissement, est que la lymphe qui est dans les petits vaisseaux de la machine,

us

les étend & les gonfle quand ils ont encore quelque mollesse, & les augmente insensiblement. Mais quand les parties solides sont parvenues à un tel point de dureté, & de consistance qu'elles ne puissent plus s'étendre, elles s'étrecissent, & se resserrent si fort, que le suc nouricier n'y peut plus circuler, & à la fin elles deviennent osseuses, & impénétrables. D'ailleurs ces suc devenant peu-à-peu moins copieux, & moins abondans, & plus pesans, la digestion, & toutes les autres fonctions se font plus difficilement, & avec plus de paresse, & de lenteur; ainsi le sang devient plus âcre, & plus grossier, il circule si pesamment, qu'il ne fournit presque plus d'esprits animaux, & laisse le corps dans un abattement, & dans une langueur qui presagent une mort prochaine; car, nous l'avons déjà dit, les ressorts de la machine étant subordonnez les uns aux autres, il n'y a point de cause, quelque legere qu'elle soit, qui ne se trouve considerable par l'augmentation de ses effets, dès qu'elle est defectueuse elle-même. Si la nutrition reparoit ponctuellement la perte que fait journellement nôtre machine, sans quelque fâcheux accident nous pourrions vivre toujours. Mais les fibres s'usent par le cours rapide & perpetuel des esprits vitaux, & les vaisseaux se bouchent par l'abondance de la nourriture, qui en grossissant,

§4 Histoire des Ouvrages

issant, & en durcissant les parties, enferme à la fin les passages, & arrête le mouvement des sucs nutritifs, & des humeurs, & les empêche de continuer leur chemin. Ce système simplement exposé peut servir à rendre raison des changemens successifs que l'âge produit dans le corps.

Le septième & dernier discours traite assez longuement de la generation; mais comme Mr. Hartfoeker en parle en Physicien, & en Anatomiste, & en termes de l'Art, nous n'oserions entreprendre un sujet qu'on explique mal, quand on ne s'explique pas sans détour, & qu'on cherche à ménager les termes. Il est surprenant que Mr. Hartfoeker si habile dans l'Optique, & si versé dans l'Astronomie, ait assez pénétré dans l'Anatomie pour en faire des dissertations en forme. Il ne seroit peut-être pas moins étonnant que Mr. l'Electeur * ait porté sa curiosité jusques-là, si on ne connoissoit jusqu'où va son amour pour les sciences, & sa libéralité pour ceux qui les cultivent.

* Le Livre est dédié à Mr. l'Electeur Palatin.

A R.

ARTICLE III.

Tobia Gutberlethi, Jurisconsulti, De Saliis Martis Sacerdotibus apud Romanos, Liber singularis. In quo Sacerdotes Saliis, eorumque sacra accuratè describuntur; fragmenta Carminum Saliarium illustrantur; multi Veterum loci, inscriptiones, numismata explicantur, & emendantur, ac varii ritus antiqui evauntur. Cum figuris aeneis. C'est-à-dire, Livre touchant les Saliens Prêtres de Mars chez les Romains, &c. Franckeræ apud Franciscum Halma, 1704. in 12. pagg. 170. Tobia Gutberlethi Dissertatio Philologica de Mysteriis Deorum Cabirom. C'est-à-dire, Dissertation touchant les Dieux de Cabire. Ibid. pagg. 104. Tobia Gutberlethi, Bibliotheca Academia Frisiorum Praefecti, Animadversiones Philologicae in antiquam inscriptionem Graecam Smyrna repertam. C'est-à-dire, Animadversions sur une Inscription Grecque & ancienne trouvée à Smyrne. Ibid. pagg. 39. Tobia Gutberlethi, Jurisconsulti, & Bibliotheca Academia Frisiorum Praefecti, Conjectanea in Monumentum Heria Ibisbes, &c. C'est-à-dire, Conjectures sur un Monument de Heria Thibé. Ibid. pagg. 37.

LE sujet des quatre Dissertations de Mr. Gutberlethi est particulier, & n'est pas

B . .

pas

pas fort propre à attirer l'attention des Lecteurs; mais les Savans aiment ces sortes de recherches, & qu'on aille fouiller, pour ainsi dire, dans les recoins des Bibliothèques.

Les *Salians* étoient des Prêtres du Dieu Mars. Ils furent appelez *Salians* *quasi salientes*, parce que dans les ceremonies ils dansoient & sautoient en frappant leurs boucliers: ils parcouroient la ville dans leurs jours de sacrifices solennels, & & revenant à l'autel, ils dansoient * à l'entour, & redoubloient leurs mouvemens, & leurs agitations. D'autres disent, qu'ils tiroient leur nom de *Salius* Arcadien, qui fut amené en Italie par *Enée*; & d'autres encore, de *Saon* de *Samothrace*, qui transporta les Dieux *Penates* à *Lavinium* avec *Enée*. Quoi qu'il en soit, leur fonction étoit de rendre un culte aux Dieux qui présidoient aux armes; & c'étoit presque la même chose que les *Cretes*, qui étoient chargez du même soin dans l'Isle de *Crete*. La plus probable opinion est, qu'ils furent établis par *Numa Pompilius*, qui institua des Pontifes, des Augures, & un Sacerdoce, & leur livra les boucliers, & le *Palladium*, qui étoient les gages secrets de la destinée, & de la sûreté de l'Empire. C'étoit principalement à l'honneur du Dieu Mars que ces Prêtres furent institués.

* *Tripadiabans.*

des Saliens. Janvier 1709. 27

tuez. Il est aussi appelle *Mars Gradivus*; parce que sur quelques medailles il est representé marchant au combat armé d'un javelot, & avec un air menaçant & furieux:

*Mars implacabile manstrum,
Diva lues hominum, mortis, Erobiqua
Minister.*

On leur donna depuis divers noms; *Palatini, Collini, Albani, &c.* selon leurs divers établissemens. Les *Palatins* étoient ceux, à qui *Numa* avoit assigné le mont *Palatin* pour y celebter leurs ceremonies. Il les choisit entre les *Patriens*. Ils n'étoient que douze, tous dans la fleur de l'âge & dans la plus brillante jeunesse. Les *Saliens* nommez *Collini* furent érigez par *Tullus Hostilius*. *Dion Cassius* dit que ce Roi méprisoit fort les Dieux; mais que la peste ravageant la ville de Rome, & se sentant lui-même attaqué de la contagion, il commença à honorer toutes les Divinités qu'il avoit negligées jusques là, & fonda douze autres *Prêtres Saliens* sur le *Mont Collinus*, au *Quirinal*, & c'est ce qui les distingue des *Palatins* de *Numa*. Quelques-uns les appellent aussi *Agonales*, ou *Agonenses*, parce que le *Mont Quirinal* est quelquefois nommé *Agonensis*, ou *Agonus*. Les *Saliens Albains*, dont on dit que *Tarquain* fut l'instituteur, prirent de même leur titre *Sacerdotal* du *Mont Albanus*, qui leur fut destiné. Il y en avoit

encore d'autres Colleges, dont l'énumération seroit trop longue, comme on le peut voir par les inscriptions de Gruterus rapportées par l'Auteur.

Le Chef des Saliens s'appelloit *Prasul*, ou *Prasultor*, parce qu'il regloit la demarche, & les pas des autres, en dansant le premier, & en donnant l'ordre & l'exemple à ceux qui le suivoient. Après lui étoit le *Vases*, qui étoit comme le *Prechantre*, parce qu'il ordonnoit du chant, & de la musique, & qu'il marquoit les Hymnes qu'il jugeoit les plus convenables pour la gloire du Dieu. Au dessus étoit *Magister Saliorum*. Il avoit la direction de leur fonction. Ils étoient tous habillez de tuniques, & par dessus ils portoient la robe qu'on appelloit *Trabée*, & qui étoit l'habillement le plus honorable des Romains; leur tête étoit couverte d'un chapeau rehaussé d'un sommet en forme de cône. L'Auteur justifie tout cela par diverses medailles qu'il produit. Les Saliens chantoient des Hymnes à l'honneur des Dieux; mais depuis la flatterie leur associa les Heros, & les hommes illustres qui se rendirent les plus puissans dans la République; le Senat même ordonna *, qu'Auguste y fût placé immédiatement après les Dieux immortels. Cette coutume passa aux Chretiens, qui faisoient mention dans leurs sacrez Diptyques

* *Dion Cassius.*

des Savans. Janvier 1709. 29

ques des Empereurs, des Martyrs, des Confesseurs, & de ceux qui s'étoient distingués par leur zèle & par leur piété.

L'Auteur dans sa Preface à la tête de sa Dissertation touchant les *Dieux Cabires*, paroît apprehender, qu'on ne lui reproche de consumer son tems à des details d'érudition fort abstraits, & qui importent très-peu; *difficiles agere negas*. Il répond que ce degout pour des decouvertes de l'Antiquité la plus obscure, & la plus reculée, ne peut venir que des Scavans superficiels, qui se contentent d'effleurer les sciences, & qui se rebutent d'une discussion de litterature dès qu'elle n'est pas revêtue de quelques agreemens. Il met dans ce genre-là Tanaquil le Fevre, & il s'étonne fort que le fils de Tanaquil le Fevre, & le frere de Mr. Dacier ait osé mepriser les Antiquaires, & les Poëtes en particulier dans son *Traité de Fustitate Poëtica*. Il blâme la Poësie comme un Art vain, & trompeur, qui en donnant tout à l'Imagination, gâte l'esprit & le bon sens. Il lui oppose Mr. le Clerc, qui ne trouve pas des sortes de porquisions indignes de lui, & qui en parlant par hazard des *Cabires*, & des *Corybantes*, s'étoit engagé à publier une Histoire complete des tems fabuleux. S'il s'étoit acquitté de sa promesse, Mr. Gutberletti confesse qu'il auroit supprimé tout ce qu'il avoit déjà préparé, & se re-

connoît tout-à-fait inférieur, à Mr. Clerc.

L'origine des Dieux qu'on appelle *Cabires*, est fort cachée, & il faut s'en tenir à ce qu'il y a de plus vraisemblable. Ce mot signiïoit les plus puissans & les plus grands des Dieux. On rapporte que cette denomination venoit de *Samothrace*, Ile de la mer Egée, & que sous nom de *Cabiras* sont nommément compris, *Pluton*, *Mercur*, *Ceres*, & *Proserpine*, qui étoient adorez, comme representans le Ciel, & la Terre, qui sont les Dieux suprêmes. On y joignoit au *Castor* & *Pallux*, parce que la constellation des *Gemeaux* est favorable aux *Navigateurs*. Quelques-uns disent encore que le culte des Dieux *Cabires* venoit de *Beryte*, ville de *Phénicie*, & qu'après avoir passé dans l'Ile de *Samothrace*, fut transporté dans la *Troade*, & dans toutes les villes de l'*Asie Mineure*, qui sont situées près du mont *Ida*. Enfin le nom plutôt que les Dieux *Cabires* se répandit dans toutes les villes de la *Grece* & c'étoit plutôt un terme general qu'une introduction de Divinités nouvelles, inconnues.

Les deux dernières Dissertations de *M. Gutherlethi* concernent deux inscriptions Grecques, & antiques; l'une trouvée à *Smyrne*, & rapportée par *Mr. Spon*; l'autre dans la *Vigne Borghese*. Elle est

da

dans le recueil, ou le tresor de Gruterus, que l'Auteur appelle un *Diabie d'homme; eruditissimum illud hominis Damonium*, à cause de son profond savoir. C'est une épitaphe pour *Heria Thisbé*; ce n'est pas la *Thisbé* chantée par Ovide pour ses amours, & sa mort tragique avec Pyrame. Elle est qualifiée, *Momodiaris*: c'est un terme de Musique qui signifioit, une femme qui chantoit seule sur le théâtre, & sans l'accompagnement du Chœur. Celui qui a consacré cette Epitaphe à *Thisbé*, est appelé *Chorista*; c'est-à-dire, le Musicien qui jouoit de la flûte pendant les chants du chœur. *Qui loqui digitis elaborat*. L'assemblage de voix, & d'instrumens, faisoit un des principaux agre-mens des pieces de theatre; la voix des hommes mêlée avec celle des femmes, & le son des flûtes, faisoit une melodie, qui enchantoit les spectateurs; & comme le dit Senéque, on ne distinguoit la voix de personne en particulier; mais le concert de toutes les voix charmoit les oreilles: *Singularium illic voces latent; omnium apparent*. Mr. Gutberlethi prend de là occasion, de parler des joueurs de flûte que les Anciens ont le plus estimez. Tël étoit un nommé *Canus*, qui rejouit si agreablement l'Empereur Galba par l'éloquence de ses doigts, que ce Prince lui donna de sa propre main cinq deniers, plutôt pour lui tenir lieu d'approbation,

que de recompense. Il fait diverses observations sur la même matiere, & il a enrichi son livre par quantité d'inscriptions, & de medailles.

ARTICLE IV.

Dissertation sur l'Antiquité de la Monnoye & des Medailles des Juifs, & sur la Preference des caracteres Samaritains aux Hebreux, par Mr. B. . . .

JE n'ai pu voir sans y faire quelque réflexion les differens partis qu'on prend sur la monnoye & les caracteres des Juifs. On vante les medailles comme les monumens les plus certains de l'Antiquité. On s' imagine pouvoir discerner par là jusqu'aux traits du visage, l'âge des Heros ou la beauté des Imperatrices. On se flatte de deterrer non seulement certains événemens publics; mais les habits, les rites & les coutumes des Anciens. Mais on échouë sur celles des Juifs; car les differens excès où les Critiques tombent, & les explications oposées qu'ils produisent, prouvent évidemment leur incertitude. Ce sont les Savans du premier ordre qui ont écrit sur cette matiere, & qui n'ont pu convenir ni de l'Antiquité, de ces monumens, ni de l'explication des Legendes. Cela n'est pas étonnant; car ceux-mêmes qui sont plus accoutumez à
manier

des Savans. Janvier 1709. 33

manier des medailles, doivent être assez embarraslez à demêler toutes les fraudes & les impostures qu'on peut commettre sur cette matière. En effet il est plus aisè de frapper une fausse medaille que de suposer un livre à un ancien Auteur. Cependant combien a-t-on produit de faux Ouvrages qui ont exercé long temps les Critiques avant que de pouvoir les reconnoître. Quoi que chaque siecle & chaque Nation ait eu ses caractères particuliers, on n'a pas laissé de contrefaire les Chartes & les manuscrits. Un livre contient un grand nombre de lettres, de mots, de lignes, & de circonstances, par lesquelles on peut decouvrir l'imposture beaucoup plus aisément que par une Legende qui n'est composée que de quelques caracteres à demi effacez. Enfin on peut se tromper avec plus de facilité lors que les medailles d'une Nation sont en petit nombre, parce qu'on ne peut les confronter les unes avec les autres. Telles sont les celles des Juifs & des Samaritains, dont la langue est inconnüe à un grand nombre de Savans. Leurs medailles sont en petit nombre, & les Legendes ne se lisent qu'avec peine. Je ne suis donc pas si surpris de ce qu'on s'y trompe en prenant des partis opposez, que de voir chaque parti soutenir son sentiment avec autant de chaleur que si la chose étoit très-évidente. Ce qui rend la dispute plus importante, est la preferen-

ce qu'on veut donner à certains caractères sur les autres. Les défenseurs des lettres Samaritaines ne doutent plus que ce ne soit là l'Écriture ancienne des Juifs depuis qu'ils ont de terre des médailles avec ces caractères; mais par malheur on en produit d'autres avec des caractères Hébreux, auxquelles on donne une Antiquité encore plus vénérable. Comment décider entre deux partis qui ont les mêmes preuves, & qui prétendent tous avoir raison? Tâchons de le faire, ou du moins examinons la chose sans préjugé.

La raison voudroit qu'on ne commençât à donner de la monnoye marquée au coin des Juifs qu'après que leur République eût pris sa forme; mais cette antiquité ne seroit pas assez vénérable. Jacob acheta la portion d'un champ *cent agneaux*, & on conjecture que c'étoient là autant de piéces d'argent, sur lesquelles on avoit gravé la figure d'un agneau, parce que les Romains graverent la figure des bêtes sur leur monnoye, lors qu'ils commencerent à en battre. On croit même avoir une médaille d'Abraham, le premier Chef de cette Nation. On l'y voit avec Sara sa femme. L'impositeur savoit si peu son art, qu'il leur donne le titre de *Vieillard & de Vieille*; mais afin de n'ôter pas à ce monument l'antiquité qu'il paroît avoir, on tâche de justifier ces titres par des explications violentes.

Ceux qui ont la complaisance de descendre aux temps de la République, triomphent par certaines medailles, sur lesquelles on voit des plantes de Baume. On y voit aussi des Palmiers qui étoient le symbole ordinaire de la Judée. Enfin on y lit ces mots: *sicile d'Israël, Jerusalem la Sainte.* Mais comme les caracteres sont Samaritains, il faut ou contester l'antiquité de ces medailles, ou reconnoître que c'étoient là les lettres, dont les Juifs se servoient avant la Captivité de Babylone. Ce qui fait une difficulté.

Les défenseurs des lettres quarrées ou Hebraïques ont aussi leurs medailles qui ne sont gueres moins anciennes. On y voit David & Salomon, comme si ces Rois avoient regné ensemble. On en voit une autre avec le Temple de Salomon, sur laquelle on découvre tout ce qui peut servir à relever la gloire du peuple Juif & l'empire de ces Rois au dessus de celui des Césars; car on y distingue la manne, qui tombe dans le desert; la verge d'Aaron, qui marque l'excellence du Sacerdoce; & la ville de Sion, qui indique la force des Rois de la Judée. Je ne parlerois point d'une autre medaille du même Salomon avec son Temple, parce qu'on a remarqué que ce n'étoit pas le visage de ce Prince; mais celui de Marc Antoine. Cependant on soutient que ce fut Herode qui la fit battre à l'honneur du

Triumvir, & qui pour le flatter lui donna le nom de Salomon, comme si Marc Antoine, qui n'avoit rien de commun avec ce Roi de la Judée que son amour excessif pour les femmes, eût affecté d'empendre le nom, & eût attaché à cela quelque degré de gloire.

Le savant Wagenfeil s'est mis à la tête d'un quatrième parti; car il soutient qu'il n'y a pas une seule medaille veritable des Juifs jusqu'à Vespasien; c'est-à-dire, jusqu'à la ruine entiere de Jerusalem & de la Nation. Il est vrai que les Rois de Syrie permirent aux Asmonéens de battre monnoye, & le bon sens dictoit qu'ils devoient se servir de ce privilege & donner cours à leurs especes d'or & d'argent chez les Nations, avec lesquelles ils étoient fort mêlez, & avoient un grand commerce en ce temps-là. Mais parce qu'on ne produit que des medailles fausses ou suspectes, on se donne la liberté de passer legerement sur cet endroit de l'Histoire des Maccabées, & de compter pour peu de chose ce privilege, soit parce qu'on n'en fit aucun usage, soit parce qu'il n'en est point resté de monument.

La plûpart des medailles qu'on produit, portent un vase & une plante avec quelques caracteres Samaritains. Mais soit qu'on examine les vases, les plantes ou les mots, qu'on pretend dechiffrer, on prend des sentimens si differens que leur

di

l'ignorance ne fait que trop sentir l'incertitude des Interpretes.

L'un soutient qu'on voit sur toutes ces medailles la cruche de Manne que Moïse avoit conservée dans le Temple, & que les branches d'arbre sont la verge d'Aaron qui fleurit. S'il y a plusieurs rameaux, on devine que ce sont les autres verges qui secherent pendant que celle du Souverain Sacrificateur jettoit des fleurs & des fruits. C'est là la pensée des Juifs; car Moïse Nachmanides ayant trouvé à Acco une de ces medailles d'argent, il la fit expliquer par les Samaritains. Ils y reconnurent d'abord la cruche de Manne, & la verge florissante d'Aaron avec ces mots, *Le siecle des siecles, & Jerusalem la sainte*. Mais cette explication ne laisse pas de souffrir beaucoup de difficultez.

En effet l'un soutient que ces figures ont plutôt la forme d'une coupe ou d'un calice que d'une cruche. D'ailleurs on ne voit dans ces coupes aucun grain de manne; elles paroissent vuides. L'autre remarque qu'il y a une seule cruche couverte, & qui a deux anses, ou deux oreilles, lesquelles ont donné lieu aux Payens de reprocher aux Juifs qu'ils adoroient les oreilles d'un âne, & *cilli summas advocat auriculas*. C'est là l'unique cruche de Manne. Un troisième veut que comme ces medailles étoient frappées pour la fête des Tabernacles, les coupes representent le vaisseau,

38 *Histoire des Ouvrages*

dans lequel on alloit puiser de l'eau à la fontaine de Siloé pour faire des libations sur l'autel, & que l'urne à deux anses étoit un vase à l'usage des Sacrificateurs pour laver leurs mains. Un quatrième y decouvre l'encensoir, & en a donné cette explication :

*Parte calix alia est impletus Thure Sabao,
Hic offerre preces ut nova Thurn jubet.*

C'est ainsi que les plus habiles Critiques ne s'accordent pas sur la figure la plus sensible de ces medailles. D'ailleurs l'ancienne cruche de Manne étoit perdue. Comme elle étoit d'or, les Babyloniens s'approprièrent le metal, & jetterent ce qui étoit dedans. C'étoit là un des defauts qui deshonorioient la *seconde Maison*, & il n'est point apparent qu'ils eussent tâché d'y suppléer par une figure creuse & vide, dont personne n'a parlé. Comme ils ne mirent point dans le Temple la figure de l'Arche qui avoit été brisée, ils n'y mirent pas aussi une cruche qui n'auroit représenté que très-imparfaitement la Manne. Pourquoi donc auroit-on gravé cette cruche perdue depuis long tems ? Enfin il n'est point apparent que les Samaritains aient pris la peine de graver sur leurs medailles les vases, dans lesquels on puisoit l'eau de Siloé pour les libations, & où on se lavoit preferablement à tant d'autres choses

choses qui étoient si considérables dans la Religion.

On n'est pas moins partagé sur les plantes. Tantôt on veut que ce soit la verge d'Aaron avec celles de ses rivaux; tantôt on croit que ce sont des branches de quatre sortes d'arbres, dont on faisoit un faisceau pour la fête des Tabernacles, & qu'on appelloit Lulaph*. On voit dans quelques unes la figure d'une vigne, & on ne manque pas de conclure de là que cette médaille représente la vigne d'or qui étoit dans le Lieu Très-Saint, parce qu'il n'est pas apparent que les Juifs qui avoient perdu l'Arche, la cruche de Manne, & la verge d'Aaron, n'eussent pas rempli ce vuide, en mettant une vigne d'or dans le Temple. C'est pourquoi on a adopté la correction de Lipsé, qui lit dans Florus: *Vidit sub aureo vitem scabro*; au lieu que l'Historien dit: *Vidit gentis arcanum patens sub aureo vitique scabro*. Cette conjecture ne paroît pas solide; car on ne voit point de raison qui engageât les Juifs à suppléer par une vigne la perte de l'Arche, &c. C'étoit le caractère de cette Religion, d'adorer Dieu sans images, & sans symboles. La vigne d'or qu'Aristobule envoya à Pompée, & qui fit un des principaux ornemens de son triomphe, ne fut point tirée du Temple. C'étoit un meuble de la maison des Asmonéens; & les

40 Histoire des Ouvrages

les médailles, dont nous parlons, doivent avoir été frappées long tems avant Aristobule. Il y a beaucoup d'apparence que les arbres sont des palmiers, dont on voit pendre des fruits que Vilalpand a pris pour des vases. Mais il faut aussi avouer qu'il y a des branches de vigne, parce que la Judée étoit pleine de vignobles & de palmiers.

Je ne m'arrêterai pas long tems sur la différente manière, dont on explique la légende de ces médailles, parce qu'un savant homme *, qui les avoit déchiffrées, a pris la peine de rassembler ces variations ; & par une bonne foi, qui est assez rare, il a corrigé lui-même les conjectures, sur lesquelles il s'étoit trompé. Voici ces différentes explications d'une même légende.

Vilalpand y trouvoit *Samuel le Prophète* ; Conringius, *Simeon* ; Morin, au nom de Dieu tout-puissant ; Reland, l'an 224. Toinard, Bochart, Ottius, Hardouin, l'an IV.

Sur le revers Vilalpand lit : *vous êtes racheté du jûne*, par la Manne qui est tombée dans le desert ; Hottinger & Conringius, *la redemption par le jûne* † ; Morin, *vous êtes racheté pour le jûne* ; Bochart & Molinet, *de la redemption de Job*. Reland lisoit auparavant, *la délivrance des Grecs*,

Reland. de Num. Samar. Diff. IV.

1 Sam. 7: 6.

Digitized by Google

Grecs, & cette conjecture paroissoit d'autant meilleure qu'on avoit lieu de distinguer la liberté qu'on avoit acquise, en secouant le joug des Grecs de toutes les autres delivrances. Mais ce Critique aussi sincere qu'habile s'est corrigé lui-même, & a suivi les autres qui lisent, *la delivrance de Sion*. Chacun a la medaille entre ses mains; on touche, on voit, on lit les mêmes caracteres; cependant puis qu'on y trouve tant de choses differentes, il faut necessairement convenir qu'il y a beaucoup d'incertitude.

Mais ce n'est pas là la principale difficulté; il y en a une generale qui rend très-suspectes toutes ces medailles. En effet on y trouve des caracteres Samaritains: mais quel interêt la ville de Samarie prenoit-elle à la *delivrance de Sion* pour la graver sur ses medailles? On évite la difficulté en suivant la premiere conjecture; car on fait battre la medaille sous *Samuël*. Mais elle est si évidemment fautive, qu'on ne peut la soutenir. Si ce sont les Juifs de Jerusalem qui ont fait frapper ce monument de leur delivrance, comment se sont-ils servis de caracteres Samaritains qui n'étoient plus en usage chez eux depuis le retour de la Captivité?

Les Critiques qui ont senti cette difficulté, croient la lever en distinguant deux sortes de caracteres chez les Juifs, dont les uns étoient sacrez, & les autres communs

muns ou prophanes. On se servoit des premiers pour l'Écriture Sainte ; mais on employoit les autres même depuis la Captivité à des usages prophanes , comme étoit celui de la monnoye & des médailles. Pour cet effet on relève l'excellence & l'antiquité des lettres Hébraïques ou quarrées. On soutient que comme les Phéniciens & toute la famille de Cham , qui habitoit la terre de Canaan , s'en servoit , Moïse les préfera , & les employa pour écrire ses Livres , qui contenoient la Loi. Esdras au retour de la Captivité n'eut garde d'en chercher d'autres , de peur d'irriter une Nation étroitement attachée à la tradition de ses Peres. Eusebe & St. Jérôme ont beau dire qu'Esdras avoit changé les lettres des Juifs , afin de les distinguer des Samaritains : on soutient que cela est faux. Enfin on adopte jusqu'à l'interprétation des Thalmudistes , qui voyant que leurs lettres sont appelées *Assyriennes* , & qui craignant que ce nom ne donne atteinte à leur *saineté* , tirent l'étymologie de ce nom d'un mot Hébreu qui signifie *les Beatitudes* * , & on conclut de là que les lettres quarrées ne viennent point des Assyriens infidèles ; mais qu'on a voulu marquer par là leur excellence , parce qu'elles rendent l'homme *heureux*. Les caractères Hébreux étoient donc réservés pour les choses

saintes,

* אשׁר , *beatitudes*.

Saintes, à cause de leur excellence, & ceux des Samaritains servoient pour la monnoye & à d'autres usages civils.

Le mal est qu'on ne prouve pas cette distinction de lettres sacrées & prophanes. En effet elle n'étoit point connue chez les Juifs. C'est une conjecture qu'on a faite exprés pour lever la difficulté que nous proposons. Quelques Controversistes mal habiles l'avoient aussi imaginée pour prouver qu'on ne permettoit point aux anciens Juifs de lire l'Écriture Sainte, & qu'on faisoit le service en langage étranger, puis que les Prêtres avoient leur langue & leurs caractères particuliers.

Clement-Alexandrin attribué aux Egyptiens trois sortes des Lettres, & Kirker les a multipliées jusqu'à quatre. Il y en avoit de communes & de sacrées. Mais en supposant que les lettres sacrées d'Égypte fussent plus anciennes que Moïse, ce qui est très-vraisemblable, Moïse n'auroit osé les adopter, puis que c'étoient des Hieroglyphes, qui auroient donné lieu à l'idolatrie, & renversé le second Commandement de la Loi. En effet on auroit pu adorer les figures de bêtes & d'hommes, si elles avoient été si communes dans l'Église, & destinées à représenter les plus grands mystères de la Religion. D'ailleurs il est inoui que les Juifs aient imité cet usage des Egyptiens, & on ne peut prouver par aucun témoignage des Auteurs
Sacrez

44 *Histoire des Ouvrages*

Sacrez ou prophanes, Historiens ou Prophètes, qu'il y ait eu dans la Nation Sainte deux sortes de caractères. Si on rejette cette distinction de lettres sacrées & prophanes, qui n'est appuyée que sur l'imagination de ceux qui veulent se débarrasser des difficultez au lieu de les lever, l'objection que nous avons tirée des caractères Samaritains gravez sur les médailles de Jerusalem, subsiste toujours: on est réduit à opter entre les médailles Samaritaines ou Hébraïques, auxquelles on donne une si grande Antiquité; car les unes ou les autres doivent être fausses, & peut-être que celui qui les rejette toutes, a plus de raison.

On ne peut pas même raisonner juste en suivant la distinction qu'on a posée des lettres sacrées & prophanes; car si on n'a gravé sur la monnoye des caractères Samaritains parce qu'ils étoient prophanes, il faut nécessairement rejeter tous les médailles où l'on voit des lettres Hébraïques, puis que ces lettres ne devoient servir qu'aux usages sacrez & à écrire la Loi. Cependant il y a de ces médailles qui paroissent aux connoisseurs très-anciennes & moins suspectes que les Samaritaines. On en a tiré une du cabinet du Roi de Danemarck, qui paroît d'autant plus précieuse qu'on y voit des points, & plus d'art que dans les autres *. On y remarque un en-

censoit

* *Ottius Epist. ad Rel.*

ensoir & un amandier, dont les fleurs sont nettement distinguez des feuilles avec ces mots en lettres quarrées: *siclo d'Israël, & Jerusalem les Saintes.* La distinction tombe encore par une autre raison, puis qu'il y a des medailles Samaritaines destinées à des usages sacrez. Celle que Monsieur Ludolph a produite à la tête des lettres que les Samaritains lui ont écrites, & qu'on a copiée depuis plusieurs fois sans l'expliquer, represente un Temple, à la porte duquel est la figure d'un homme armé d'une faux. Les Juifs avoient-ils recours aux lettres des Samaritains, & les gravoient-ils sur la figure de leur Temple? La cruche de Manne; la verge d'Aaron; le Lulaph, ou les branches de la fête des Tabernacles, & les coupes destinées au lavement des Sacrificateurs, ou au libations sur l'Autel, n'étoient-elles pas assez sacrées chez les Juifs pour ne les environner par de lettres prophanes & particulieres à des Schismatiques souverainement haïs. Ainsi ceux mêmes qui ont imaginé cette distinction de lettres sacrées & prophanes chez les Juifs, sont forcez de rejeter la plus grande partie de leurs medailles Hebraïques ou Samaritaines. On pourroit dire que la palme & la vigne marquent la fecondité de la Judée, où ces plantes abondoient, & que la coupe étoit celle que le pere de famille benissoit dans ses repas solennels,

&c

& qui n'appartenoit qu'indirectement à la Religion. Mais cette conjecture a encore ses difficultés, & n'explique pas toutes les médailles.

Pour moi, je ne peux croire que la monnoye marquée & les médailles soient aussi anciennes chez les Juifs qu'on le dit. Commençons par l'Antiquité de la monnoye. On croit prouver cette Antiquité par les noms de *talent*, de *sielo*, & d'*obolo*, qu'on trouve dans l'Écriture Sainte. Mais au contraire tous ces noms, dont on se servoit pour indiquer la monnoye des anciens Juifs, étant tirés du poids, prouvent manifestement qu'on la pesoit, & que la pesanteur en faisoit le prix. Je n'entrerai point là-dessus dans une longue discussion, parce que ce détail de Grammaire Hébraïque pourroit ennuyer, & qu'on peut voir l'étymologie de ces noms expliquée scrupuleusement par Vaserus*, quoi qu'il fût d'un sentiment très-oppoé à celui que je propose. Je remarquerai seulement avec un Critique † très-habile, que la Reine de Tsebah fit présent à Salomon de six-vingt talens d'or: elle n'apportoit pas de la monnoye marquée à son coin, & il est encore moins apparent qu'elle eût fait battre une monnoye qui eût cours en Judée, & qu'on appelloit *Talent*. Mais on jugea

* *Vaserus de Antiq. nummis Hebraeor.*
L. 2. Critic. n. 8. pag. 983.

† *Reland. de num. Sam. D. 1.*

jugea de la valeur de son present par le poids. L'Historien ‡ Sacré leve entiere-ment la difficulté en disant dans la suite que le poids du revenu de Salomon étoit de 666. talens d'or. Le talent étoit donc un poids. Personne ne conteste aussi que le nom de sicle* nesoit tiré d'un autre qui signifie *Peser*. La cuirasse de Goliath pesoit cinq mille sicles d'airain. On jugeoit donc de la pesanteur des armes ou de celle des cheveux d'Absalom par le poids des sicles; comme on dit aujourd'hui qu'une cuirasse ou une marchandise pese tant de livres. Les noms de la monnoye ne pouvoient être empruntez du poids que parce qu'on la pesoit & qu'on jugeoit de sa valeur par le poids plutôt que par la figure & par l'empreinte du Prince. D'ailleurs si on avoit eu des especes marquées, comme on a aujourd'hui, on les conoitroit par le nom des Princes qui les auroient fait battre ou des lieux, auxquels elles auroient été battues; ou bien enfin par les traits & la figure qu'on y auroit imprimées. Cependant cela ne se voit jamais dans l'Écriture Sainte, & on designe toujours les especes par le poids. Enfin les Juifs auroient eu des lieux & des Officiers chargés de battre la monnoye, afin d'empêcher la fraude. Ces Officiers & ces lieux seroient connus par des noms particuliers.

Cepen-

‡ 2. Rois 9: 13.

* 371. 33 *Sicar Zuhab*, talent d'or

Cependant on n'en trouve aucun, & les Thalmudistes ont été forcez d'Hebraïser celui de *Moneta* *, de monnoye, qu'ils ont emprunté des Latins. Il y auroit eu quelquefois de la fraude dans l'alliage des métaux. Moïse qui entre dans un si grand detail des loix qui regardent le commerce & l'usure, auroit tâché de prevenir un abus si pernicieux. Les Prophetes qui reprochent si souvent au peuple d'Israël l'usage des faux poids & des fausses mesures, n'auroient-ils rien dit sur le faux argent ou sur la rognure des especes monnoyées, si elle avoit été connue ou possible; mais les fraudes n'étoient pas praticables, parce qu'il n'y avoit point d'autre monnoye que celle qu'on pesoit, & que c'étoit par le poids qu'on jugeoit de sa valeur. C'est pourquoi les Prophetes ne pouvoient censurer que les faux poids. Jeremie † qui acheta de son neveu un champ, lui en pesa l'argent; savoir, sept sicles & dix pieces d'argent. Ainsi jusqu'au temps de la Captivité les sicles & les pieces d'argent se pesoient; & c'étoit par le poids de ces pieces qu'on en estimoit la valeur, & qu'on payoit ce qu'on avoit acheté.

On nous objecte l'endroit de l'Histoire ‡ des Rois, où il est dit que ceux qui avoient la garde de la porte du Temple ou des

vases

* Moneton. *Vaser. pag. 967.*

† *Jerem. 32. 10.* ‡ *2. Rois 12. 10.*

vases sacrez, mettoient dans un cofre l'argent qu'on apportoit pour les reparations du Temple, & qu'ensuite le Souverain Sacrificateur avec un Secretaire du Roi venoient prendre cet argent, qu'ils *lisient*, qu'ils *comptoient*, & qu'ils distribuoient aux ouvriers après l'avoir bien *compté*. Voilà de l'argent qu'on reçoit, & qu'on distribué par compte aux ouvriers, comme on fait aujourd'hui les pieces de monnoye. Ce passage qui a paru le plus formel de tous pour l'antiquité de la monnoye chez les Juifs, ne l'est pas; car on ne nie pas qu'il n'y eût des morceaux, ou pieces d'argent à-peu-près de même figure & de même pesanté qu'on pouvoit prendre par compte. Nous soutenons seulement qu'on n'y voyoit point l'empreinte du Prince, & qu'on ne jugeoit point de la valeur par le nombre des pieces qu'on distribuoit, mais uniquement par le poids; & cela est si vrai, que l'Historien Sacré se sert d'un terme * qui convient au poids comme au nombre, & on auroit dû traduire qu'on distribuoit aux ouvriers l'argent compté & pesé †, puis que c'est là la signification du terme.

Je tire une seconde preuve contre l'antiquité de la monnoye marquée des Juifs

C

de

* המתכן, *ponderatam, paratam.*

† תכן, *Tacan, numero & pondere pensitare.* Bextorf. Lex. Th.

de celle des Payens ; car il n'est pas appa-
 rent que les Juifs s'en servissent , si elle
 étoit inconnue aux autres Nations. Plin^{*}
 dit que ce fut Servius qui le premier fit
 marquer la monnoye de Rome, & qu'on
 y grava la figure d'une bête, d'où est venu
 le mot de *pecunia*. Cela renverse l'imagi-
 nation d'Isidore & de quelques Antiquai-
 res, qui remontant jusqu'aux tems incer-
 tains & fabuleux, veulent qu'une medail-
 le, sur laquelle on voit les têtes de Janus
 & de Saturne, ayant été frappée dès le
 tems de ces Rois en reconnoissance des
 arts qu'ils avoient inventés. On ajoute
 que les Siciliens firent battre une mon-
 noye de plomb. Le P. Hardouin croit en
 avoir des especes qu'il regarde comme le-
 gitimes. Enfin on voit quelques medailles
 de Hieron & de Gelon, anciens Rois de Si-
 cile ; mais on doute avec raison qu'elles
 soient anciennes, puis qu'on leur donne
 un diadème, & que Tite Live assure en
 termes formels, que ces anciens Rois de
 Sicile n'étoient distinguez de leurs sujets
*ni par leurs habits, ni par aucun autre or-
 nement.* D'ailleurs c'est par l'usage des Pro-
 vinces Orientales & Grecques qu'on doit
 juger de celui des Juifs qui en étoient voi-
 sins. On ne peut tirer aucune consequen-
 ce de l'usage des Romains & des Siciliens
 pour les villes de l'Asie, qui en étoient
 trop éloignées pour l'avoir adopté si
 prompte-

* *Plin. l. 33. c. 3.*

des Savans. Janvier 1709. 51
promptement, & qui ne l'avoient pas au-
paravant.

L'illustre Mr. de Spanheim a produit
une medaille d'Atys *, Roi de Lydie.
On y voit une tête couverte d'un voile
Phrygien; une barbe assez longue: & sur
le revers sont ces deux lettres: Α qui
font *Atys*. On pretend que c'est là le
commentaire de ce que dit Herodote †,
que les Lydiens furent les premiers qui
firent battre de la monnoye d'or & d'ar-
gent. Cette medaille seroit la plus an-
cienne de toutes; mais il faut deviner que
c'est Atys, Roi de Lydie, & après avoir
fait cette conjecture, on n'en est pas
beaucoup plus avancé; car Herodote par-
le d'un ancien Atys, fils de Manes, Chef
de la premiere race des Rois de Lydie.
Strabon ‡ en indique un autre qui regna
dans le même lieu, & qui étoit descendu
d'Hercule. Mr. de Spanheim remarque
judicieusement que ces deux Auteurs par-
lent du même homme, puis qu'ils don-
nent les mêmes aventures à deux Atys.
Il faut donc que l'un des deux se soit
trompé, & le préjugé est contre Strabon,
parce qu'il ne se trouve point d'Atys dans
la branche des Heraclides qui regna en
C 2 Lydie.

* Il l'a tirée du cabinet de Mylord Com-
te de Pembroke.

† Herod. l. 1. p. 25.

‡ Strabo l. v. p. 152.

Lydie. Mais Denis d'Halicarnasse * rejette comme une fable ce que ces deux Ecrivains rapportent des aventures de Tyrrhenus & de Lydus , enfans d'Atys , & prouve par l'Historien des Lydiens qu'Atys n'eut que deux fils , dont l'un , nommé Lydus , regna à la place de son pere , & l'autre fonda le Royaume des Toribiens. Cela decouvre l'incertitude où l'on est sur Atys. En effet on ne peut pas remonter jusqu'au plus ancien Roi de Lydie , qui vivoit dans les tems fabuleux & incertains. Cependant le second Atys , descendu des Heraclides , n'est pas connu , & on ne trouve que le fils de Croesus qui ait porté ce nom chez les Lydiens. Quel est donc cet Atys , dont le nom est exprimé par deux lettres ? Mr. de Spanheim n'est pas de ces Antiquaires qui deviennent jaloux des medailles qu'ils produisent les premiers , & qui veulent qu'elles soient legitimes & très-anciennes , soit pour relever la gloire du cabinet , d'où elles ont été tirées , ou leur decouverte. Ainsi il ne trouvera pas mauvais qu'on ne fasse pas grand fonds sur cette medaille , puis qu'on ne sçait à qui la donner , & qu'elle n'a aucun caractere de tems & d'années , par lequel on puisse connoître le siecle auquel elle peut avoir été frappée. On n'y remarque pas même les ornemens des Rois. En effet je ne puis m'empêcher

* *Dion. Halic. l. 1. p. 22.*

des Savans. Janvier 1709. 53

cher de croire que Denis * d'Halicarnasse donne aux Rois de Lydie & de Perse *un sceptre & une couronne*, aussi bien qu'une robe & un manteau de pourpre, puis que son expression est si generale, qu'elle peut renfermer toutes ces choses, & qu'il est certain que les Rois d'Orient portoient des sceptres & des couronnes d'or. Cependant Atys ne porte point de couronne, mais une espece de voile Phrygien. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'on a voulu représenter Atys, le Prêtre de Cybele, puis qu'on le voit sur quelques medailles auprès d'elle avec *le chapeau Phrygien*, ou les mêmes ornemens qu'on voit sur celle-ci. Le Medailliste † qui suit aussi plus souvent son imagination que l'Histoire, a pu lui donner de la barbe, pour en faire un Sacrificateur plus venerable.

Il faut descendre des tems fabuleux & incertains aux Rois de Macedoine pour trouver des medailles. Le P. Hardouin croit que la plus ancienne est celle d'Amintas I. sur laquelle on voit ce Prince sous la figure d'un vieillard de *soixante ans*, la tête couverte d'une peau de lion; & sur le revers est un cheval. On en voit une autre de Perdicas, & une d'Archelaus; sur laquelle ce jeune Prince porte le diadème; & sur le revers est l'image de Jupiter avec une aigle, symbole de l'Empire.

C 3

re.

* *Ibid.* l. 3. p. 187. † *Vide Spanh. de Præf. Numism. ed. 1. Diss. 7. pag. 625.*

re. Enfin il y en a d'Amyntas, ayeul d'Alexandre le Grand, & plusieurs de Philippe son pere.

Il faut supposer que toutes ces medailles ont été battues sous les Princes, dont elles portent le nom, & cette supposition est purement gratuite; car on n'y voit aucune datte, ni aucune espee de chiffre qui puisse en faire deviner le tems. Vouloir deviner à la physionomie d'une figure très-ancienne, grossiere, & à demi effacée, si elle represente le vieux Amyntas, ou l'ayeul d'Alexandre le Grand, qui portoit le même nom, c'est être bien hardi. Le P. Hardouin * avouë qu'il n'ose decider que toutes les medailles des Rois de Macedoine soient legitimes, parce qu'il ne les a pas vuës. Mais est-il bien assuré que celle d'Amyntas doit être attribuée au premier des Rois de Macedoine, qui a porté ce nom, plutôt qu'au second? Mais comment peut-on le deviner avec quelque certitude? On pourroit même dire que le cheval de Thessalie, qu'on voit dans une espee de travail †, ne devint la marque des Rois de Macedoine que depuis le fameux Bucephale. Mais il vaut mieux laisser les Antiquaires jouir tranquillement de leurs conjectures, que de

* *Hard. Chron. Veter. Testam. pag. 572.*

† *Apud Spanb. de Praest. Numism. ad. 2. Diff. 1. pag. 16.*

des Savans. Janvier 1709. §5
de les combattre par d'autres qu'on ne
manqueroit pas de contester.

En supposant donc sans examen presque
tout ce qu'on a dit sur cette matière, il est
constant que ce furent les predecesseurs
d'Alexandre le Grand qui commencerent
à faire frapper des medailles, & à battre
monnoye. La grossièreté de ces monu-
mens & leur petit nombre font voir que
c'étoit là leur premiere origine. En effet
si les medailles & la monnoye marquée
avoient été en usage long tems aupara-
vant, on les auroit conservées avec la mê-
me facilité qu'on a gardé celles de l'ayeul
ou du bisayeul d'Alexandre, qui n'avoient
aucun caractere singulier qui les distin-
guât des autres Princes: ainsi ces especes
de monnoye seroient moins rares &
mieux faites.

Ce fut dans le même siecle que Darius
Nothus fit battre les especes qui porvoient
le nom de *Dariques*. On paya sous le
jeune Cyrus, son fils, *trois milles Dari-
ques pour dix talens d'argent qu'on avoit
promis; & Agelilaus se plaignoit de ce
qu'il avoit été chassé de l'Asie par dix mil-
le arabes, parce que les Perses avoient
corrompu les Ambassadeurs Grecs par un
present de dix mille especes de cette mon-
noye, sur laquelle on avoit gravé la figu-
re du tireur de flèches. On voit là de la
monnoye marquée; mais on est obligé
d'avouer qu'elle ne commença à être en
usage*

usage dans l'Asie & dans la Grece que quatre cens ans ou environ avant JESUS-CHRIST, & quelques années avant Alexandre le Grand; & dès le moment que les especes marquées eurent cours, on ne les distingua plus par le poids, mais par le nom de celui qui les avoit fait battre, ou par la figure qu'on y avoit gravée.

Si les Assyriens, les Medes, & les Perses avoient connu cet usage long tems auparavant, leurs Princes, qui avoient assez d'orgueil pour se faire adorer, & assez d'or pour remplir leurs Etats de leurs medailles, n'auroient pas manqué d'en faire frapper, afin de perpetuer leur gloire, ou la memoire de leurs exploits; les villes Asiaticques n'auroient pas manqué de les multiplier à l'infini pour flatter leurs Rois, comme elles ont fait sous les Cefars. Les medailles anciennes qu'on produit, ne seroient point aussi grossieres qu'elles le sont; on les auroit conservées plus facilement que celles de quelques petits Rois de Macedoine, qui ne firent pas grande figure dans le monde jusqu'au tems de Philippe: cependant on n'en voit aucune des Chefs de ces grandes & vastes Monarchies.

Je concluds de là que les Juifs, voisins & sujets de ces Monarchies, n'avoient point de monnoye marquée. En effet s'ils en avoient eu dès le tems des Patriarches, de Moïse, ou de leurs Rois, cet usage leur auroit été particulier; ce qui est d'autant moins

moins vraisemblable qu'ils craignoient l'abus qu'on pouvoit faire des figures humaines. Les especes ou leurs medailles seroient très-nombreuses, si l'usage en avoit été aussi ancien que la Republique, ou l'établissement des Rois: on y verroit la figure de ceux qui les ont fait battre, ou du moins leur nom: on auroit frappé de ces monumens pour conserver la memoire des miracles divins: on y verroit le passage de la Mer Rouge & du Jordan; les actions heroïques de Samson; le combat de Goliath avec David, que les Chrétiens ont eu tant de soin de graver jusques sur leurs meubles, sur le bois, & sur la pierre, au lieu qu'on n'en voit point avant les Asmonéens. Sur tout il paroît de là que les Juifs n'emporterent pas de l'Assyrie l'usage des medailles & de la monnoye marquée, puis que ce ne fut que long tems après leur retour de la Captivité que Darius Nothus fit battre les Dariques; & même ils n'avoient garde d'adopter si promptement un usage qui ne faisoit que de s'introduire, & dans lequel on faisoit entrer des figures humaines. Il faut donc descendre jusqu'aux conquêtes d'Alexandre.

Mais depuis la conquête de la Judée par Alexandre, cette Nation fut soumise aux Rois d'Egypte ou de Syrie: elle étoit tributaire; obligée de compter ses années par celles des Seleucides, comme a fait l'Historien des Maccabées, & bien loin

d'acquiescer pendant cet état de servitude un nouveau droit de battre monnoye à son coin : elle l'auroit perdu, si elle l'avoit eu auparavant. Judas qui commença à purifier le Temple, en fit une fête solennelle, que les Juifs celebrent encore sous le nom de fête des Lumieres: cependant on n'osa en frapper une medaille, parce qu'on n'avoit pas encore cette liberté, & qu'on n'osoit la prendre dans un tems de trouble & de confusion. Il faut donc descendre encore jusqu'au tems, auquel Antiochus voulant flatter Simon son frere & toute la Nation, de peur qu'elle ne prît le parti de ses ennemis, lui accorda la liberté de faire ** dans son pais un coin de sa propre monnoye.* C'est là le premier endroit de l'Histoire des Juifs, où il soit parlé de monnoye & de coin. On a donc lieu de conclure que c'est là sa premiere origine. On ne peut pas dire que ce soit là le retablisement d'un privilege qui avoit été interrompu; car si vous prenez la peine de relire les privileges que Demetrius avoit accordez à Jonathan ou à Simon, vous n'y trouverez point celui de la monnoye. D'ailleurs Antiochus s'exprime d'une maniere differente; car il *confirme* ou retablit l'exemption des impôts; mais il *accorde* à Simon le droit de *battre monnoye à son coin*, parce que c'étoit un droit nouveau, dont aucun de ses predecesseurs n'avoit joui. C'est pour-
quoi

* 1 *Macc.* 15:9.

quoi les imposteurs qui ont supposé des medailles, les font frapper sous le regne de Simon plutôt que sous ceux de Jonathan & de Juda, parce qu'ils avoient assez étudié l'Histoire pour voir qu'il étoit le premier de sa Nation qui eût possédé ce privilege.

Il ne faut pas douter que les Juifs ne fissent battre alors de la monnoye, puis qu'ils en avoient le droit, & je ne voi pas comment on peut s'inscrire en faux, ou éluder un temoignage aussi formel que celui de l'Historien des Maccabées, qui rapporte les lettres patentes d'Antiochus. Je conçois encore moins comment on peut imaginer que Simon, qui n'oublioit rien pour établir son autorité & celle de ses enfans, non seulement dans sa Nation, mais chez les étrangers, eût négligé de profiter d'un si grand privilege. Nous ne contestons donc point qu'il n'y ait eu chez les Juifs de la monnoye marquée; mais nous soutenons

1. que comme elle n'étoit presque point connue que depuis Servius & chez les Grecs avant Alexandre le Grand, tout ce qu'on debite de la monnoye des Patriarches, ou des medailles de David & de Salomon, ne merite presque pas d'être refuté.
2. Comme depuis Alexandre les Juifs ne jouirent d'aucune liberté, ils ne purent aussi battre monnoye que lors qu'Antiochus le permit à Simon.

3. Mais on ne jouit pas long tems de ce privilege, parce que la Judée fut bien-tôt après conquise par les Romains, qui donnerent cours à leur monnoye en ce pais-là, comme cela paroît par toute l'Histoire de l'Evangile, & particulièrement par la reponse que fit J. CHRIST à ceux qui lui montroient une double drachme, de qui est cette image ? puis qu'elle est de Cesar, rendez à Cesar ce qui est Cesar. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne reste qu'un très-petit nombre de ces pieces de monnoye Judaïque, & si on croit que presque toutes celles qui passent pour legitimes, sont supposées. En effet on a raison de rejeter toutes les medailles, sur lesquelles on remarque le Temple de Jerusalem ; la delivrance de Sion ; la cruche de Manne, & tout ce qui peut regarder la Religion des Juifs de Jerusalem avec des caracteres Samaritains, puis qu'il est impossible que ni les habitans de Jerusalem, ni ceux de Samarie, les aient frappez. Ce n'est pas à Samarie qu'on l'a fait, puis qu'elle ne prenoit aucun interêt à la *delivrance de Sion*, son ennemie, sur tout puis qu'elle demouroit sous le joug des Grecs, pendant que les autres jouissoient de la liberté. On ne l'a pas fait aussi à Jerusalem, puis qu'on ne se feroit pas servi de caracteres Samaritains pour temoigner à Dieu sa reconnoissance, & laisser un monument de sa liberté. On auroit

des Savans. Janvier 1709. **61**
auroit relevé par là la gloire des Schisma-
tiques odieux, & l'autorité de leur Pen-
tateuque.

Il ne reste donc plus que les medailles, sur lesquelles on remarque des lettres Hebraïques ou quarrées, qu'on puisse defendre. En effet ceux qui defendent l'antiquité de ces caracteres, ne manquent pas de s'en prevaloir, & de les produire comme une preuve qu'elles sont anciennes & sacrées. On a beau leur objecter le titre d'Assyriennes que les Thalmudistes leur ont donné, ou l'Histoire d'Esdras, qui changea les anciens caracteres, & introduisit les nouveaux. On ne se met pas en peine de toutes ces autoritez, lors qu'on a en main des medailles qu'on regarde comme très-anciennes, & dont la legende est gravée en caracteres Hebraïques. Cette opinion merite d'être examinée, parce qu'elle est soutenüe par de grands hommes, & que nous n'avons pas dessein d'élever les caracteres Hebreux sur la ruine des Samaritains.

Je n'adopte point la fable d'Esdras, ni même le temoignage de Saint Jerôme, lequel assure que les Juifs s'étoient toujours servis des mêmes caracteres que les Samaritains, & que ce fut Esdras qui inventa les lettres Hebraïques. En effet il ne peut être regardé comme un témoin fidele d'un événement si éloigné de lui; & quoi qu'il sçut un peu d'Hebreu, on ne

doit pas recevoir aveuglement ses conjectures sur ce qui regarde cette Nation. Conringius imposoit aussi à Eusebe en lui faisoit dire qu'Esdras avoit tiré l'Écriture Sainte de sa memoire, & qu'il avoit *changé les lettres Judaïques, afin qu'on ne se mêlât pas avec les Samaritains*; car cela ne se trouve point dans la * Chronique de cet Historien; & St. Jérôme n'a osé l'y fourrer, quoi qu'il fût de ce sentiment.

Tertullien paroît décider plus nettement de l'antiquité des lettres Hebraïques: mais il vivoit dans un temps fort éloigné du fait qu'il raporte; il ne savoit point d'Hebreu, & n'avoit peut-être jamais vu de caracteres Samaritains ni Hebraïques. Enfin son expression, *Esdras reablit tout l'instrument de la littérature Juive*, est équivoque & singulière. En effet qu'entend-il par cette *littérature Juive*? car les Juifs n'étoient pas Savans. Il est plus apparent qu'il ne pensoit point à la distinction des lettres & des caracteres; mais qu'il suivoit la pensée du faux Esdras qui commençoit à prendre cours, & qu'il s'imaginait qu'Esdras avoit rétabli toute l'Écriture Sainte en la composant de nouveau; car c'étoit-là tout l'*instrument de la littérature Juive*: mais cela même est une chimere qu'on ne doit pas adopter, parce que Tertullien l'a fait.

En effet Esdras, de qui l'on a emprunté
cette

* *Euseb. Chr. l. 2. pag. 131.*

cette Histoire de la Loi perdue † au temps de la Captivité, & retablee, est un imposteur, lequel vivoit du temps de Trajan. Comme il vit que ceux de la Nation abandonnoient le Judaïsme pour se faire Chrétiens, soit à cause de la misere, dont ils étoient accablez, soit parce que le retardement du Messie formoit un sujet de scandale presque general, il entreprit de les consoler. Il prit le nom d'Esdras, afin de donner un air de prophetie & d'oracle à ce qu'il écrivoit. Comme il avoit lu les écrits des Chrétiens, il en tira divers caracteres qu'il apliquoit au Messie qu'il attendoit, & qui devoit paroître sous Trajan.

Un Savant a remarqué judicieusement que comme l'Apocalypse de Saint Jean venoit de paroître, & qu'elle faisoit du bruit chez les Chrétiens, le faux Esdras en imita le style & les visions. En effet si vous lisez le chapitre douzième, vous y verrez l'Histoire de l'Empire Romain, & des douze Empereurs; l'Aigle qui a douze ailes, est l'Empire avec ses douze premiers Empereurs. *Le second, qui regne plus long temps que les douze autres ensemble, c'est Auguste.*

Les huit plumes qui sortent de dessous ces ailes, sont huit Rois ou Empereurs, dont les regnes ont été fort courts. Caligula, Claude, Neron, Galba, &c. deux de ces Rois qui perirent, sont Othon & Vitellius, parce que Tite fit même effacer leurs

NOMS

† *Esdras* 14: 21.

noms des Registres publics. *L'un des huit Rois mourut dans son lit en grands tourmens: c'est Vespasien qui finit sa vie dans les douleurs d'une colique violente. Deux furent reservez pour la fin: ce sont Tite & Domitien; ils dominerent sur la terre; c'est-à-dire, la Terre Sainte ou la Judée, par opposition à la mer, d'où l'Aigle étoit sortie, & qui designe les Nations. Enfin le lion sort de la forêt, & reproche à l'Aigle ses injustices: c'est le Messie qui devoit paroître sous Trajan, & renverser l'Empire Romain. Esdras, dont St. Jérôme adopte le recit sur la perte & le retablissement de la Loi, est donc un imposteur qui faisoit le Prophete, & qui se jouoit de la credulité de sa Nation en débitant des oracles après l'évenement, & afin de donner plus d'autorité à ses visions, il se fit le restaurateur de la Loi & de toute l'Écriture par une voye miraculeuse.*

Cet imposteur bâtit sur un faux fondement, parce qu'il étoit impossible que tous les exemplaires de la Loi fussent perdus lors qu'on alla dans la Captivité; mais cet Auteur est assez décrié, & je ne puis voir sans étonnement qu'un très-grand nombre des Chrétiens le suive encore.

On me demandera peut-être ce que je veux conclurre de toutes ces Remarques. Mon unique but est d'écarter ce qu'il y a de fabuleux sur la matiere. Les defen-
seurs

des Savans. Janvier 1709. 65

seurs des caractères Samaritains s'appuyent sur des médailles qui sont évidemment de contrebande, puis qu'on y voit un mélange de Judaïsme avec des lettres Samaritaines. D'ailleurs ils bâtissent sur le changement des lettres fait par Esdras, qui re-tablit l'Écriture Sainte; ce qui est fabuleux. Mais d'un autre côté les Zelateurs des caractères Hébraïques produisent des médailles d'une Antiquité suspecte, ou plutôt dont la fausseté est évidente. Ils élèvent leurs caractères au dessus des Samaritains, comme s'il falloit canoniser jusqu'aux lettres qui composent l'Écriture Sainte, & en être redevable à Dieu. Cependant cela est faux. Les caractères Samaritains n'étoient point ceux des Nations idolâtres qu'Assaradon envoya peupler le pais de Samarie. Le Prêtre qui porta la Loi à la colonie des Samaritains, n'eut garde de faire un exemplaire exprès en caractères prophanes. C'est là une supposition qui n'a pas même de vraisemblance. On ne pourroit imaginer qu'une seule raison de cette singularité; c'est le desir de faire entendre la Loi à la colonie. Mais comme elle étoit composée de Nations différentes, il étoit inutile de choisir les caractères d'une partie des habitans, puis que les autres n'auroient pu les lire, ni les entendre. Il est naturel que le Prêtre qui alloit porter la Loi de son Dieu à la colonie, prit un exemplaire tel qu'on le li-
soit

soit dans la Nation, écrit en caractères Samaritains. Il y avoit même une raison qui l'obligeoit à être scrupuleux : c'étoit le châtimement exemplaire que Dieu venoit d'exercer sur ceux qui ne le servoient pas conformément à la Loi. Le Prophete devoit trembler en allant dans un país, où les lions envoyez de Dieu dechiroient les habitans; & comme la Religion étoit la cause de ce châtimement, il devoit craindre d'y faire un faux pas & la moindre innovation, de peur d'être dechiré lui-même. Il ne pouvoit ignorer l'Histoire du Prophete qu'un lion avoit dechiré, parce qu'il avoit mangé contre l'ordre de Dieu. Les caractères Samaritains étoient donc ceux des anciens exemplaires qu'on avoit portez dans la Chaldée, que le Prêtre envoyé de là raporta à la colonie, laquelle les a toujourns conservez.

Les Juifs qui revinrent de la Chaldée à Jerusalem, durent aussi rapporter leurs exemplaires de la Loi écrits en caractères anciens. Les Vieillards savoient encore parfaitement l'ancienne langue. Esdras, Nehemie, Aggée & les Prophetes qui s'étoient attachez à l'étude de la Loi, savoient l'une & l'autre langue, comme cela paroît par l'exemple de Daniel, qui écrivoit tantôt en-Hebreu, & tantôt en Chaldaïque. Mais un grand nombre de ceux qui étoient nez dans la Chaldée, & qui avoient cru y demeurer toujourns, c'est pourquoi ils y avoient

des Savaus. Janvier 1709. 57

avoient acheté des terres, bâti des Palais, & fait de grands établissemens, avoient appris des leurs tendres années à lire & à écrire en caracteres Assyriens; & la plupart ne connoissoient que la langue du pais qui leur étoit nécessaire pour le commerce & pour les differens usages de la vie. Comme les Juifs ne revinrent pas tous ensemble, ceux qui demurerent plus long temps avec les étrangers, eurent moins de connoissance de l'ancienne langue & des anciens caracteres. C'est pourquoy le veritable Esdras en lisant la Loi, étoit obligé de l'expliquer: * *Il mettoit l'intelligence, & on l'entendoit en la lisant.* Il y avoit donc après le retour d'Esdras des exemplaires de la Loi en caracteres anciens; mais le peuple avoit de la peine à les entendre, parce qu'ils étoient accoutumés au langage Assyrien; c'est pourquoy on avoit besoin d'explication. Mais le nombre des anciens exemplaires diminua peu-à-peu. Le changement se fit insensiblement, & par nécessité. A proportion que les Vieillards & les gens de lettres qui savoient les deux langues, & qui pouvoient se servir des deux caracteres, mouraient, l'usage des nouveaux caracteres s'introduisit dans le peuple & dans le College Sacerdotal, & ensuite on fut obligé de l'introduire dans le Temple.

Cette voye naturelle paroitra peut-être trop

* *Nehem.* 8: 8.

68 *Histoire des Ouvrages*

trop simple On veut ordinairement que tout se fasse par autorité dans la Religion & dans l'Eglise. C'est là le foible de la plupart des Theologiens: mais nous ne sommes pas obligez de l'avoir. Ce que nous disons, ne laisse pas d'être arrivé plusieurs fois. Les Juifs du neuvième siècle savoient si peu d'Hebreu, qu'ils furent obligez de lire la Loi en Arabe. On permet aujourd'hui à ceux qui reviennent d'Espagne & de Portugal, & qui ignorent l'Hebreu, de lire & de faire leurs devotions en Espagnol. On écrit même quelquefois l'Hebreu en caracteres Espagnols. On n'avoit pas au retour de la Captivité la superstition qu'on a eüe depuis pour la sainteté de la langue & des caracteres qu'on a eüe depuis, pourquoi donc ne veut-on pas que le peuple les ait changez, puis que cela étoit absolument nécessaire pour son édification. Les plus anciens Docteurs Juifs avoient que leurs Peres en revenant de la Captivité, aporтерent avec eux les *lettres Assyriennes*. La subtilité des Modernes, qui ont trouvé dans ce mot les *beatitudes*, ne sert qu'à faire voir qu'ils ont honte de cet aveu de leurs Ancêtres, & que les lettres *Assyriennes*, dont on se sert aujourd'hui, n'étoient point sacrées. Il y a même des Rabbins modernes qui avoient que leurs Ancêtres oublièrent leur langue pendant le séjour de la Chaldée, & ils le prouvent par Nehemie. Kimki ajoute

ajoute que cependant la connoissance de la langue & de la Loi se conservoit chez les Juges & les Prêtres pour exercer la justice; & cela se trouve aussi dans le * *Cofri*, dont j'ai parlé suffisamment autrefois. Les lettres Samaritaines sont donc celles de l'ancien Pentateuque, que le Prêtre apporta à la colonie envoyée pour repeupler le pais; car on n'avoit pas encore demeuré assez long temps en Orient pour oublier la premiere langue, & pour changer les caracteres des exemplaires; mais les lettres quarrées ou Hebraïques sont celles qu'on apporta de l'Assyrie, & qu'on introduisit insensiblement dans le service, parce que cela étoit nécessaire au peuple qui ne connoissoit plus que ces caracteres étrangers. Il n'est point nécessaire d'avoir recours à la fable du faux Esdras; à la perte de la Loi, ni à son retablissement pour trouver l'origine du changement, lequel s'est fait par nécessité.

Il paroît donc *v.* qu'on se repose avec trop de confiance sur les medailles. Chaque parti a cru en tirer une preuve solide pour l'Antiquité des caracteres Samaritains ou Assyriens; & cette preuve que Postel avoit imaginée le premier, & que les plus grands hommes ont adoptée, est évidemment fausse. Nous avons fait voir qu'on n'a aucune medaille, ni aucune monnoye frappée sous les Rois & pendant la durée du premier

* *Cofri* pag. 3. 5. 15.

mier Temple, puis que cet usage n'étoit connu en aucun lieu du monde. Ainsi tout ce qu'on produit avec des caractères Hebreux, est supposé.

Celles qu'on pretend avoir été fabriquées sous les Asmonéens, portent un caractère sensible de reprobation, puis qu'elles ne peuvent avoir été frappées à Samarie, & que cependant on y voit des caractères Samaritains. Si les Juifs de Jerusalem s'étoient servis de ces lettres pour des usages civils, ils l'eussent fait encore au temps de J. CHRIST. Ils n'auroient pas abandonné si tôt cette distinction de lettres sacrées & prophètes, dont on ne voit aucune trace dans Philon, dans Joseph, & dans toute l'Histoire sacrée du Nouveau Testament. On a donc lieu de croire qu'il ne nous reste presque aucun des momens de l'ancienne République Juive, & que les Antiquaires se tourmentent là-dessus inutilement.

Les imposteurs qui les ont fabriquées, peuvent être anciens. Les uns ont pu vivre dans le second siècle de l'Eglise, où l'usage des medailles étoit fort grand chez les Romains, & où les Juifs qui commençoient à se relever de leur ruine, fabriquerent un grand nombre d'ouvrages supposés, afin de retablir la gloire de leur Nation. Cette Antiquité est assez grande pour imposer aux Savans accoutumés à manier les medailles, parce qu'en effet il

Y en a d'autres plus nouvelles batuës par ceux qui ont vecu depuis les Croisades, parce qu'alors on fit un commerce de ces fortes de monumens qui enrichit ceux qui avoient l'art de les fabriquer. Ceux qui revenoient de la Terre Sainte, vouloient rapporter chez eux quelque Antiquité ou quelque relique. On les leur vendoit fort cher, & le gain animoit les ouvriers & les imposteurs à bien contrefaire ce qu'ils avoient dessein d'imiter.

Secondement, on se fait une trop grande superstition de l'Antiquité des lettres. Que nous importe que la revelation soit écrite en caracteres Samaritains ou quarez? L'Écriture devient-elle plus sainte par l'antiquité des lettres, où nous la lisons? Quelle influence peuvent avoir les caracteres sur les oracles ou les paroles de la Loi? Si nous avons l'exemplaire original de Moïse & des Prophetes, je comprends que l'usage en seroit grand pour fixer quelques diverses Leçons: mais les copies ayant été multipliées à l'infini, il ne faut plus disputer sur la preference des lettres. Les Samaritaines sont apparemment les plus anciennes; mais elles n'en sont pas plus venerables, puis que les Copistes de cette Nation ont pu faire les mêmes fautes que les Copistes des Juifs. On se tourmente donc inutilement sur cette matiere, & les fables ou les fausses medailles sur lesquelles chaque parti s'ap-

s'appuye, ne meritent pas qu'on les adopte, ou qu'on les soutienne plus long temps, puis qu'elles ne prouvent rien, & que quand elles prouveroient tout ce qu'on pretend, la consequence qu'on en tire, ne seroit pas importante. Le Prêtre Samaritain apporta son exemplaire conforme à celui qu'il avoit vu dans la Captivité, & c'étoit peut-être un de ceux qu'on y avoit portez dans la premiere transplantation. Le Juif qui au retour de la Captivité fut obligé de changer les anciens caracteres, suivit si exactement ses anciens exemplaires que le Pentateuque Samaritain & l'Hebreu s'accordent presque en toutes choses, & ne varient que sur des minuties peu importantes à la Religion. Cela doit suffire à ceux qui cherchent la verité de bonne foi, & qui ne courent pas avec passion après les plus petits incidents pour exercer leur critique, & faire paroître leur savoir.

HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Mois de FEVRIER, 1709.

ARTICLE V.

De l'immortalité de l'ame, & de la vie éternelle. Par Guillaume Sherlock, Docteur en Theologie, Doyen de St. Paul, Maître du Temple, & Chapelain ordinaire de Sa Majesté. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam chez Pierre Humbert, 1708. in 12. pagg. 563.

CE Traité * est une suite nécessaire du plan que le D. Sherlock avoit formé tant pour la conduite de l'homme dans la vie presente, que par raport à la vie à venir. Son Discours sur la Providence † preparoit les esprits à une re-

D

spectueu-

* *Posthume.*
Mars 1694.

† *Voyez le mois de*

spectueuse soumission pour la maniere dont Dieu regit & gouverne le monde, & celui de la *mort*, & du *dernier Jugement*, dispoit les hommes à faire attention au Jugement final qu'il leur faudra subir après la mort. Le dernier va plus directement au but, parceque *l'immortalité de l'ame* est le fondement de nos craintes & de nos esperances, & que sans cela on pourroit vivre & mourir à l'aventure. La Morale, & la Theologie aboutissent là.

Pour prouver *l'immortalité de l'ame* le D. Sherlock recuse tout autre Juge que la Revelation, & soutient que si on l'abandonne, c'est une espece d'infidelité, & une marque visible, qu'on a du penchant à prêter l'oreille aux incredules. Un Chretien persuade de l'Evangile ne court aucun risque du côté de la Philosophie. Mais s'il consent à mettre la Revelation à quartier, & s'il s'engage au combat à armes égales avec les incredules, l'évenement ne peut être qu'incertain; c'est exposer la foy au hazard d'une dispute douteuse, & qui peut être fatale quand on a en tête un Adversaire qui a beaucoup d'esprit, & d'adresse, & qui a bien étudié la Philosophie. Il est persuade, & il le dit en gémissant profondément que *l'incredulité* n'est parvenue au comble dans notre siecle, que parce qu'on a eu l'imprudence de commettre la foy avec la raison. Ceux qui ont risqué cette methode, parce qu'ils

s'ima-

s'imaginent qu'il y a plus d'esprit & d'invention, ont livré la Religion aux contradictions; & l'experience apprend que depuis que les Philosophes se sont mêlez de raisonner sur les mysteres; c'est un *bonheur singulier*, si ceux qui en étoient bien convaincus, sont demeurez fermes, ou s'ils n'ont pas été ébranlez; ce n'est pas que le D. Sherlock veuille abandonner tout-à-fait la raison & la Philosophie aux incrédules; ils ne demandent pas mieux, & ils ne manqueraient pas d'en triompher. Mais il recommande de s'en tenir toujours à l'Évangile, pour mettre d'abord la foi à couvert; après quoi on peut disputer sans rien risquer; & se servir de raisonnemens, qui ne sont à la verité que des presomptions, & des *probabilités*, & non pas des preuves positives, & des démonstrations. On pourroit mettre au premier rang l'argument que fait le D. Sherlock, qu'une probabilité suffit pour être convaincu de l'immortalité de l'ame; car chercher à en douter, c'est le plus infame, & le plus scandaleux de tous les crimes où l'homme puisse tomber. Souhaiter de mourir comme les bêtes brutes, & d'être plongé dans un neant éternel, rien ne rend l'homme plus méprisable, puis qu'il ne vient au monde que pour y vivre dans la misere, & d'y paroître seulement quelques années pour n'y revenir plus. Il est impossible que l'amour propre se puisse

résoudre à rejeter l'espérance probable
 d'une autre vie , & qu'il *souhaite que la*
mort le fasse périr pour toujours. C'est la
 marque d'un esprit bas, rampant & abru-
 ti , que de souhaiter l'extinction de son
 être. Il n'est pas à la vérité d'un homme
 sage de croire à la hâte , & de suivre
 avec trop d'ardeur la passion d'être im-
 mortel. Cependant c'est l'instinct de la
 Nature, de vouloir vivre toujours : elle
 abhorre le neant , & s'il y a de la foibles-
 se à être trop credule, il y a dans la re-
 sistance des incredules une crainte, ou
 une defiance , qui choque trop directe-
 ment les desirs naturels de l'homme, &
 il semble qu'ils apprehendent une vie à
 venir. Cicéron disoit aux Epicuriens,
 que s'il se trompoit dans la creance d'u-
 ne bienheureuse immortalité ; il étoit
 charmé de son erreur ; & que s'il se trom-
 poit, il avoit du moins la satisfaction de
 penser , qu'ils ne seroient jamais en état
 de se moquer de lui. Cette considera-
 tion auroit plus de force si elle n'avoit
 nul rapport à la Religion ; mais la menace
 & la frayeur des peines éternelles peuvent
 balancer l'horreur du neant , & l'alter-
 native inevitable d'une bienheureuse im-
 mortalité, ou d'une éternité de malheurs
 & des supplices, peut determiner l'esprit
 à se delivrer d'une si cruelle inquietude,
 & lui faire preferer une opinion, qui le
 soulage des mortelles apprehensions qui
 nais-

des Savans. Fevrier 1709. 77

naissent naturellement d'un obscur avenir. Lucrece s'est fondé là-dessus; il faut, disoit-il, bannir la crainte de l'Acheron, ou des Enfers, parce qu'elle traverse tous les plaisirs, & qu'elle empêche qu'on ne les goûte sans mélange;

*Et metus ille foras praceps Acherontis
agendus*

*Funditus, humanam qui vitam turbat
ab imo. Lucret. lib. 3.*

Le D. Sherlock cherche la source de cette idée dans la corruption, & la dépravation du cœur des incredules, qui seroient bien fâchez que l'ame fût immortelle, afin de n'avoir aucun compte à rendre après la mort. Ainsi il est vrai, que si la crainte a fait les Dieux, c'est aussi la crainte qui les aneantit. Ce n'est pourtant là qu'un reproche personnel, qui se peut renvoyer de part & d'autre, & non pas une reponse positive pour le dogme; & en effet elle n'est pas pour tous les incredules. Il y en a dont les mœurs sont très-severes; Epicure même leur Chef, selon Mr. Gassendi, pratiquoit une Philosophie fort austere, & il falloit être bien sage pour être voluptueux comme lui. C'est pourquoy l'Auteur passe à des preuves plus directes. Il dit, que l'ame étant immatérielle, il n'y a nul agent, ni nulle cause physique qui puisse

puisse en separer les parties, & la dissoudre. Dieu qui la créé, la peut aneantir. Mais c'est par un acte immediat de son pouvoir, & il suffit que l'ame étant spirituelle, & hors de l'atteinte des corps extérieurs, elle soit immortelle par sa nature. Il s'objecte aussi-tôt qu'on lui dira, qu'elle soit incorporelle, & que nous puissions concevoir une substance qui n'a ni parties, ni étendue, & qui n'occupe aucun lieu. Peut-on affirmer que ce qu'on appelle l'être pensant en nous, n'est pas matériel, ni composé de parties divisibles: c'est là un secret que la puissance infinie du Createur ne permet pas de penetrer, parce nous ne pouvons pas juger jusqu'où peut s'étendre son pouvoir. On pourroit juger de là que la question étant indeterminée, & personne ne pouvant rien assurer d'évident, il est libre de prendre tel parti qu'on voudra, & qu'il n'est point permis de se condamner, de part & d'autre. On se tromperoit; car, continuë le D. Sherlock, il faudroit abandonner la Philosophie, qui nous apprend que la pensée, & l'intelligence ne sont point des attributs de la matiere, & ne peuvent en être une propriété. Si l'ame n'étoit pas immatérielle, en quel endroit resideroient les pensées, & les idées, & où trouver assez de place pour les contenir, & loger tant de termes des diverses langues, d'arts & de sciences. Il

n'y a pas assez de fibres dans le cerveau pour en recevoir les impressions, ni pour ainsi dire assez de cellules pour les y conserver.

Là se presente naturellement l'objection ordinaire de l'ame de bêtes ; ou il faut nier qu'elles n'ont ni sentiment , ni perception , ou avouër qu'elles ont une ame immatérielle , & par consequent immortelle aussi bien que celle de l'homme. La difficulté a paru telle à l'Auteur, qu'il auroit mieux convenir que les bêtes jouissent de l'immortalité, que d'affujettir l'ame des hommes à subir le même sort, parce qu'il n'a osé soutenir, que l'immaterialité de l'ame soit une preuve suffisante, qu'elle est capable des plaisirs les plus délicats sans la participation du corps ; c'est-à-dire, la sagesse, les vertus, & l'accroissement de connoissance, & de lumieres, qui font l'ornement & la felicité de la vieillesse. Joignez à cette presumption le consentement de la plus grande partie du genre humain sur l'immortalité de l'ame. Il ne se ferait pas perpetué de siecle en siecle, s'il n'étoit inculqué, & gravé en nous par la Nature.

Cette dernière reflexion donne lieu à une digression touchant les *idées innées* ; c'est-à-dire, certains principes communs, ou certaines notions primitives, qui sont imprimées & gravées dans l'ame, qu'elle apporte au monde, & qu'elle reçoit avec

l'être. S'il n'y a point d'idées innées, ce qu'on appelle la voix & le sentiment de la nature, ne signifie rien; ce n'est qu'une chimere. Entre les Philosophes quelques-uns se moquent de ces idées comme imaginaires, se tenant ferme à l'axiome, qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit entré par les sens, & qu'elle est susceptible de toutes sortes d'impressions sans en avoir aucune avant que d'être unie au corps, ensorte que si un homme étoit privé de tous ses sens, il n'auroit aucune perception, parce qu'il n'auroit aucune sensation. L'Auteur ne veut pas engager la dispute avec les Philosophes; & il s'adresse aux Theologiens * Chrétiens: le premier homme avoit incontestablement des idées innées. Dès qu'il sortit des mains du Createur, il avoit des lumieres de tout, & parloit une langue, connoissant par avance la force, & la signification des mots. Quoi que les ames aussi-tôt qu'elles sont infuses dans le corps, ne soient pas dans le même degré de connoissance, il ne laisse pas d'être vrai qu'elles naissent avec des idées qui se developent peu-à-peu. Autrement l'ame de l'homme ne seroit pas de même nature que celle d'Adam, qui étoient intelligente, & raisonnable. Si l'ame humaine n'a point de pensées internes de passer en acte, elle ne peut

* *Mr. Locke dans son Traité de l'Entendement.*

des Savans. Fevrier 1709. 81

peut acquérir la faculté d'en recevoir de la part des objets extérieurs. Comment peuvent-ils exciter en nous un sentiment, s'il n'y a point de principe interne, & naturel? En réduisant la question en particulier aux enfans qui meurent dans le berceau; s'ils n'ont point apporté d'idée, ils n'ont pu en acquérir; or de quelle félicité sont-ils capables, lorsque leur ame est dégagée de la matière, à moins qu'ils ne puissent exercer quelque faculté raisonnable? *Oseroit-on dire*, continuë le D. Sherlock, que l'ame d'un aveugle, ou d'un sourd, n'a aucune disposition pour voir, ou pour entendre, quoi qu'elle ne jouisse ni de l'un ni de l'autre sens, & qu'il ne puisse comprendre ce que c'est que le son, ou la lumière. On peut dire la même chose de ceux qui par l'âge, ou par une maladie, perdent leurs facultez intellectuelles, par ce qu'elles sont dependantes des organes du corps. On peut douter si cette réponse resoud, ou si elle embrouille la question. Car si un homme n'a absolument nulle notion de tout ce qui entre dans l'ame par les sens, tout se réduit à la seule capacité de les percevoir, sans pourtant les percevoir actuellement. En ce cas il seroit difficile de specifier à quoi se réduisent les idées innées de son ame, & quelles fonctions elle peut faire dans l'ignorance totale de toutes les choses sensibles.

82 Histoire des Ouvrages

Si ces idées se font sentir à elle, il faut que ce soit par leur propre lumière, sans aucune étude, & sans raisonnement. Le D. Sherlock ne balance point: bien loin de croire que l'ame soit une *table rase*, il soutient, que toutes les veritez éternelles, nécessaires, & immuables y sont inscrites, & gravées par la main du Createur. Il adopte ce que Platon disoit, que la science n'est qu'une *reminiscence*; comme si l'ame ne pouvoit recevoir aucune nouvelle idée à la presence des objets, & si elle rappelloit seulement ce qu'elle a oublié, pour le reduire en acte. Quoique la question soit bien subtile & bien methaphysique, & qu'elle paroisse indifferente à la Religion, l'Auteur en parle tout autrement; il maintient que si la distinction du vice ne vient dans l'ame que par la voye des sens, nous ne sommes que de la matiere, & que c'est là un expedient des Athées pour aneantir la Religion.

Nous avons déjà dit que son argument decisif, est pris de la Revelation; & il le cherche premierement dans la Loi de Moïse. Il demeure d'accord, qu'il ne s'y trouve aucune promesse litterale, & positive d'une vie immortelle. L'Histoire de la creation de l'homme fournit le denouement de la difficulté. Dieu, dit Moïse, après avoir formé l'homme de la poussiere de la terre, souffla dans ses narines la respi-

respiration de vie. Ainsi l'ame n'est point fabriquée de la matiere, elle est le *souffle* de Dieu; son origine est divine, & l'homme a été fait à l'*image*, & à la *ressemblance de Dieu*. L'arrêt que Dieu prononça contre Adam, s'il avoit la hardiesse de *manger de l'arbre de vie & de mort*, & que dès le jour qu'il en auroit mangé, il mourroit sûrement; pourroit être retorqué contre le D. Sherlock; car la menace ne peut être appliquée qu'à l'ame, & non pas au corps qui par sa constitution est perissable, & mortel. Il repond 1. qu'Adam ayant vécu plusieurs siècles après son peché, la sentence de mort ne signifioit autre chose, sinon que dès ce jour-là, lui & sa posterité devoient sujets à la mort: 2. que ce passage ne peut être entendu que du corps, & que cela posé, il ne faut point s'inquieter des *raisonnements*, & des *conjectures des Philosophes*. Puis il passe à l'Evangile. Quoi qu'il y soit parlé clairement de la resurrection, il reste encore quelque obscurité. Car il en pourroit resulter, que c'étoit une doctrine toute nouvelle, & qu'elle étoit presque inconnue dans le monde. Quelques-uns d'entre les Juifs ou presque tous la nioient; des trois sectes qui partageoient le Juifs; les Pharisiens, les Saducéens, & les Esseniens, l'on ne peut en excepter que les Pharisiens, qui selon * St. Paul tenoient

D 6

pour

* *Actes des Apôt. ch. 23. v. 6. & 8.*

pour la resurrection. Cependant Joseph n'en dit rien, & dans l'exposition * qu'il fait des opinions de chaque secte, il ne parle que de l'immortalité de l'ame, & nullement de la resurrection, quoiqu'il fût lui-même Pharisien, & qu'après un long examen, il eût embrassé cette Secte, *parce qu'elle approche plus qu'aucune autre de celle des Stoïques entre les Grecs.* D'où il résulte que le dogme de la resurrection étoit une question problematique parmi eux, & d'autant plus que J. CHRIST n'a jamais censuré les Saducéens sur cet article, ni ne les a retranchés du corps de la Synagogue. Aussi ne trouve-t-on dans les Anciens aucune marque qu'ils ayent eu la moindre idée de la resurrection, quoi que la plupart d'entr'eux crussent l'immortalité de l'ame. Les Payens n'en savoient rien; & il n'y a que l'Évangile qui promette l'immortalité, & une nouvelle vie pour le corps. Ils ne pouvoient pas concevoir qu'un corps réduit en poussière, & dont les atômes étoient dispersés aux quatre coins du monde, pussent se rassembler pour rendre au corps sa première forme. C'est pourquoi St. Paul ne s'amusa point à leur expliquer la resurrection par la Philosophie, pour satisfaire leur curiosité. Il se contenta de se servir de l'autorité de J. CHRIST, pour inspirer aux hommes une respectueuse humilité,

* *Hist. de la Guerre des Juifs, liv. 2.*

des Savans. Fevrier 1709. 85

llité, & leur apprendre, que la folie de Dieu est plus sage que la sagesse des hommes. Mais dès qu'on s'écarta de cette regle, & que la Philosophie s'introduisit dans la Religion, elle mit la division dans l'Eglise par les différentes sectes qui s'éleverent, & jetta beaucoup d'incertitude sur la foy, en sorte que le Christianisme dut alors ses progrès plus à l'autorité civile qu'à sa force naturelle. Le D. Sherlock prend de là occasion de redoubler ses lamentations sur le funeste état de l'Eglise, qui voit avec bien des gemissemens l'incrédulité montée jusqu'au comble, parce que quelques Theologiens se sont hazardés à commettre la foi avec la raison. On pourroit mettre en doute si par cette methode le D. Sherlock n'expose pas lui-même la Religion à l'insulte des incredules. Car dès que la Foi se retire, & fuit devant la raison, ils en triompheront; la raison étant le seul guide qui nous soit donné de Dieu pour nous conduire, & la seule lumiere pour le discernement du vrai & du faux, il faut un autre Juge, ou pour ainsi dire, un autre Tribunal. Si pour decision on leur allegue la Revelation, ils n'en conviendront point. A l'égard des Chretiens cela est inutile; ils en conviennent tous, & aucun d'entr'eux ne doute ni de l'immortalité de l'ame, ni de la resurrection. Reste donc à prouver la Revelation aux incredules,

dules , & de quel autre moyen peut-on se servir que de la raison pour venir à bout de les en convaincre ? Si les Theologiens refusent d'engager le combat sur ce pied-là , c'est à eux à proposer quelque autre principe certain pour s'affûrer de la verité. Autrement les incredulos ne manqueront pas de dire que les Theologiens n'opposent que leurs decisions particulieres, comme une autorité decisive, & que leurs demonstrations philosophiques sont plus évidentes, que les preuves de la divinité des Ecrits Sacrez. Mr. * Pascal a fait une reflexion qui peut être placée ici, & qui va plus loin qu'il n'avoit peut-être prévu. La foi, dit-il, *les sens* ont leurs objets separez, & leur certitude dans leur étendue ; & comme Dieu a voulu se servir des sens pour donner entrée à la foi, tant s'en faut que la foi detruise la certitude de nos sens , que ce seroit au contraire detruire la foi que de vouloir revoquer en doute la certitude de nos sens, & le rapport fidelle des sens. Cette regle est si sûre, & si generale , que quand l'Ecriture nous presente deux sens, dont l'un, qui est litteral, se trouve contraire à ce que les sens & la raison reconnoissent avec certitude, il ne faut pas entreprendre de les desavouër pour les soumettre à ce sens apparent de l'Ecriture ; mais il faut interpreter l'Ecriture

* *Lettres Provinciales.*

ture pour y trouver un sens qui s'accorde avec cette verité sensible, parce que la Parole de Dieu étant infaillible dans les faits même, & le rapport des sens & de la raison qui agissent dans leur étendue, étant certains aussi, il faut que ces veritez s'accordent; & l'Écriture se peut interpreter en des manieres differentes, & que le rapport des sens est unique, on doit en ces matieres prendre pour le veritable sens de l'Écriture, celui qui s'accorde avec les rapport de sens. Que si l'on en usoit autrement, ce ne seroit pas rendre l'Écriture venerable; mais ce seroit l'exposer au mepris des infidelles, & leur fermer l'entrée de l'Eglise: car les choses de fait ne se prouvent que par los sens. A suivre ce raisonnement, le D. Sherlock ne se devoit pas contenter de renvoyer les Incrédules à l'Écriture, dont ils nient l'inspiration; il falloit encore concilier la raison avec la foi sur l'immortalité de l'ame, & la resurrection; puis que le rapport des sens & de la raison étant unique, & l'Écriture se pouvant interpreter en des manieres differentes, on doit en ces matieres prendre pour le veritable sens de l'Écriture celui qui convient au rapport fidelle des sens.

ARTICLE VI.

Les devoirs d'un Gentilhomme. Par l'Auteur de la Pratique des Vertus Chrétiennes. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam chez Etienne Roger, 1709. in 12. pagg. 251.

ON auroit de la peine à juger sûrement si cet Ouvrage est un livre de Morale, ou une Satire. L'Auteur y parle d'un air sec & chagrin, & les passages de l'Écriture y sont employez plutôt pour exprimer des injures que pour faire des exhortations. Il s'adresse à la Noblesse d'Angleterre, & il proteste pourtant que bien loin d'insulter à l'abaissement, ou à la decadence où elle est, il en a gemi, & en a été touché. Mais il avouë qu'en considérant l'aviissement où sont tombez la plupart de ceux qui la composent, ils ont tellement degeneré de la vertu qui convient à leur naissance, qu'ils ne meritent gueres qu'on y soit sensible; il y a entr'eux beaucoup plus de Martyrs de l'intemperance & de la debauché, que de la Religion. S'il est donc possible de les faire rentrer dans leurs devoirs, il leur represente les avantages qu'ils tirent de leur éducation, & des bons principes qu'on leur a imprimé dès leur enfance, & qu'ils n'étouffent que trop souvent par les passions, & les

les fougues de la jeunesse. Outre cela ils ont les commoditez & les richesses, qui les élevant au dessus de la condition populaire, leur inspirent des sentimens plus nobles : au lieu que la pauvreté abaisse, & avilit l'esprit, & réduit ceux qui en sont persecutez, à des arts bas & mercenaires. Quelques bonnes qualitez naturelles que l'on ait, elles ne peuvent mettre à couvert du mepris qui suit l'indigence; on fuit même ceux qui y sont réduits, comme si elle étoit contagieuse. Enfin l'Auteur après avoir rapporté amplement tout le bonheur d'avoir reçu une heureuse éducation, se lamente beaucoup de ce que la Noblesse d'Angleterre oubliant ou plutôt étouffant bientôt les impressions, dans lesquels elle a été élevée, en prennent de contraires, & s'y abandonnent avec tant d'emportement, qu'ils oublient les premières, & les bannissent absolument de leur esprit, & comme s'ils avoient peur qu'elles ne se reveillassent, ils les effacent si absolument qu'il n'y en reste plus la moindre trace. Ils traittent de pedanterie tous les preceptes de Morale. La chasteté, la temperance, ne sont à leur gré que les imaginations de quelques melancoliques, qui veulent mettre les autres sous l'esclavage, où ils ont eu la folie de se mettre eux-mêmes. Ils se figurent que Dieu a plus d'indulgence pour les infirmités des hommes, & qu'on peut satisfaire
ses

ses passions, sans s'effrayer de ces chimeriques dangers d'un autre monde, dont les Predicateurs voudroient leur faire peur. Ils regardent avec dedain ceux qui ont assez de simplicité & de credulité pour s'en épouvanter. Ils accompagnent leurs profanes railleries de sermens qui servent de relief à leur discours, c'est parmi eux une éloquence, & un ornement du langage & du stile; & pour y donner plus de lustre, & une nouvelle décoration, ils le parent de tems en tems de quelque serment nouvellement inventé.

L'Auteur croit que cet abandonnement au vice, vient de ce que la jeunesse n'est pas assez aidée par les conseils de ceux qui ayant surmonté les fougues de cet âge, pourroient contribuer à les moderer, & à les arrêter dans les autres. Ils devroient pour cela se servir de toutes les ruses innocentes de l'amitié, pour leur rendre la vertu aimable, & leur faire recevoir sans repugnance jusqu'aux reproches qui tendent à leur faire honte; & à les ramener de leurs desordres. Mais on ne fait gueres un si bon usage de la confiance, & de l'amitié, & il ne se trouve presque personne qui ait le courage de donner un sage conseil, ni assez d'humilité pour le bien recevoir. Cette liaison qui devoit servir d'aide & d'encouragement à la vertu, ne sert qu'à s'affermir mutuellement dans le mal. Les amis s'int-

fectent

fectent les uns les autres, & se communiquent leurs passions. Ainsi ce soin appartient principalement aux personnes de qualité, à qui leur naissance & leur âge attirent du respect & de la veneration. La deference, & une espece de soumission que les jeunes gens ont pour eux imposent, & donnent du poids à leurs avis, parce que d'ordinaire on prend plus garde à celui qui parle, qu'à ce qu'il dit. Ils sont donc obligez d'employer tous les moyens que la prudence leur pourra suggerer pour detourner la jeune Noblesse du mauvais chemin, où elle est engagée, & pour les degouter des vices que la corruption du tems leur fait prendre pour une bienfaisance de leur âge, & un privilege attaché à leur rang. Au lieu qu'ils devroient faire reflexion, que le dereglement de leur conduite & leur mauvais exemple peuvent corrompre ceux qui sont au dessous d'eux, & qu'il leur seroit bien plus glorieux, de se distinguer par leurs vertus, que par leurs titres, & par le nombre de leurs Ancêtres. Voilà ce que nous avons pu recueillir de l'abondance de paroles que l'Auteur a employée. Il est certain au moins que ses expressions sont trop molles pour des reprimendes, où il faut plus de force & de vivacité; & peut-être, que ceux qu'il veut corriger, languiront à la lecture de ses remontrances.

ARTICLE VII.

Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1707. Avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année; tirez des Registres de cette Academie. A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1708. in 12. pagg. 239. pour l'Histoire, & 774. pour les Memoires.

COMME c'est ici un recueil & un tresor d'observations pour tous ceux qui cherchent à s'instruire dans les sciences, ou à les approfondir, chacun peut courir à l'article, auquel il s'interesse. En les suivant pied-à-pied on fait des progrès insensibles, & à la fin il se trouvera qu'on aura fait plus de chemin qu'on ne croyoit d'abord.

Dans les Memoires de Physique il y a diverses remarques qui y sont jettées presque comme sans dessein; mais qui sont utiles, ou tout au moins curieuses. En voici une pour la curiosité. Mr. de la Hire s'est donné la peine de supputer quelle quantité de pluye est tombée à l'Observatoire de Paris pendant l'année 1706. Il avoit fait la même chose pour les années precedentes. En calculant par chaque mois, le tout monte à quinze pouces & quelques lignes. L'année 1706. fut fort sèche; car d'ordinaire la quantité de pluye va de dix-neuf à vingt pouces; mais à prendre tout le cours de l'année, elle fut
plus

plus humide que les autres; car les mois de Juillet & d'Août sont les plus pluvieux à cause des orages; & en 1706. l'eau n'alla qu'à dix-huit lignes. Mr. le Marechal de Vauban avoit fait faire les mêmes observations à Lille pendant dix ans, & il en resultoit, qu'il plût un peu davantage en Flandres qu'à Paris. Mr. de la Hire avoit en même tems un Thermometre pour remarquer les differens degrez de chaleur; dans l'état moyen du chaud & du froid la liqueur est au quarante-huitième degre de la division du Thermometre. Le 8. d'Août, où la chaleur fut la plus excessive, la liqueur monta jusqu'à quatre-vingt-deux degrez; c'est-à-dire, trente-quatre degrez au dessus de l'état moyen. Il ne peut gueres aller plus haut comme elle ne peut point descendre plus bas que le quatorzième degre dans le plus grand froid qu'on puisse ressentir à Paris. Nous sçaurons si cette année (1709.) la liqueur s'est tenuë au quatorzième degre. Voici un article plus utile. Le corps humain consideré par rapport à une infinité de differens volontaires qu'il peut executer, est un assemblage prodigieux de leviers tirez par des cordes. Si on le regarde par rapport au mouvement des liqueurs qu'il contient, c'est un autre assemblage d'une infinité de tuyaux, & de machines hydrauliques. Enfin si on l'examine par rapport à la generation

ration de ces mêmes liqueurs, c'est encore un assemblage de vaisseaux, afin de les préparer; & le tout ensemble est un composé que nous sommes à peine capables d'admirer, & dont la plus grande partie échappe à notre imagination même. Le plus grand appareil, & le plus merveilleux laboratoire qui soit dans le corps humain, est dans le cerveau. C'est là que se tire du sang ce précieux extrait, qu'on appelle les *esprits animaux*, uniques moteurs matériels de toute la machine du corps. Toute la Mécanique du cerveau, entant qu'elle nous est connue, tend à deux fins; l'une de séparer les esprits du sang qui est monté à la tête; l'autre, de renvoyer vers le cœur ce sang dépouillé d'esprits. La première s'exécute par une infinité de filtres d'une finesse, & d'une délicatesse presque inconcevables. La seconde qui étoit d'autant plus difficile à remplir, que le sang qui a perdu ses parties volatiles, est devenu moins fluide, & a plus de peine à repasser dans des veines fort déliées; s'accomplit par une lymphe subtile que les glandes lui fournissent par le moyen de l'air contenu dans les *ventricules*, & qui va se mêler avec lui, par une disposition de vaisseaux constituée de telle manière qu'il reçoit à-propos & l'air, & la lymphe dont il a besoin. Entre les parties destinées à ce dernier usage, la glandule pituitaire est une
des

des plus importantes. Elle est située dans une cavité du crâne, & elle reçoit une lymphe qu'elle filtre par elle-même; elle separe aussi du sang une liqueur blanche fort subtile, & fort spiritueuse. On lui a donné le nom de pituitaire, à cause de sa principale fonction. Mr. Litre en fait une description anatomique, qu'il faudroit copier, de peur de se tromper en l'abregeant. La glandule pituitaire au reste se trouve dans tous les animaux d'une grosseur assez considerable pour qu'elle y puisse être apperçue; car c'est une partie fort petite. Mais cela même qu'elle est commune à tous les animaux, est une preuve qu'elle est d'une usage nécessaire pour entretenir la machine.

Les Chymistes doutent si l'or peut être vitrifié. Mr. Homberg pretend qu'il en est venu à bout par le moyen du miroir ardent. L'or est posé sur un morceau de charbon, parce que c'est l'une des matieres qui résiste le plus à la violence de la chaleur qui est rassemblée au foyer du miroir; & Mr. Homberg apperçut quelques gouttes de verre, qui nageoient sur l'or fondu, & qu'il prit pour de l'or vitrifié. Comme les objections servent à éclaircir, & à confirmer les hypotheses de Physique, il a bien voulu produire à l'Academie les objections qui lui ont été faites là-dessus. Un * Philosophe qu'il

ne nomme pas, lui a représenté que pendant que l'or fondoit aux rayons du soleil, il voloit de tems en tems des petits flocons de cendres qui partoient du charbon, sur lequel l'or est exposé, & qui se fondoient sur l'or, & formoient des gouttes de matiere vitrifiée, qui ne viennent point de l'or, & qui ne sont qu'une vitrification du charbon qui soutient l'or. Mr. Homberg repondit que si les larmes venoient de l'or, la même chose devoit arriver quand l'argent est de même exposé au miroir ardent. Son Adversaire ne repliqua rien là-dessus; mais il demanda comment l'or, qui est le plus solide, le plus compacte, & le plus pur des metaux, peut s'évaporer en fumée, se detruire au soleil, & se convertir en verre, en sorte que diminuant peu-à-peu, jusqu'à entière deperdition de sa substance, il ne reste qu'un peu de verre, qui ne pese pas la dixième partie de l'or qui a été dissipé par le verre ardent. Mr. Homberg dit pour solution que l'or est composé de Mercure, ou de vis argent, & d'un souffre metallique; or le feu ordinaire ne peut pas les enlever en fumée, ni les separer. Il n'y a donc que la lumiere du soleil vivement poussée, & concentrée dans le miroir, qui soient capables de les desunir, & de les reduire dans le même état où ils étoient avant que d'être devenus metal. La raison est que la lumiere du soleil étant

infi-

infiniment plus deliée , & plus subtile , que celle de la flâme ordinaire qui est trop grossiere, elle peut s'introduire plus facilement dans les interstices que le soufre metallique, & le Mercure laissent entr'eux dans la composition de l'or. Un autre * Philosophe est venu à la charge sur la premiere objection, & soutient que l'argent étant moins serré, & plus poreux que l'or, il ne refléchet pas assez les rayons qu'il reçoit du soleil, pour fondre les cendres qui voltigent, sur sa surface tandis qu'il est en fonte; au lieu que l'or renvoyant plus vivement les rayons du soleil, cette chaleur augmentée par la reflexion de l'or, peut plus facilement vitrifier les cendres qui sortent du charbon par la violence, & l'activité du feu qui est au centre, ou au foyer du miroir. Mr. Homberg ne demeure pas court. Il montre que l'or devenant liquide, il ne refléchet aucune chaleur, qui puisse suppléer à l'ardeur des rayons du soleil, qui surpasse toute l'action, & tout l'artifice du feu des Chymistes.

Par les † observations qui ont été faites à l'Academie depuis 1670. jusqu'en 1675. on decouvrit une inegalité dans le mouvement des Satellites de Juppiter. On s'apperçut que le premier Satellite de Juppiter sortoit quelquefois plus tard de l'ombre de la Planete, que cela

E ne

* *Aussi Hollandois.* † *Astronomie.*

ne devoit arriver selon le calcul des Tables Astronomiques. La plus grande inégalité étoit de 14. minutes, & par conséquent elle n'étoit point assez legere pour la mettre au nombre de ces erreurs qui se glissent toujours dans les operations les plus exactes. Mr. Cassini & Mr. Roemer remarquant aussi la même difference qui n'est pas à negliger, supputerent qu'elle se rapportoit à la differente distance de la Planete à la terre, ou ce qui revient à la même chose, aux diverses configurations de Juppiter avec le soleil. Dans l'opposition de Juppiter avec le soleil, Juppiter est alors plus proche de nous, & le premier Satellite sort de l'ombre de sa Planete principale dans le tems marqué par les tables; mais dans la conjonction de Juppiter avec le soleil, qui est le tems où Juppiter est le plus éloigné de nous, & où il l'est plus que dans l'opposition de toute l'étendue du diametre annuel de la terre, il en sort 14. minutes plus tard. Ces deux habiles Astronomes conjecturent de là, qu'il faut que le mouvement de la lumiere ne soit pas momentanée, ou instantanée, comme l'ont crû tous les Philosophes; & qu'elle employoit quelque tems à parcourir l'espace qui est entre l'œil, & le lieu d'où elle part. Ceci supposé, si le Satellite paroïssoit sortir plus tard de l'ombre dans son plus grand éloignement de la terre, il n'en sortoit pas effectivement plus

des Savans. Fevrier 1709, 299

plus tard: c'est que la lumiere avoit besoin de plus de tems pour parvenir jusqu'à nos yeux. Mr. Cassini ne persista pas long tems dans l'opinion, que la propagation successive de la lumiere soit la cause de cette inegalité. Au contraire Mr. Roemer s'y attacha si fortement qu'il se la rendit propre, & beaucoup de Philosophes l'ont prise de lui. Il crut que la lumiere ne pouvoit traverser en un instant l'orbe annuel de la terre, qui est de soixante six millions de lieuës, & si elle se communique par ondulation, & que ce ne soit pas un transport effectif, le son qui se transmet aussi par ondulation, & par une simple pression de matiere subtile, ne se repandant pas en un seul instant, il en est de même de la lumiere, & elle employe quelques momens pour passer à travers le prodigieux intervalle qui nous separe. Mais Mr. Moraldi est survenu, & par un grand nombre d'observations il ébranle fort le système de Mr. Roemer. Il fait voir que dans l'aphelie de Juppiter il y eût une variation à proportion de la difference de l'aphelie au perihelie, qui est le quart du diametre de l'orbe annuel de la terre: que s'il faut & augmenter quatre minutes de plus pour l'émerision du Satellite de Juppiter quand il est dans son aphelie, il faudroit qu'on remarquât le même changement dans les émerisions des trois autres Satellites de Juppiter, qui sont pres-

que dans la même distance de la terre: ce qui n'arrive pas. Ils ont à la vérité de pareilles inegalitez; mais beaucoup plus grandes, au lieu qu'elles devroient être égales. Ainsi il faut renoncer quoi qu'avec regret, à l'ingenieuse, & seduisante hypothese du transport successif de la lumiere, parce qu'une hypothese est obligée de repondre à tout. Quelle que soit la cause de cette variation, les observateurs en peuvent toujourns tirer une regle pour rectifier les observations qu'ils font des immersions & des émersions des Satellites de Juppiter pour la supputation des longitudes terrestres; car quatorze minutes feroient une difference assez considerable, pour deranger les Cartes géographiques.

Il n'est pas facile de voir Mercure tant parce qu'il est fort petit, que parce qu'il est toujourns très-proche du soleil; & par cette raison il est très-difficile de déterminer son mouvement. Cette Planete va fort vite, & son orbe étant fort excentrique au Soleil, son mouvement est fort inegal. Dans les conjonctions de Mercure avec le Soleil, qui en passant devant le Soleil, en éclipse une petite partie, les éclipses sont très-difficiles à observer, & depuis qu'il y a des Astronomes exacts & curieux, ils n'ont encore que six conjonctions. Ils en attendoient une 7. le 5. de May 1707. Mais tous les curieux en Astronomie ne puent remarquer la conjon-

jonction; c'est ce qui fait que Mercure est la Planete la moins connue; & toutes les observations de Ptolomée, & des anciens Astronomes sont fort grossieres, & fort incertaines. Ils l'ignoroient même tellement qu'ils ne comprenoient pas qu'une partie de l'orbite de Mercure, & de Venus fût entre le Soleil, & la terre, ni qu'elles pussent passer sous le soleil. On crut l'avoir vû dans le Soleil du temps de Charlemagne, quoi que de son temps selon les hypotheses de Ptolomée, ce phenomene fût impossible. Kepler fut donc le premier qui annonça la conjonction de Mercure avec le Soleil pour le 7. de Novembre 1631. & la sixième qui est la dernière, arriva le 3. de Novembre 1677. c'est-à-dire, dans un espace de soixante-six ans. Encore ces conjonctions ne se font elles pas trouvées au même point du Zodiaque, ou de l'Ecliptique; & il y avoit trois degrez d'éloignement; il seroit à souhaiter pour la regularité du système astronomique, que les revolutions des Astres fussent parfaites, & qu'elles fussent renfermées dans des bornes fixes & precises. Du moins ces deux conjonctions sont avantageuses pour la perfection de l'Astronomie, parce qu'elles se sont faites toutes deux près du même nœud, qui est le nœud ascendant, & qu'elles renferment deux cents soixante quatorze revolutions de Mercure. Elles ne peuvent arriver que fort

fort près des nœuds de l'orbite de Mercure dans l'Ecliptique, le Soleil ne sortant jamais de l'Ecliptique; & il faut prendre garde que les nœuds de toutes les Planètes étant mobiles, & s'avancant * tous les jours contre l'ordre des signes, d'Orient en Occident, les conjonctions ne se peuvent faire dans les mêmes points du Zodiaque qu'après un certain intervalle de temps. Au reste la conjonction de Mercure avec le Soleil lors qu'il passe vers le centre de cet Astre, dure environ huit heures.

On sçait que les quatre Satellites de Jupiter sont si petits, même avec les plus excellentes Lunettes, qu'ils sont invisibles à la simple vuë, & que s'ils ont des tâches, c'est-à-dire, des parties qui réfléchissent moins vivement la lumière du Soleil, & plus obscures que le reste de leur globe, il est absolument impossible de les distinguer sur leur disque. Cependant Mr. Cassini, & Mr. Maraldi, ont vu des tâches dans les Satellites de Jupiter; à la vérité plus par conséquence astronomique, que par la certitude des yeux, & des Lunettes. Ainsi pour comprendre que ces tâches puissent être apperçues, il faut avoir une connoissance bien précise de la théorie de ces Satellites, ou Planètes subalternes, & pour cela il est nécessaire de lire avec attention

* *Les nœuds de Mercure s'avancent d'une minute, vingt & six secondes par jour.*

tention les memoires , où les differens aspects des Satellites à l'égard de la terre, sont assez clairement expliquez. Enfin la conformité de la nature des Satellites avec toutes les autres Planetes, semble prouver suffisamment, que les parties de la superficie de leur globe, sont moins propres les unes que les autres à réfléchir la lumiere. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que les grandeurs apparentes de ces Satellites varient beaucoup, soit à l'égard du Soleil, ou de Juppiter, ou de la Terre. La variation est si sensible, que le quatrième Satellite, ordinairement le plus petit de tous, paroît quelquefois le plus gros, & que le troisième ordinairement le plus gros, est quelquefois le plus petit. Les tâches servent à expliquer cette difference; selon qu'elles sont tournées plus ou moins vers la terre, elles augmentent, ou diminuent l'apparence de leur grandeur, soit qu'elles soient sur l'hémisphere qui apparoit à nos yeux, soit qu'elles soient sur l'hémisphere qui nous est caché. Mais Mr. Cassini n'a pas entrepris de déterminer si ces tâches sont fixes, ou passageres. Si elles sont fixes, il faut que ces Satellites tournent sur leur axe, puis qu'elles ne sont pas toujours visibles lors qu'ils passent devant Juppiter. Mais sans avoir un grand nombre d'observations, on ne sauroit être assuré qu'une tâche soit la même, ni predire ses retours. Cet em-

barras ne rebutera point les Astronomes; ils n'ont point de regret à des commencemens de système que la nature dement ensuite. Ils ne les aiment qu'autant qu'ils la représentent, & nous la font connoître, & non parce qu'ils leur appartiennent.

Le système de la force centrale des Planetes a été si souvent produit & expliqué tant en France qu'en Angleterre, qu'il semble que ce soit desormais un sujet épuisé, & qu'il ne soit plus permis de le traiter encore sans en faire des excuses au public. Cependant il est si important pour l'Astronomie, & si peu vraisemblable pour la plûpart des gens, qu'il n'est pas inutile de le verifler, & de le fortifier par les raisonnemens des plus experimentez Astronomes. Kepler a été l'un des premiers qui a trouvé la proportion entre la distance des Planetes au Soleil, & leur revolutions autour de cet Astre qui est le centre commun de leur orbe. Elle est si inviolablement observée par les corps celestes, qu'une même Planete la suit dans tous ses changemens; elle augmente de vitesse à mesure qu'elle approche de son perihelie, & diminue à mesure qu'elle s'approche de son aphelie. Il seroit pourtant necessaire pour le système de la Physique de pouvoir bien demontrer cette theorie, qui n'a été jusqu'à present connue que par une longue suite de lentes observations; qu'il faut même dispenser d'une

certaine precision inutile, ou peu importante. Ce seroit exposer aux yeux des hommes, pour ainsi dire, l'interieur, ou les ressorts de la machine du monde. Mr. Villemot * en a formé un plan. Au jugement de Mr. Fontenelles, cet Ouvrage brille d'invention, & de genie, & merite que les Savans y fassent attention, soit pour en embrasser les decouvertes, (qui seront fort importantes lors qu'elles seront vraies) soit pour ne se pas laisser éblouir par des idées qui seroient seulement specieuses. Il applique aux globes celestes la Theorie des forces centrales: la force centrale d'une Planete doit donc être d'autant plus grande, que sa vitesse réelle est plus grande, & le rayon de son cercle, ou sa distance au Soleil est plus petite. Or il est constant que les Planetes les moins éloignées du Soleil ayant plus de vitesse, elles ont une plus grande force centrale; d'où il s'ensuit, qu'elles ont une force centrale plus violente, & qu'elles devroient sortir de leurs spheres, s'échapper vers les extremités du tourbillon, & laisser descendre en leur place les Planetes superieures. Mais l'hypothese de Mr. Villemot tout ingenieusement imaginée qu'elle est, n'est pas sans difficulté tant par rapport aux forces centrifuges, qu'aux forces centripetes.

E 5

II

* *Curé à Lyon, dans son nouveau système du mouvement des Planetes imprimé en 1706.*

Il faut dire un mot de la Comete qui apparut en 1707. C'est la cinquième qu'on ait vuë depuis neuf ans, & cela prouve que les Cometes n'ont été rares jusqu'à present que faute d'observateurs. Elle fut apperçue proche de plusieurs petites étoiles qui sont entre la constellation d'Anti-noüs, & celle du Capricorne. A la vuë simple elle paroissoit comme une étoile de la seconde grandeur; & avec la Lunette, assez lumineuse; mais mal terminée & environnée d'une nebulosité sans queue, ni chevelure. En vingt & quatre heures elle parcourut quatre degrez & demi. Et le lendemain trois & demi; d'où l'on conclut qu'elle avoit déjà passé son perigée, puis que son mouvement apparent diminuoit en s'éloignant. Il étoit du Midi au Septentrion; & Mrs. Cassini & Maraldi ont conjecturé, qu'il se faisoit sur un grand cercle qui coupoit l'Ecliptique au cinquième degre d'Aquarius. Cette Comete environ à soixante degrez de son perigée paroissoit à la Lunette, aussi grande que Juppiter. Or selon ceux qui placent toutes les Cometes au-dessus de Saturne, lequel est à une distance de la terre double de Juppiter, une Comete qui paroist égale à Juppiter, a un diametre au moins double de celui de Juppiter, & elle est huit fois plus grosse; & puis qu'on croit que Juppiter est huit mille fois plus gros que la terre, il faut que la Comete de 1707. ait été soixante quatre mille fois plus

grosse que la terre. A calculer même plus rigoureusement, la Comete n'ayant été reconnue que lors qu'elle étoit fort loin de son perigée, son diametre seroit quatre-fois plus grand que celui de Juppiter, & elle seroit soixante quatrefois plus grosse, & 51200. fois plus grosse que la terre. On peut conclure de là quelle est l'immensité de l'espace, dans lequel roulent les Astres, puis qu'un corps d'une si prodigieuse grosseur échappe à nos yeux, ou ne nous apparôit que comme un point, & cela lors même qu'il est plus proche de la terre. Son cours étoit si rapide, qu'en diminuant peu-à-peu de grandeur, & de vitesse apparente, on ne la voyoit presque plus le 22. de Decembre.

Pour les quatre éloges qui sont à la fin de ce IX. Volume, il est inutile d'en parler. Ils ont été imprimez * dans un Volume à part, avec tous les autres de la même main, depuis le renouvellement de l'Academie. Ce sont des portraits finis. Mr. de Fontenelles les travaille avec tant de delicatesse, & avec tant d'entente, que les couleurs y sont toujours bien menagées, & bien distribuées sans leur donner trop de force, & trop d'éclat. Enfin l'Art n'y paroît point, & il semble qu'il n'a point songé à embellir pourvû qu'il fit ressembler.

* *A Paris chez Boudot 1708. in 8. p. 325.*

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de MARS, 1709.

ARTICLE VIII.

Joannis Harduini, à Societate Jesu Presbyteri, Opera selecta, tum qua jampridem Parisiis edita, nunc emendata, & multò auctiora prodeunt; tum qua nunc primum edita. Indicem omnium Praefatio exhibebit. C'est-à-dire, Les Oeuvres du P. Rapin, &c. Amstelodami, apud J. Lud. de Lorme, 1709, in folio, pag. 946.

LA renommée a tant fait retentir le nom du P. Hardouin dans la République des Lettres, qu'une nouvelle édition de ses Ouvrages devenoit nécessaire. Non seulement son profond savoir, mais encore certains soupçons qu'il a bien voulu hazarder sur les écrits des Anciens, ont

ont attiré les yeux sur lui ; enforte que d'un côté en se faisant des admirateurs, de l'autre en allarmant les Savans il s'est mis de rigides Censeurs sur les bras. On sçait que les derniers n'ont plus rien à lui reprocher ; sa docilité les a desarmez. Pour satisfaire les premiers nous ne pouvons pas parler en particulier de toutes les pieces contenuës dans ce gros Volume. Outre que les Savans les ont déjà devorées, nous n'avons garde d'entreprendre de confronter cette impression avec celle de Paris pour en faire remarquer les differences, les additions, ou les changemens que le P. Hardouin a faits. Tout cela est bien expliqué dans la Preface ; on la liroit même sans autre raison que l'élegance de la Latinité. Elle est adressée à Mr. l'Abbé Bignon, le Protecteur, & je dirois même l'Arbitre suprême de la Republique des Lettres, si je ne savois bien que sa modestie m'en desavoueroit. Nous nous bornerons donc à celles qui sont nouvelles dans leur entier.

I. Il y a une courte explication du passage de St. Paul touchant le batême des morts. C'est un éclaircissement d'une autre Dissertation sur le Batême *AU NOM DE J. CHRIST; in nomine CHRISTI.* Une reponse du Pape Nicolas I. à une Consultation des Bulgares, en 858. a fait naître la dissention entre les Docteurs. Il decida que si un Juif, ou un Payen, étoient

HISTOIRE

DE

OUVRAGES

des

SAVA

Mois de MAI

ARTICLE

*Joannis Harduini, è Societate
Sacerdotum, Opera selecta,
Parisiis edita, nunc
meliora prodeunt; et
edita. Indicem omni*

poser à mille souffrances pour
 on des Idolâtres, & les amener
 SUS-CHRIST. Ainsi, à suivre
 ment de St. Paul, à quoi ser-
 ourir tant de perils, & hazar-
 our la conversion des autres,
ne resuscitent point. Le P. Har-
 que de même figurément, ce
 Paul raconte de ses travaux,
combattu à Ephese contre les Bêtes;
 des hommes feroces & bru-
 cette methode l'Ecriture est
 de bien des interpretations.
 ouin avoit été d'un autre sen-
 ns sa Differtation du Batême au
 CHRIST seul. Il l'abandonne
 ant plus ingenieux que vrai, &
 à celui-ci, comme le plus solide
 sûr.

Hardouin a attaché à sa *Prolusion*
mis Herodiadum une † Reponse à
 Inage, qui dans son Histoire des
 contredit la genese des Hero-
 que ce Pere avoit écrite. Mr. Bas-
 a suivi Joseph & dans l'arran-
 ment de la Famille Herodes, & le
 Hardouin les accuseres dement en
 at. Sa raison est que Joseph ruine le
 moignage de l'Ecriture. Ce qui est
 ite pour dire que Joseph n'en
 s, que c'est un *scrip*
criptor

batisez ou au nom de la Trinité, ou au nom de J. CHRIST seulement, c'étoit assez, & qu'il ne falloit pas les rebatiser. Un Rescript du Pape Etienne II. qui porte, que faute d'eau on peut batifer avec du vin, fit beaucoup de peine aux Theologiens. Le Pape Sirice * avoit statué la même chose avant lui. L'opinion où l'on étoit de la nécessité absoluë & indispensable du Batême, leur fit peut-être juger que la matiere n'étoit pas essentielle, & qu'au deffant de l'eau il étoit permis de se servir de toute autre liqueur. St. Paul † dit, *que feront ceux qui sont batifex pour morts, si absolument les morts ne ressuscitent point? Pourquoi aussi sont-ils batifex pour morts?* Le P. Hardouin ne trouve d'autre denouëment que de changer ou de rectifier la signification ordinaire qu'on donne aux termes de l'Apôtre. La mort ne signifie là que l'idolatrie, & l'incréduité. C'est dans le même sens que JESUS-CHRIST disoit à ses Apôtres, Laissez les *morts* ensevelir leurs morts. Il entendoit par ces paroles, qui autrement seroient équivoques, qu'il falloit laisser ce soin aux autres parens du mort, qui n'étoient occupés que des affaires du monde, & qui étoient *morts* à Dieu. St. Paul s'est encore servi du terme de *batifer*, pour dire, endurer la persécution ou souffrir le martyre,

* En 754. † I. Epit. aux Cor. ch. 15.
v. 29.

des SAVANS. Mars 1709. III

tyre, ou s'exposer à mille souffrances pour la conversion des Idolâtres, & les amener captifs à JESUS-CHRIST. Ainsi, à suivre le raisonnement de St. Paul, à quoi serviroit de courir tant de perils, & hazarder sa vie pour la conversion des autres, si les morts ne ressuscitent point. Le P. Hardouin explique de même figurément, ce que Saint Paul raconte de ses travaux, * qu'il a combattu à Epheso contre les Bêtes; c'est-à-dire, des hommes feroces & brutaux. Par cette methode l'Ecriture est susceptible de bien des interpretations. Le P. Hardouin avoit été d'un autre sentiment dans sa Differtation du Batême au nom de J. CHRIST seul. Il l'abandonne comme étant plus ingenieux que vrai, & s'en tient à celui-ci, comme le plus solide & le plus sûr.

Le P. Hardouin a attaché à sa *Prologon de Nummis Herodiarum* une † Réponse à Mr. Basnage, qui dans son Histoire des Juifs a contredit la genealogie des Herodes que ce Pere avoit proposée. Mr. Basnage a suivi Joseph & Dion dans l'arrangement de la Famille des Herodes, & le P. Hardouin les accuse, & les dément en tout. Sa raison est, que Joseph ruine le temoignage de l'Ecriture, & qu'il en est quitte pour dire après Baronius, & bien d'autres, que c'est un Ecrivain très-menteur; *Scriptor mendacissimus*. Il temoigne

* *Ibid.* v. 32.

† En François.

tant d'aversion pour lui qu'il veut toujours l'appeller *Jesephe*, selon l'ancien stile, & non pas *Joseph*, parce qu'il ne peut s'accoutumer à nommer comme les Saints qui ont porté ce nom-là, & qu'il reveré, un Auteur pour qui on ne doit avoir que du mepris. La question est de savoir, si le Roi Herode, dont il est parlé au 12. chap. des Actes, est Herode, neveu du Grand Herode, & Tetrarque de Galilée, & puis Roi, selon le P. Hardouin; ou Agrippa, petit-fils du Grand Herode, qui étoit Roi de Judée, & qui s'appelloit *Herode-Agrippa*, neveu de cet Herode même que le P. Hardouin fait Roi de Galilée. Mr. Bagnage pretend que cet Herode ne fut point Roi; qu'il n'eut jamais d'autre titre que celui de Tetrarque, & qu'il fut surnommé *Antipas*, comme Herode son neveu fut surnommé *Agrippa*: suivant la coutume de ce tems-là, qui étoit de prendre deux noms. Quoi que la querelle soit peu importante, & que ce ne soit qu'une dispute de litterature, le P. Hardouin ne la traite pas fort tranquillement. Il fait un incident sur le double nom, soutenant que le Roi Herode étant Grec, il n'abandonna point l'usage de sa Nation. Qu'on ne sauroit trouver dans toute l'Antiquité que les Rois aient multiplié leurs noms; que c'est une échapatoire pitoyable de certains Chronologistes, qui pour accorder des Ecrivains qui ne s'accordent pas

entr'eux, nous disent que les Rois de Perse & de Babylone, dont parle l'Écriture Sainte, avoient deux noms. Mais que c'est sans fondement; & ils ne le supposent que parce qu'ils ne pourroient, sans cet expedient, accorder avec les Ecrivains Sacrez, les Historiens du Paganisme qu'ils reverent avec entêtement, & de là vient qu'ils leur donnent des noms selon leurs conjectures. Les noms d'*Herode-Agrippa*, & d'*Herode Antipas* sont à son gré des *monstres* en fait de noms propres, & aussi *affreux* que le seroient Pindare, Platon, & d'autres pareils unis ensemble. On juge déjà bien que la difficulté ne peut être ni bien entendue, ni bien terminée que par l'inspection d'une table genealogique. Le P. Hardouin produit la sienne, & celle de Mr. Basnage, afin qu'on en puisse faire la comparaison. Au fond il ne s'agit que de la difference des noms. Le P. Hardouin les reduit à l'unité, & Mr. Basnage les multiplie, & au fond c'est la même personne. Les Evangelistes, comme presque tous les Ecrivains Sacrez, n'ont pas toujours été fort exacts à specifier les noms, se tenant à celui qui étoit le plus connu dans le pais où ils vivoient. Au lieu que Joseph qui écrivoit l'Histoire de la Judée de dessein formé, a été obligé d'entrer dans de plus grands details, & de distinguer les Tetrarques, ou les Rois de Judée, ou de Galilée, par des surnoms qu'ils avoient

avoient pris selon la coutume des Romains dont ils étoient dependans. Apparemment Joseph (que Dion Cassius a suivi) qui vivoit assez proche de ces tems-là, en étoit bien informé, & personne ne le peut être mieux que lui. Ainsi le P. Hardouin se prévaut trop de la simplicité, & du recit des Evangelistes pour accuser Mr. Basnage d'être en contradiction avec eux, & de donner la preference à Joseph. Il le prend sur un ton fort haut, & fort decisif, & citant toujours l'Écriture pour lui, il lâche souvent des marques d'indignation contre Joseph, tout surpris que les Chrétiens se soient oubliez jusqu'à donner des loüanges à un Auteur qui ruine entierement la verité des Livres Sacrez. Avant que de finir cet article nous ne pouvons omettre, que le P. Hardouin efface de la genealogie des Herodes, un * Herode, Roi de Chalcide. Il croit que le Royaume de Chalcide est chimerique. Il est vrai que la Chalcide, dont Herode étoit Roi, étoit un pais très-borné, & renfermé dans une vallée qui ne meritoit pas un titre si honorable. C'est pourquoi le P. Hardouin soutient qu'il n'y avoit point de Royaume de Chalcide en Judée; & que la Chalcide, dont parle Plin & d'autres Historiens, étoit une region de la Syrie. Cette Critique derange bien l'Histoire; car la plupart des

Ecri-

* *Petit-fils du Grand Herode.*

Ecrivains supposent que cet Herode, Roi de Chalcide, épousa Berenice sa niece, & soeur du jeune Agrippa, avec qui elle étoit soupçonnée d'avoir un commerce criminel. Elle étoit avec son frere Agrippa, lors que * St. Paul plaida devant lui. Selon les Poëtes elle fut l'objet des tendres amours de l'Empereur Titus. Tout cela consiste en faits, & Mr. Basnage a de quoi repliquer sans avoir besoin de prendre un ton d'autorité comme le P. Hardouin.

La piece la plus curieuse, qui n'avoit point encore paru, c'est l'*Histoire* † *Auguste* par les medailles. Le P. Hardouin fait deux remarques importantes pour servir de preface, & d'introduction. L'une c'est qu'après Neron, le Senat regrettant d'avoir donné l'Empire sans restriction, & sans borner le tems, se reserva le droit de le fixer, & le conserva jusqu'au tems de Constantin. On le donnoit pour trois ou quatre, ou cinq ans, & Antonin le Pieux est presque le seul qui l'ait obtenu pour vingt ans. Bien des gens ignorent peut-être que le Senat qui porta l'adulation jusqu'à la bassesse sous les Empereurs, eût retenu ce reste d'autorité. Aussi n'étoit-ce qu'une ceremonie; car il prolongeoit toujours la dignité aux Empereurs qui

* *Actes des Apôt. chap. 26.*

† Tirée de plusieurs lettres du P. Hardouin à Mr. de Ballonfeaux, Conseiller au Conseil Royal de Luxembourg.

qui en étoient en possession. Il fit pourtant davantage. De peur que l'Empire ne devint hereditaire, il ne passoit point aux petits enfans: quand le pere & le fils l'avoient possédé consecutivement, il falloit qu'il fût transporté à une autre branche de la famille. C'est ce qui arriva après la mort de Vespasien & de ses fils; de Commodus qui succeda à Marc Antonin son pere. La seconde remarque, qui ne surprendra pas moins, c'est qu'à suivre la genealogie des Empereurs, ils sont tous d'une même famille, ou par l'affinité, ou par la cognation, & la consanguinité. Le P. Hardouin pretend que le nom de *Cesar* que prenoient les Empereurs, n'étoit pas, selon l'erreur vulgaire, un simple titre de la dignité Imperiale. C'étoit un nom de famille; les noms que prenoient les Romains, n'étoient point arbitraires, & il n'étoit point permis de les choisir. Mais chacun mettoit son nom propre devant le surnom, qui étoit celui de *Cesar*. Par exemple, *Titus Cesar, Vespasianus, &c.* De même le titre d'*Auguste* qu'on croit avoir été affecté aux Empereurs, appartenoit à tous ceux qui étoient de la famille d'*Auguste*; *Agrippine*, femme de *Germanicus*, est appelée *Auguste*, parce que c'étoit un surnom hereditaire, soit du côté paternel, soit du côté maternel. Le peuple Romain cherissoit si fort *Auguste*, que le Senat decerna l'Empire à toute la

famille

famille à perpetuité. C'est le sens de ces inscriptions sur diverses medailles, *Æternitas Aug. Perpetuitas Aug.* C'est pour-quoi les femmes de la race d'Auguste avoient le titre d'Auguste. Seulement il n'étoit pas permis de frapper des medailles pour elles; cet honneur étoit réservé à celles qui étoient de la branche regnante. L'honneur de tenir à la famille Imperiale, faisoit qu'ils prenoient quelquefois la qualité de fils, ou de petit-fils, quoi qu'ils fussent dans un degré de parenté plus éloigné de ceux dont ils se disent si proches. Sur les medailles de Germanicus il est nommé petit-fils d'Auguste, quoi qu'il eût seulement épousé la petite-fille d'Auguste; & fils de Tibere, quoi qu'il fût seulement son neveu. Au reste le P. Hardouin exige de la personne à qui il écrit, de ne le point condamner sur quelques medailles en particulier; & le prie de ne se determiner qu'après avoir lu & bien examiné le total, afin de mieux sentir la suite, & l'enchainure des medailles qu'il produit, & qui toutes ensemble forment la preuve de ce qu'il a avancé. **Q**uoique les divers Auteurs qui ont écrit ce qu'on appelle ordinairement l'*Histoire * Auguste*, n'ayent commencé qu'à l'Empereur Adrien, le P. Hardouin la prend jusqu'à Auguste, & va comme eux jusqu'à Diocletien †. Il faut donc lire tout attentive-

* Vers l'an 110. † Vers l'an 180.

tivement, pour bien concevoir son plan ; il est si bien lié qu'on en peut conclure que tout ce qu'ont écrit les Historiens profanes touchant l'Histoire Romaine, est fabuleux. Pour en juger sûrement il faut savoir, si les medailles frappées par l'autorité des Senatusconsultes, ou des Edits des Gouverneurs de Provinces, ou par l'ordre des Decurions des villes, ne font pas plus de foi que le rapport de quelques Historiens particuliers qui n'avoient pas les secours necessaires pour ne se point tromper. On ne peut gueres balancer à preferer des monumens publics, & des medailles qui étoient la monnoye qui avoit cours parmi le peuple.

Pour arrêter les jugemens desavantageux qu'on a portez des Ouvrages du P. Hardouin tant contre lui en particulier, que contre la Societé des Jesuites en general, voici le jugement des Superieurs de la Societé, & la Retraction du P. Hardouin lui-même.

Declaration du Pere Provincial des Jesuites, & des Superieurs de leurs Maisons de Paris ; touchant une nouvelle édition de quelques Ouvrages du Pere Jean Hardouin, de la même Compagnie, qui se fait actuellement contre leur volonté, par le Sieur de Lorme, Libraire à Amsterdam.

PArmi les Ouvrages contenus dans cette nouvelle édition, il y en a quelques-uns

uns que nous souhaiterions qui n'eussent jamais vû le jour, ou qu'ils fussent demeurez dans l'oubli.

Celui qui a pour titre, *De Nummis Herodiadum*, & qui sert de fondement aux autres, fut supprimé, comme tout le monde le sçait, par les Superieurs de la Compagnie, & ils en enleverent tous les exemplaires qu'ils pûrent trouver.

Pour ce qui est de *la Chronologie de l'ancien Testament*, & des *Medailles du Siecle de Constantin*, ces Livres n'ont jamais été en vente, & n'eussent jamais été imprimez, si les Reviseurs commis pour les examiner se fussent apperçûs, & s'ils eussent averti les Superieurs, qu'il s'y trouvoit des choses tendantes à établir le système, pour lequel on avoit supprimé l'autre Ouvrage.

Il s'est imprimé dans les Pais étrangers quelques opuscules du même Auteur, qui tendent encore au même but : mais ils n'ont jamais passé par l'examen de la Compagnie; non plus que d'autres que le Sieur de Lorme a déclaré qui paroîtront pour la premiere fois dans son édition.

Les Superieurs d'ici lui ont écrit aussi fortement qu'ils le pouvoient, pour le détourner d'y mettre ces Ouvrages : mais toutes leurs instances ont été inutiles, la situation presente des affaires de l'Europe n'ayant pas permis qu'on prit aucunes mesures auprès des Puissances, auxquelles ce Libraire est soumis.

Les

Les principaux chefs d'accusation formez contre ces Ouvrages, & que nous jugeons bien fondez, sont :

1. Que l'Auteur y avance des faits, & y établit des principes, d'où l'on peut conclure la supposition de presque tous les anciens Monumens Ecclesiastiques, & celle d'un grand nombre d'Ouvrages profanes.

2. Qu'il y declare même positivement qu'il doute de l'antiquité de plusieurs desdits Ouvrages, tant profanes qu'Ecclesiastiques.

3. Qu'il y en a même quelques-uns, sur la supposition desquels il decide nettement.

4. Qu'il semble n'être pas persuadé de l'antiquité du Texte Grec de l'Écriture.

5. Qu'il a encore avancé quelques autres nouveautez, dont on pourroit tirer des conséquences dangereuses.

C'est ce qui nous a donné lieu de publier la Déclaration suivante.

1. Nous rejettons comme pernicious le paradoxe de la supposition du Texte Grec de l'Écriture, des Ouvrages soit des Peres Grecs, soit des Peres Latins, & des autres Monumens Ecclesiastiques reconnus communément dans l'Église pour véritables.

2. Nous regardons aussi comme une chimere insoutenable la supposition des Auteurs profanes, dont les Ouvrages, selon

Jon le sentiment commun des plus habiles Critiques, ont été faits dans les siècles où l'on met ordinairement ces Auteurs.

3. Nous condamnons encore plus cette prétendue supposition, au regard de ceux d'entre les Auteurs profanes, dont les Ouvrages ont été citez par les anciens Docteurs de l'Eglise, parce que ce sentiment renfermeroit la supposition des Ouvrages mêmes de ces saints Docteurs.

4. Nous reconnoissons pour faux tous les faits & tous les principes qu'on trouvera dans les Livres du Pere Hardouin, d'où l'on pourroit légitimement conclure quelqu'un des Paradoxes susdits.

5. Nous désavouons toute autre opinion qui se pourra trouver dans ces livres, & qui ne s'accordera point avec la doctrine commune des Theologiens Catholiques.

6. Enfin nous désavouons pour les raisons susdites, toute édition faite ou à faire de ces Ouvrages: & afin que le Public ne doute pas que notre Declaration ne contienne les sentimens de toute la Compagnie, nous ajoutons qu'il n'y a rien dans tout ce que nous venons de dire, qui ne soit autorisé par notre R. P. General.

Le Public ne doutera pas non plus que ce ne soient là de tout tems nos sentimens, après qu'il a vû dans nos Memoires de Trevoux le système de la supposition des anciens Auteurs, non seulement

rejeté comme faux & dangereux , mais refuté par des preuves positives , long-temps avant qu'un Protestant de Hollande se fût avisé d'en faire un dessein concerté entre les Superieurs de la Compagnie : ce qui est un paradoxe si contraire au bon sens , que celuy qui n'a pas eu honte de le debiter serieusement , s'est vû refuté par ceux même de son party , qui ont le moins accoûtumé d'épargner les Jesuites.

MICHEL LE TELLIER, *Provincial.*
GABRIEL DANIEL, *Superieur de
la Maison Professe.*

HENRY-CHARLES FORCET, *Rec-
teur du College.*

PAUL BODIN, *Recteur du Noviciat.*

JE souscris sincerement à tout le contenu de la Declaration cy-dessus : je condamne de bonne foy dans mes Ouvrages ce qu'elle y condamne ; & en particulier ce que j'ai dit d'une faction impie , laquelle auroit fabriqué depuis quelques siecles la pluspart des Ouvrages Ecclesiastiques ou profanes , qui ont passé jusqu'icy pour anciens. Je suis très-fâché de n'avoir pas plutôt ouvert les yeux là-dessus : je me sens très-obligé aux Superieurs de la Compagnie , qui m'ont aidé à sortir de mes preventions. Je promets de ne dire jamais , ny de vive voix , ny par écrit , rien qui soit directement ou indi-

des Savans. Mars 1709. 123

indirectement contraire à ma presente Retraction. Et si dans la suite je voulois revoquer en doute l'antiquité de quelque Ouvrage, soit Ecclesiastique ou profane, que personne avant moi n'auroit accusé de supposition; je ne le ferai qu'en proposant mes raisons dans un écrit publié sous mon nom, avec la permission de mes Superieurs, & l'approbation des Censeurs publics. En foy de quoy j'ay signé. Ce 27. Decembre 1708.

J. HARDOUÏN,
de la Compagnie de Jesus.

ARTICLE IX.

Lettre à l'Auteur, qui contient le plan du Traité posthume de Mr. Jaquelot touchant l'inspiration des Livres Sacrez.

MONSIEUR,

L'Ouvrage de feu Mr. Jaquelot, dont vous avez dit deux mots sur la fin de son Eloge, étoit si avancé lors qu'il mourut, que ce seroit sans doute une très-grande perte pour le public, si l'intention qu'il avoit eu de le lui donner durant sa vie, n'étoit pas exécutée après sa mort. La douleur que cette perte nous avoit causée, & les embarras qui surviennent ordinairement dans ces tristes conjonctures, firent que ses amis ne pûrent pas vous informer exactement du precis

de cet Ouvrage, dont ils n'avoient pû lire le manuscrit avec l'attention qu'il mérite. Je ne doute pas que vous ne soyez bien aise d'en pouvoir parler d'une manière moins vague, & plus instructive. C'est pour cela qu'après l'avoir lû avec application, j'ai cru devoir vous en faire un plan abrégé, qui puisse en donner une juste idée.

L'Auteur s'étant comme engagé dans sa dispute avec Mr. Bayle, à donner un Traité sur l'Écriture Sainte, pour en faire connoître la vérité, & l'inspiration, avoit été sollicité par ses amis à remplir cet engagement. Les Libertins nous r'amenent toujours là, comme à quelque chose dont l'exécution leur paroît impossible, & à un detroit où ils s'imaginent nous mettre en deroute. Ce deffi qu'on nous fait de toutes parts, obligea feu Mr. Jaquelot, à méditer cette question à fonds, & à la traiter dans toute son étendue. Mais parce qu'il avoit déjà donné deux Dissertations, l'une sur l'existence de Dieu, & l'autre sur le Messie, il renvoye son Lecteur, en quelques endroits, aux principes qu'il a déjà établis dans ces deux Ouvrages, dont celui-ci est une suite naturelle. Je crois même avec fondement, qu'en comptant sur quelque proposition que son Libraire lui avoit faite, il s'étoit proposé de joindre ce dernier Traité à une seconde Edition de ces deux autres.

Le

Le titre general de l'Ouvrage est celui-ci: *Traité de la Verité & de l'Inspiration des Livres du Vieux & du Nouveau Testament.* Il est divisé en deux parties. La premiere traite de la verité & de l'inspiration des Livres du Vieux Testament. La seconde traite de la verité & de l'inspiration des Livres du Nouveau Testament. La premiere est complete en XXI. Chapitres. La seconde qui n'en a que quinze, est demeurée imparfaite. L'Auteur tomba malade de la maladie dont il mourut, après avoir fini le Chapitre XV. Il y a beaucoup d'apparence qu'il en auroit ajouté trois ou quatre, ou quatre à cinq, tout au plus.

Il entre d'abord en matiere par quelques reflexions generales sur la conduite injuste des Libertins à l'égard de la Religion. Il leur remet ensuite devant les yeux, comme en recapitulant & en retraçant les idées établies dans ses Ouvrages precedens, les preuves qui établissent par demonstration l'existence d'un Etre qui subsiste par soi-même. Il leur fait voir ensuite que la nature spirituelle de l'ame peut servir aussi de preuve à l'existence de Dieu. Et après avoir montré que la Religion n'est pas, comme les Athées le supposent faussement, une invention des Politiques, introduite à la faveur de la crainte, il fait voir qu'elle ne peut être procedée que de la revelation de

de Dieu, à laquelle elle nous conduit, de même que les ruisseaux nous conduisent naturellement, & en remontant jusqu'à la source d'où ils coulent.

Les cinq premiers Chapitres de la première partie roulent sur ces divers sujets. Le VI. s'attache à faire voir que la vérité de la Religion est elle-même une première preuve de l'inspiration de l'Écriture. Le VII. contient quelques reflexions sur le premier Auteur des Livres Sacrez. Le VIII. en contient sur les Loix de Moïse. Le IX. fait voir que les ceremonies prescrites dans ces Loix, ont des caracteres de la sagesse divine. Le X. montre qu'elles ont été en effet données de Dieu. Le Chapitre XI. traite de la vérité de l'Histoire de Moïse, & de tous les événemens qu'elle contient. Le XII. s'attache en particulier au Livre de la Genese, qui contient en abrégé l'Histoire de l'origine du monde, & de toutes les Nations de la terre. Le XIII. tire une forte preuve de la vérité de l'Histoire Sainte, des monumens qui ont subsisté durant plusieurs siècles, ou qui subsistent encore, comme pour servir de temoignage aux faits les plus importants & les plus considerables. Le XIV. & le XV. sont une continuation des mêmes preuves à l'égard des autres Livres de Moïse. Le XVI. & le XVII. tirent des prediCTIONS qui se lisent dans l'Ancien Testament, une démonstra-

monstration convaincante de la verité & de la divinité des Saintes Lettres. Le XVIII. & le XIX. font sentir vivement la force des argumens que fournissent pour la verité & pour la divinité des Saintes Ecritures. La nature des choses qui y sont contenuës, & le stile des Ecrivains Sacrez, qui se trouve en même tems si simple & si sublime. Enfin le XX. & le XXI. s'attachent à faire voir que les Archives des Israélites, & le Canon des Livres Sacrez du Vieux Testament, concourent à prouver la verité de l'Histoire Sainte, & la divinité des Ecritures.

Le premier Chapitre de la seconde partie est destiné à l'examen des prejugez des Juifs contre l'Evangile, pour les porter à en reconnoître la verité. Le II. leur met devant les yeux l'excellence de la Religion Chretienne. Le III. considère la verité des Loix de l'Evangile. Le IV. traite du culte divin, que la Religion Chretienne nous prescrit; & c'est seulement au cinquième, que l'Auteur entre dans l'examen des preuves de la verité & de l'inspiration des Livres du Nouveau Testament, en commençant par celles qui concernent les Evangiles. Toute l'Histoire de JESUS-CHRIST est exactement examinée depuis le Chapitre V. jusqu'au VIII. exclusivement. Celui-ci contient quelques reflexions generales sur les Epîtres des Apôtres; & le suivant qui est le

IX. s'attache aux reflexions particulieres qui prouvent l'inspiration divine des écrits du Nouveau Testament. Le X. à celles qui prouvent l'inspiration des Auteurs des mêmes Ecrits , & l'onzième à quelques prediétions qui s'y lisent , & toutes ces reflexions & considerations frappent toujours au but principal , qui est de prouver la verité & l'inspiration des Livres Sacrez , que l'Auteur ne perd jamais de vuë. Le Chapitre XII. est employé à la consideration des monumens qui prouvent la verité de l'Histoire du Nouveau Testament. Le XIII. à celle des miracles faits par JESUS-CHRIST , & par ses Disciples , pour la confirmation de l'Evangile ; & les deux autres enfin aux preuves qui resultent des grands progrès de la predication de l'Evangile. Ces deux Chapitres sont bien complets. Il seroit à souhaiter que feu Mr. Jaquelot eût laissé au moins un projet de ce qui restoit à faire. Mais tout ce qu'on peut savoir par son manuscrit , est que le Chapitre quinziesme est fini , & qu'il en étoit au seiziesme. Il est vrai qu'il a fait assez connoître par ses dernieres conversations que l'Ouvrage étoit fort avancé , & qu'il ne lui restoit plus que deux ou trois cahiers à écrire. Mais on ne peut juger des matieres qui restotent encore à traiter sur la fin de la seconde Partie , que par celles qu'il a traitées sur la fin de la premiere. Sur ce fondement

dement il y a beaucoup d'apparence qu'il s'étoit proposé d'ajouter quelques Chapitres : 1. Sur plusieurs predictions qui se trouvent dans les Livres du Nouveau Testament, n'en ayant touché que quelques-unes dans le Chapitre qui en parle. 2. Sur la nature des choses qui y sont contenuës. 3. Sur le style des Ecrivains Sacrez de ces Livres. 4. Enfin sur la compilation, & sur le Canon.

Les esprits qui demandent des demonstrations, en trouveront abondamment des plus convaincantes dans tout cet Ouvrage, & vous pouvez facilement juger par le plan abrégé que je vous en donne, que Mr. Jaquelot s'est attaché par tout à relever & à mettre dans tout leur jour *les caracteres de Divinité* qu'on trouve dans *les Livres mêmes*; qu'il en a fait sa principale affaire, & qu'il n'a pas négligé *les marques certaines d'inspiration & de mission divine*, qui ont éclaté dans les Auteurs de ce Livre. S'il ne faut que cela pour *reduire les incredules aux abois, & pour leur ôter leur unique ressource*, comme vous l'avez insinué sur la fin de l'Eloge, vous aurez contentement. Et c'est grand dommage, s'il n'est pas aussi entier qu'il l'auroit été, si l'Auteur y avoit pu mettre la dernière main, & tirer lui-même ses conclusions & ses dernières consequences des principes, qu'il a si solidement établis.

Ce n'est pas seulement sous l'idée d'in-

credules qu'il combat ses principaux Antagonistes ; il les represente aussi avec raison comme des Libertins, & comme des Athées, sur tout dans la premiere Partie, où il n'a aucun demêlé avec les Juifs. Aussi est-il certain que le libertinage d'esprit est le grand caractere de ceux qui attaquent la verité, & l'autorité des Saintes Ecritures. La corruption du cœur qui est une source inepuisable d'orgueil & de vanité interieure, en est bien le premier principe: mais le libertinage d'esprit, ce qui paroît & qui éclate le plus au dehors. Il n'y a pas de titre qui leur convienne mieux que celui de Libertins. Je ne sçai pas pourquoi on s'est avisé de leur donner depuis quelque tems l'éloge d'Esprits forts, qu'ils meritent si peu. Ma conjecture est que c'est parce que leur presumption & leur temerité leur a attiré l'admiration du vulgaire, qui n'est heureux dans ses definitions que par hazard, & qui juge rarement avec connoissance de cause, lors qu'il estime ou qu'il meprise. Le titre d'Esprit foible & vain leur conviendroit infiniment mieux. Ces sortes de gens suivent ordinairement le systéme de Hobbes, & de Spinosa, Patriarches modernes des Libertins & des Athées. Ce systéme suppose un monde de toute éternité, & des tems où les hommes sont venus comme des champignons, & où ils ont commencé leurs societez, & leurs établis-

établissens par un état de guerre semblable à celui des champions qui sortirent des dents du serpent, semées par Cadmus. Ne faut-il pas une foiblesse d'esprit inconcevable, pour preferer un systême si extravagant & si insensé, à celui qui resulte de nos Saintes Ecritures, quel'Esprit de Dieu a formé avec tant de sagesse, & qu'il a rempli d'une lumiere divine qui satisfait à tout, en nous rapportant les origines de toutes choses avec un assortiment de simplicité & d'autorité, auquel il n'est pas possible qu'un esprit bienfait, veritablement fort, & solide puisse resister ?

Il est vrai qu'ils ont l'art de faire valoir un très-petit nombre de difficultez, que les ennemis de la Religion ont opposées depuis long tems à la verité & à l'autorité des Saintes Ecritures. C'est ce qui fait ordinairement le gros volume de leur science, à la faveur duquel ils brillent dans les Cours, dans les Armées, & dans les autres endroits, où les dissipations du monde rendent les Esprits superficiels, & incapables de sentir la force, & l'évidence de nos Saintes Ecritures. Mais ce volume de science n'est qu'une enflure de balon & de vessie, vent, & vanité. L'Ouvrage posthume de Mr. Jaquelot ne contribuera pas peu à faire connoître la foiblesse, & la presumption de ces Esprits forts mal nommez; & il servira sans dou-

te beaucoup à faire voir, que quand les Livres du Vieux & du Nouveau Testament auroient été plusieurs milliers d'années sous le boisseau, il ne faudroit que les en tirer, pour éclairer le monde d'une lumiere surnaturelle qui ne peut être procedée que de Dieu lui-même.

Je suis, &c.

ARTICLE X.

Extraits de diverses Lettres.

I T A L I E.

IL court ici (Rome) un petit écrit intitulé, *Il Dominio temporale della Sede Apostolica sopra la città Commachio, continuata per lo spazio de dieci secoli, esposto à un Ministro d'un Principe.* Au dessous du titre on a mis ces paroles du Ch. 27. v. 21. du Levitique, *Possessio consecrata ad Jus pertinet Sacerdotum.* C'est un in folio de 48. pages. On y a fait entrer tout ce qu'on a jugé de plus fort pour affermir les droits du Pape sur la ville de Comachio. On assure que Mr. Muzzi, Secretaire de la Congregation des Evêques Reguliers, & Mr. Fontanini, Bibliothecaire du Cardinal Imperiali, en sont les Auteurs, & qu'ils y ont travaillé conjointement. On voit la reponse de Mr. Lazzarini au P. Germon. C'est un écrit de quarante & une

une pages. Il est adressé à la Princesse de Valmontour, dont il fait un éloge magnifique, & un portrait charmant. Il la représente ornée de toutes vertus, & il en parle jusqu'à l'admiration. Il la louë sur tout de l'agréable facilité qu'elle a de s'exprimer sur toutes sortes de sciences; les Mathematiques, la Physique, la Poësie, l'Histoire. On pretend qu'il auroit mieux fait de la louer sur la finesse & l'agrément de sa taille, sur son air dans la danse, la delicateffe, & le brillant de son esprit dans les conversations, & sur tout dans l'art de plaire que cette Princesse possede parfaitement. La Preface est d'un style bien opposé à celui des louanges; il y traite cruellement le P. Germon Jesuite; il l'appelle, *temeraire, effronté, & menteur*; il lui reproche *versutam imprudentiam, supinam rerum omnium ignorantiam* &c. Si l'on en croit la Renommée, le Molinosisme commence à se renouveler dans la Province de Brescia. Ce qui a donné lieu à ces bruits, est qu'on a arrêté à Brescia un fameux Directeur, nommé Bacarelli, avec quelques autres qui dirigeoient sous lui. Ces Mrs. tenoient une espece de College qui a été dissipé. La maxime que ce Bacarelli recommandoit le plus à ceux qui se mettoient sous sa direction, étoit de renoncer à toute affection pour parens, amis, ou patrie, & de la reserver toute entiere pour leur Direc-

teur. On pretend même qu'il se faisoit prêter serment de fidelité, & qu'il exigeoit d'eux une obeissance aveugle ; & voici la formule du serment : *Vous jurez & promettez de m'obeir en tout, étant bien sûr que sous ma direction vous ne pouvez tomber dans l'erreur : Juras quod mihi promittis & servas obedientiam perpetuam, certus te presente me non fore errori obnoxium.* Il y a des Devotes qui pratiquent ses leçons à la rigueur. On debite vingt propositions qui sont les fondemens de la doctrine des pretendus nouveaux Molinistes. On met quantité d'historiettes sur leur compte ; mais ce n'est que par malice, ou par conjecture, car l'Inquisition de Brescia garde un grand secret là-dessus. L'affaire de la Chine est enfin terminée, & la Congregation a confirmé le Decret de Mr. Maigrot, Evêque de Conon. Ce Prelat doit arriver ici (Rome) incessamment, & on espere qu'il aura lieu d'être content. Les Jesuites le paroissent aussi, parce qu'ils ne sont pas nommez dans le Decret. On en a distribué plusieurs copies ; & ceux qui l'ont vu, disent, que ce nouveau Decret ne deroge point aux Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. & n'entre point dans les faits. Comme les Grecs de cette ville (Venise) sont divisez en deux parties, dont l'un entretient communication avec le Pape, & l'autre avec le Patriarche de Constantinople, leur

leur Archevêque est aussi obligé de communiquer avec le Pape, & avec le Patriarche de Constantinople; l'Archevêque d'aujourd'hui, à son avènement à l'Archevêché des Grecs de Venise, consulta le Pape sur la maniere dont il devoit se conduire à l'égard de ces partis, qui s'assemblent tous dans la même Eglise, & y participent aux Sacremens. Sa Sainteté renvoya l'affaire à une Congregation, & la Congregation la remit au Pape. La chose étant ainsi demeurée indecise, l'Archevêque des Grecs a toujours suivi la pratique de ses predecesseurs qui ont toujours eu communion avec le Siege de Rome, & le Siege de Constantinople depuis environ cent ans. Il y a quelque tems que les Grecs de la communion du Patriarche de Constantinople lui intenterent procès prétendant, que selon le titre de l'érection de leur Eglise en Archevêché, il ne devoit communiquer qu'avec le Patriarche de Constantinople. On croyoit qu'il perdroit sa cause, parce que cette érection n'avoit été permise que pour mortifier la Cour de Rome. Cependant de cent vingt & sept voix les Grecs qui sont attachez à la Cour de Rome, en ont eu cent quatre; les Grecs qui tiennent pour leur Patriarche, une seule, & quatorze Juges ont opiné à laisser la question indeterminée.

FRANCE

F R A N C E.

LE P. le Quien Jacobin fait une nouvelle édition des Oeuvres de St. Jean de Damas. Il auroit mieux fait de travailler sur un Auteur qui fût moins credule; il auroit fait plus de plaisir au public. Le P. de Montfaucon travaille toujours à son Origene. On dit qu'il y a plusieurs morceaux qui n'avoient point encore vu le jour. On va imprimer avec privilege du Roi l'*Histoire des Juifs* de Mr. Basnage. On m'a assuré que l'infatigable Mr. du Pin en a retranché diverses choses. Nous avons vu six Memoires imprimez in 4. sur les affaires de la Chine. Cet Ouvrage est très-éloquent, & très-soutenu; d'un raisonnement fort pressé. Ceux contre qui ils sont écrits, feront bien de dire qu'ils ne contiennent que des fauffetes, & de ne se pas fonder en raisonnement. Le Decret du Pape au sujet des ceremonies de Confucius a été publié, & affiché à Rome. On nous promet la lettre de Mr. de Tournon au Pape; c'est une relation assez ample de ce qui s'est passé à la Chine depuis son arrivée. Mr. du Pin va faire imprimer un Traité sur les *Excommunications*, & sur la *Priere publique*. Mr. l'Abbé Renaudot a publié un écrit contre Mr. Aymon. S'il étoit aussi bien écrit qu'il est bien raisonné, ce seroit un très-bel Ouvrage.

vrage. On a traduit en François les *Epi-grammes d'Owen*; elles n'est ni bonne, ni mauvaise. On va voir un *Traité de Mr. Godeau touchant la Morale Chresionne*; jamais Ouvrage n'a mieux merité le nom de *Posthume*. Les P. P. Benedictins ont fait venir ici (Paris) les plus Savans Religieux de leur Ordre pour le Grec, afin de hâter l'édition de *St. Chrysofome*. Leur *St. Irenée* va paroître, & ensuite ils publieront *St. Gregoire de Nazianzo*. On a fait une seconde Edition du *Traité de Re diplomatica*. Comme le P. Mabillon est mort pendant l'impression, on y a joint sa vie. C'est une perte que son Ordre regrette extrêmement. Le public est sans doute bien redevable aux Benedictins qui s'appliquent sans relache à donner des éditions plus correctes des Ouvrages des Peres. Mr. Dacier va faire rouler son *Homere* sous la presse. Le P. Frizon Jesuite a fait imprimer à Nancy la *Vie du Cardinal Bellarmin*; il en fait un Saint parfait; c'est un Panegyrique fort enflé, & fort ampoullé.

Il y a une espece de procès qui dure depuis assez long tems entre les Religieux de l'ancienne observance, & les Religieux de la nouvelle dans l'Abbaye de Clugny pour l'élection de leurs Definiteurs. Les premiers pretendent qu'elles se doit faire en commun par les Definiteurs des deux Observances, & les Re-
formez

formez au contraire veulent qu'on y procede par des Scrutateurs choisis par eux. Cette querelle s'est allumée dans le Chapitre general de l'Ordre tenu en 1708. Les Religieux de l'ancienne observance ont publié sept piéces pour soutenir leurs droits. Mr. le Cardinal de Bouillon n'ayant pu les accorder rompit, l'assemblée du Chapitre General; & continua les anciens Superieurs dans leurs charges. Quatre Definiteurs resisterent à l'Ordonnance du Cardinal de Bouillon, & malgré lui procederent aux élections des Superieurs. Le Cardinal fit deffenses de reconnoître les Superieurs sous peine de suspension *ipso facto*. Les rebelles refuserent d'obeir. Enfin l'affaire étant portée au Grand Conseil, les Ordonnances du Cardinal de Bouillon ont été confirmées par provision. On repand ici (Paris) des Memoires pour la Cour de Rome sur l'état de la Religion Chretienne dans la Chine, in 4. pag. 104. Ces Memoires contiennent une relation du Voyage de Mr. le Cardinal de Tournon à la Chine, avec la refutation de la reponse que les Jesuites ont opposée à une lettre de cette Eminence. Le Cardinal rapporte qu'en arrivant à Pontichery, ville de la côte de Coromandel, il y trouva les Jesuites autant & plus engagez dans les superstitions de la Chine que les Chinois eux-mêmes. Les peuples adorent une vache; ils en ramassent respectueusement
les

les excremens; ils les font sécher, & après les avoir pulverisez, ils les delayent comme de la Peinture dont ils se font plusieurs marques sur le front. Les Jesuites n'ont pas cru devoir ôter cet usage à ceux qui se convertissent à la foi; mais pour le rendre licite ils benissent cette ordure dessechée & pulverisée, comme on benit les cendres; après quoi ils permettent aux Fidelles de s'en barbouiller tant qu'il leur plaît. Cette pratique a été deferée au St. Siege. Les Jesuites aussi ont ils fait tous leurs efforts pour faire chasser de la Chine le Cardinal de Tournon. Il soutient encore qu'ils font trafic en ce pais-là, & qu'ils tirent 20. pour cent, & peut-être davantage. Ils permettent aux Chretiens de tirer des interêts jusqu'à 30. pour cent,

A N G L E T E R R E.

ON travaille à rassembler tous les Ouvrages de Stillingfleet; il contiendront plusieurs volumes *in folio*. Le second Tome de l'édition des LXX. par Mr. Grabe va paroître. On debite un gros volume *in folio* qui ne contient que les huit premières années du regne d'Elizabeth. Si Mr. Strype, c'est l'Auteur, continuë d'une maniere aussi diffuse, il nous menera bien loin. Je ne sçai pas le nom de celui qui vient de publier la Vie des *Etien-*nes: elle est beaucoup plus ample & plus circonstanciée que celle que Mr. Almeloveen

loveen public il y a quelques années. Le D. Lauder a renouvelé la querelle touchant l'Episcopat; il pretend prouver que le gouvernement Presbyterien est plus conforme à celui de l'Eglise primitive. Au contraire on a traduit en Anglois l'Oraison de Mr. Turretin sur la difference destinée de la Doctrinè Chretienne, & l'on a amplifié le titre pour dire, que Mr. Turretin y établit, que l'Episcopat est d'institution Apostolique, & qu'il condamne ceux qui se separent de l'Eglise pour des ceremonies. Peu de gens contesteront le dernier article. Une difference de quelques ceremonies ne vaut pas la peine de faire un schisme. Nous allons avoir deux éditions des *Epîtres de St. Ignace*; l'une avec les Notes de Pearson, Evêque de Chester, par les soins du D. Smith, & avec des notes de lui-même: l'autre par les soins de Mr. Aldrich, en Grec & en Latin. Mr. de la Motte fait imprimer un écrit contre la decision pretenduë de l'Université de Helmstad; muni d'un grand nombre de pieces authentiques. Les Jesuites diront que le desaveu de l'Université de Helmstad n'ôte pas tous les soupçons, & que ces sortes de retractations ne decident rien touchant la verité. Cependant on ne peut s'inscrire en faux contre des gens vivans qui écrivent & qui publient qu'ils n'ont aucune part à la decision qu'on leur impute, & qu'ils ne l'ont jamais faite.

ALLE-

A L L E M A G N E.

MR. de Barbeirac, le plus laborieux de tous les hommes, fait rimprimer sa traduction du livre de Mr. de Puffendorf, *Du Droit de la Nature & des Gens*; & il prepare de nouvelles notes pour les y ajouter. Son *Traité du Feu* s'imprime en Hollande, & vous le verrez avant nous. Il travaille aussi à accomplir son projet pour une nouvelle édition de *Lucrece*. Mr. Franck, Professeur en Theologie à Hall, & fondateur d'une maison pour les Pietistes dans cette ville-là, donne toutes les semaines un Journal qu'il a intitulé, *Gazette privilégiée*; il est en Allemand, & je ne l'entends gueres. Mr. Ocluet, Capitaine de la Cavalerie, mais hors d'état de servir, donne tous les mois un Journal; & aussi en Allemand. C'est un homme de belles Lettres, & Membre de l'Academie Royale de Berlin. Il travaille en toute diligence à une reponse à Mr. de la Croze, qui a attaqué assez violemment le P. Hardouin sur sa *Prolusio de nummis Herodiadum*. Voici le titre; *De genio saculi XIII. ad mentem & modulum Harduini contra Autorem Gallum Pantomastigem Prolusionum; in qua ostenditur, saculum XIII. non fuisse barbarum, & inficetum; sed prastantiorum geniorum feracissimum.*

S U R D E.

S U E D E.

LE 1. de Janv. 1709. Mr. J. Albert Lubomirski publia un Discours Suedois à la louange du Roi, à l'imitation des beaux esprits de la Chine, qui ont coutume ce jour-là de presenter pour étrennes à l'Empereur quelque piece de leur composition. Cet Auteur est un Cordelier qui en 1708. a abjuré la Religion Catholique, & embrassé la Religion Lutherienne. Peu après il publia en langue Suedoise les motifs qui l'avoient engagé à ce changement. Il promet une Histoire des Missions de la Chine, où il a demeuré pendant douze ans; & où il dit qu'il a converti près de sept mille Chinois, qu'il a baptisez. Comme il obtint en 1705. la permission du Pape pour revenir en Europe, le Pape dans cette permission lui accorde la preseance sur tous ses Freres, excepté le General, & le Provincial, qui represente le General dans les Provinces, & la jouissance de tous les privileges accordez par le St. Siege à l'Ordre de St. François, tant à cause qu'il est de la famille des Princes Lubomirski, Comtes de Wisniawie, qu'à cause des grands services qu'il a rendus à l'Eglise. Il a fait imprimer cette piece, avec une attestation du Confesseur du Roi de Suede.

H O L-

H O L L A N D E.

On a imprimé à la Haye chez Hufson les quatre premiers Livres des Lettres de Cicéron à Atticus; les deux premiers sont traduits par Mr. l'Abbé de St. Real, accompagnés de Notes; les deux suivans par un Anonyme; avec des notes aussi. Il manque encore douze livres à traduire. Ces quatre livres font trois Volumes *in 12*. On y a joint toutes les Lettres de Cicéron à ses amis traduites sur l'édition de Mr. Grævius, avec des notes. Nous en parlerons dans le I. quartier suivant. Elles font quatre Volumes *in 12*.

A V E R T I S S E M E N T.

Fritsch & Böhm donnent avis aux gens de Lettres qu'ils ont acheté le fonds de Librairie de Mr. Reinier Leers à Rotterdam, & qu'ils ont établis leur maison dans la Haute Rue à l'Enseigne d'Erasmus, près la Maison de Ville. On trouve chez eux toutes sortes de Livres d'Angleterre, de Hollande, de France, d'Italie & d'Allemagne, aussi bien que des Estampes & des Cartes Géographiques. Ils continueront l'Histoire des Ouvrages des Savans par Mr. B * * * & ils la donneront au public sous les trois mois, comme on a été accoutumé de les donner jusqu'à présent. Ceux qui voudront fournir des Mémoires pour les y insérer, sont priés de les leur adresser.

T A B L E

T A B L E

Des matieres principales.

Mois de *Janvier*, *Fevrier*,
& *Mars*, 1709.

T <i>Raisé sur la Priere publique, &c.</i> Pag. 3	
HARTSOEKER (Nicolas) <i>Suite des Conjectures.</i>	17
GUTBERLETHI (Tobia) <i>Dissertationes quatuor.</i>	25
MR. BASNAGE, <i>Dissertation sur l'Antiquité de la Monnoye des Juifs, &c.</i>	32
SHERLOCK (Guill.) <i>De l'Immortalité de l'ame, &c.</i>	73
<i>Les Devoirs d'un Gentilhomme.</i>	88
<i>Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1707. &c.</i>	92
HARDUINI (Joannis) S. J. P. <i>Opera selecta, &c.</i>	108
<i>Lettre à l'Auteur, qui contient le plan du Traité posthume de Mr. Faquelot, touchant l'inspiration des Livres Sacrez.</i>	123
<i>Extraits de diverses Lettres.</i>	132

Fin de la Table.

HISTOIRE DES OUVRAGES des SAVANS,

Par Monfr. B * * *

*Docteur en Droit, & Membre des Societes
Royales de Londres & de Beylin.*

Mois d'AVRIL, MAI,
& JUIN, 1709.



A ROTTERDAM,
Chez CASPAR FRITSCH,
& MICHEL BÖHM, MDCCIX.

*Avec Privilege de Nosseigneurs les Etats
de Hollande & de West-Frise.*

AVERTISSEMENT.

Fritsch & Böhm donnent avis aux gens de Lettres qu'ils ont acheté le fonds de Librairie de Mr. Reinier-Leers à Rotterdam, & qu'ils ont établi leur maison dans la Haute Rue à l'Enseigne d'Erasmus, près la Maison de Ville. On trouve chez eux toutes sortes de Livres d'Angleterre, de Hollande, de France, d'Italie & d'Allemagne, aussi bien que des Estampes & des Cartes Geographiques. Ils continueront l'Histoire des Ouvrages des Savans par Mr. B * * * & ils la donneront au public tous les trois mois, comme on l'a donnée jusqu'à présent. Ceux qui voudront fournir des Memoires pour les y inserer, sont priés de les leur adresser.

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

S A V A N S,

Mois d'AVRIL, 1709.

ARTICLE I.

Nouveau Traité de la Memoire, où l'on explique d'une maniere nette & mechani- que ses effets les plus surprénans, par Mr. de Billy, Avocat au Parloiment. A Paris, chez la veuve de Jean Boudot, & Jean Boudot son fils, 1708. in 8. pagg. 127. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

LA Memoire est un myſtere de la Nature ſi profond & ſi incomprehenſible, que les Philoſophes qui ont entrepris de l'expliquer, & d'en apporter des principes phyſiques, ont ſuccombé ſous le poids des difficultez. Ceux-mêmes qui en ont inventé un ſyſtème mechani- que, tout ingenieux qu'il eſt, n'ont pas

pas satisfait à tout, & ont laissé bien des choses à éclaircir, & à développer. Mr. de Billy s'est chargé de l'achever, & de faire voir qu'à suivre les principes de Descartes, la memoire est un effet de la Méchanique du corps humain.

Avant que d'entrer en matière, & pour éviter toute digression, l'Auteur a crû nécessaire de poser en quoi consiste l'union de l'ame avec le corps. D'un côté aux ordres de la volonté tous les organes obeissent, & se remuënt, & s'ils ne les executent pas ponctuellement, il faut qu'il y ait quelque cause interne qui en arrête le mouvement & l'action. D'autre côté le corps agit reciproquement sur l'esprit; & dès que l'un de nos sens est frappé, cette sensation est accompagnée d'un sentiment de l'ame, qui marque leur commerce mutuel & continuel. Ainsi étant certain que les impressions que les objets font sur les sens, sont accompagnées des émotions de l'ame qui les ressent aussitôt, & que le corps de sa part est soumis à l'empire de l'ame, il est évident que leur union est intime, & que leur action reciproque en est une suite nécessaire & inseparable. Cependant comme ils sont d'un genre différent, ils n'ont par leur nature aucune prise l'un sur l'autre; & c'est pourquoi il faut rechercher quels sont les ressorts qui leur sont communs, & les liens qui les unissent si étroitement. C'est là où il faut
remou-

remonter à l'Être supérieur qui leur donne cette propriété par sa volonté efficace, en sorte que les volontés de notre âme & les mouvemens de nos sens ne sont que des occasions qui appliquent sa puissance infinie à produire les effets selon les loix éternelles & immuables qu'il s'est prescrites. Par là on peut juger à quoi aboutira tout le reste.

Quoi que la mémoire soit pour ainsi dire le trésor & le magasin où l'esprit dépose tout ce qu'il sçait, & qui lui rapporte les idées de tous les objets quand il en a besoin, nous ne connoissons gueres cette faculté si admirable qui est en nous. Pour tâcher d'en donner quelque connoissance, Mr. de Billy fait considérer la construction du cerveau. Pour ne pas donner dans l'Anatomie, c'est assez de dire que quand les esprits animaux sont abondans, ils tiennent tous les nerfs roides & enflés, & alors ils transportent jusqu'au cerveau toutes les impressions que reçoivent les sens. Mais quand ils sont épuisez par la fatigue ou par quelque autre cause, les nerfs qui ne sont plus remplis s'abaissent & ne portent plus rien au cerveau. Or si le cerveau est absolument destitué d'esprits, & si la communication est interrompue avec toutes les parties du corps, la mort s'ensuit ordinairement. Quelques Philosophes modernes disent donc, que ces esprits

laissent des images des objets gravées sur les plis & replis du cerveau, & quelles s'y arrangent avec tant d'ordre, qu'elles se éveillent aux premiers ordres de la volonté. Cela est specieux, & bien des gens en ont été éblouis & prevenus peut-être, parce qu'on n'avoit encore rien imaginé de plus apparent. Mais en quel endroit du cerveau se placent ces images pour les retrouver à point nommé dès qu'on en a besoin? Il ne paroît pas possible que la multitude n'y apporte beaucoup de confusion, & qu'elles ne se brouillent dans le petit espace qui leur est assigné. Quel est le *Marechal des Logis*, ajoute Mr. de Billy, qui leur distribue des quartiers pour s'y loger?

Voilà à-peu-près tout ce que contiennent les douze premiers chapitres touchant la memoire; le reste regarde les organes des sens, sur tout l'ouïe & les sons; & c'est ce que l'Auteur appelle *memoire animale*. Les deux derniers (le treizième & quatorzième) traittent de la *memoire libre*. Il la definit, *uno faculté de rappeler à nôtre esprit ce que nous avons vu, ou les objets dont il a été frappé autrefois*. Pour dire comment cela arrive, c'est qu'à l'occasion de chaque pensée de l'esprit il se fait dans les organes un mouvement particulier à cette pensée, & qu'à l'occasion de chaque mouvement des organes, il naît dans l'esprit une pensée par-

particuliere à ce mouvement. On éprouve cela tous les jours; mais il s'agit d'en trouver la cause & la raison. Mais l'Auteur traite son sujet si abstraitement & avec tant de detours, qu'il a raison de recommander qu'on lise son livre plus d'une fois : autrement on ne seroit gueres plus éclairé, & ceux qui y chercheroient la solution de leurs difficultez, courroient risque de les remporter. Tout aboutit presque à la même chose que pour les bêtes; il tient que ce sont de simples machines, & pour dénouement de la question il fait cette reflexion, que l'entendement humain demeure comme accablé dans ces meditations. Il est ébloui de la profondeur de cette Sageffe, qui a conçu & fait des machines si parfaites, & dont les ressorts sont si delicats, & tellement multipliez, que les plus penetrans sont contraints de confesser qu'après toutes leurs recherches ils ne connoissent presque rien dans ces admirables machines; & qu'il faut se contenter de reverer l'excellent Ouvrier qui les a construxes.

ARTICLE II.

Essay sur le Socinianisme, ou reflexions sur quelques articles de la doctrine de Mr. le Clerc touchant les Sociniens, & examen de quelques passages de son Nouveau Testament François, par Philippe Menard, Ministre. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel, 1709. in 12. pagg. 349. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

LE titre est un peu offensant, & Mr. Menard declare d'abord ses intentions. Il semble pourtant que Mr. le Clerc ayant protesté tant de fois qu'il ne donnoit point dans le Socinianisme, l'on pouvoit ne l'en accuser pas ainsi de plein droit & sans detour, & laisser au public le jugement des preuves & du procès. Nous allons les parcourir.

Un des chefs d'accusation contre Mr. le Clerc, c'est qu'il s'est rangé à la Société des Arminiens d'Amsterdam. Or ils n'approuvent point la persécution qu'on fait aux Sociniens; ils les tolerent; ils les reçoivent à leur Communion, & refusent de prononcer, que des gens qui sont de bonne foi dans leurs sentimens, qui sont persuadez de tout le reste de la Religion Chretienne, & qui vivent bien, soient damnez éternellement. Ce sont là autant de marques d'affection & de pen-

penchant pour les Sociniens, selon Mr. Menard. Les favoriser & les protéger, c'est en favoriser les erreurs; ne trouver pas bon qu'on prenne des precautions pour en arrêter le progrès. Vouloir leur donner pleine liberté de se provigner par tout, c'est en souhaiter le succès & la propagation. D'ailleurs peut-on faire société avec des gens qui nient que JESUS-CHRIST soit le Dieu souverain, & qui ne le reconnoissent que comme une Creature? Peut-on pousser la complaisance & l'indulgence jusqu'à n'oser les exclure du salut? Mr. Menard se recrie fort contre cette tolerance. Un autre grief contre Mr. le Clerc, c'est qu'il paroît adopter la maxime de Mr. Locke, qui pretend, que pour être bon Chretien c'est assez de croire que *Jesus-Christ est le Messie*. Si cet unique article de foi étoit une proposition simple, & qui ne renfermât point d'autres idées, sur lesquelles il fût permis de ne se point expliquer, Mr. Locke fournit assez d'exemples tirez de l'Evangile pour justifier, qu'on pourroit s'en tenir là. Mais tous les fondemens de la Religion y sont supposez, & l'on en peut deduire tout le Christianisme. Dans ce sens, & s'il n'y a point de subterfuge caché, il pourroit être, qu'il n'en faut pas davantage que cette confession, *Jesus est le Messie*: autrement il faudroit condamner les Apôtres qui l'ont dit. Or

Mr. le Clerc convenant que cette proposition en contient plusieurs autres qu'il expose expressement, Mr. Menard sous pretexte d'un *Éc.* ne s'en contente pas, & il somme Mr. le Clerc de prêter l'interrogatoire, & de s'expliquer plus précisément, & plus amplement. Il faut donc attendre si Mr. le Clerc le satisfera sur les questions qu'il trouve à-propos de lui faire, sans le condamner par provision.

Il est plus difficile d'excuser l'admission des Sociniens à une même Communion, seulement parce qu'ils reconnoissent generalement que *Jesus est le Messie*. Bien loin d'y comprendre tous les dogmes des Chrétiens, ils n'y donnent pas beaucoup d'étendue, & ils en retranchent beaucoup; enforte que la difference est si grande, qu'ils ne peuvent pas faire société les uns avec les autres. La concorde ne peut pas être tout-à-fait fraternelle, & la tolerance ne va gueres si loin entre les hommes en matiere de Religion. Mais, dit-on, les Apôtres se contentoient d'annoncer que *Jesus étoit le Messie*, & que c'étoit un homme extraordinairement envoyé de Dieu, & qu'on lui devoit une entiere obeïssance: mais ils n'ont point enseigné qu'il fût le Fils éternel de Dieu, un seul Dieu avec le Pere, & de même essence que lui, ni qu'il eût satisfait pour nos pechez. S'ils parloient
des

des souffrances de JESUS-CHRIST, c'est qu'il souffrit le martyre pour sa doctrine, & pour la confirmer par sa mort. C'est là, dit Mr. Menard, ce qui est en question. Pour la résoudre, il est bon de recueillir toute la doctrine des Apôtres repandue dans leurs écrits, pour en former un système, & joindre toutes leurs expressions ensemble, pour être comme les interpretes les unes des autres; sans quoi l'on ne sauroit conclure, que le dogme, *Jesus est le Messie*, que propose Saint Luc, contienne la satisfaction de JESUS-CHRIST. Le resultat est d'ordinaire, que les uns qui s'en tiennent à ce seul point, *Jesus est le Messie*, expliquent les passages contraires, par rapport à celui-là; & que les autres ramènent toujours ce passage à tous les autres qui conviennent à leur profession de foi.

Puis qu'il s'agit d'un procès personnel contre Mr. le Clerc; il faut dire, que Mr. le Clerc a fait une * confession de foi, par laquelle il declare, qu'il ne soit point les sentimens particuliers des Sociétiens; & principalement sur la Divinité & le sacrifice de JESUS-CHRIST; voilà l'essentiel du Christianisme, & qu'il proteste très-sincèrement qu'il n'a pas d'autres idées sur le fonds de ces matières, que n'en ont communement les Catholiques, & les Protestans; quoi qu'il

soit persuadé qu'il vaudroit mieux les expliquer dans les termes des Apôtres, qu'en des termes inventez depuis, & plus propres à exprimer un Tritheïsme Platonique, que l'opinion reçue touchant l'unité d'un Dieu, & à faire naître des disputes, qu'à les appaiser. Pour la tolerance des Sociniens, il allegue pour justification, que les dogmes qui sont en dispute entr'eux, & les Orthodoxes, ne sont pas sans difficulté, & qu'ils peuvent embarrasser un homme de bon sens, jusqu'à être obligé d'avouer que ce sont des mysteres incomprehensibles. Que par cette raison il ne faut pas condamner à toute rigueur ceux qui se trompent sur un dogme qui est environné d'une très-grande obscurité. Cette restriction déplait fort à Mr. Menard, & lui fait perdre toute creance pour la declaration de Mr. le Clerc. Ou les mysteres sont revelez, ou ils ne le sont pas, s'ils sont revelez, comme tous les Chretiens le croient, tout incomprehensibles qu'ils sont, ils faut les croire. Il est inutile de repliquer, qu'on ne peut être obligé de croire ce qu'on ne comprend point, parce que croire, c'est juger qu'une chose est vraie, & qu'on ne doit point porter un jugement certain d'une chose dont nous n'avons aucune idée; la Revelation suffit, & il ne nous appartient pas de rejeter ce que nous ne comprenons pas, seu-

seulement parce que nous ne le comprenons pas. Mr. le Clerc ne le dit pas aussi; & il se retranche à excuser les Sociniens, qui ne concevant pas les mysteres qu'on propose à croire, & ne les trouvant pas assez clairement revelez pour surmonter la resistance de la raison, ne peuvent se résoudre à y donner leur consentement. Il ne va pas plus loin qu'à les tolerer à cause des obscuritez impénétrables qui couvrent le mystere de la Trinité, & le derobent pour ainsi dire à leurs foibles yeux. Or supporter n'est pas approuver; au contraire c'est condamner, sans pourtant chasser, ni tourmenter ceux qui ont le malheur d'être dans l'erreur. Ainsi le resultat de la dispute est, que Mr. le Clerc supporte ceux qui se trompent de bonne foi sur un mystere qu'ils ne trouvent pas assez clairement revelé dans l'Écriture; & que Mr. Menard ne veut nullement souffrir ceux qui ne sont pas de son sentiment sur des points de foi essentiels & capitaux; & en ce cas il croit que la charité qui endure tout, seroit duppe, & non pas une vertu Chretienne. Mr. Menard ne veut pas même deferer aux protestations des accusez. Ils dissimulent, à ce qu'il dit, & cedent à la necessité, & dès qu'ils n'ont plus rien à craindre, ils retournent à leurs opinions. Il se prévaut d'une reflexion de Mr. le Clerc, qui dit que *se declarer pour les Sociniens, c'est*

vouloir perdre son honneur & son repos ; & que se déclarer l'avocat d'une si mauvaise cause, c'est marcher droit à sa ruine. De là il tire un soupçon, qu'il est possible que Mr. le Clerc ne parle pas sincèrement, & que la crainte des perils, qu'il envisage à embrasser ouvertement le parti des Sociniens, le retient & le contraint à renfermer ses sentimens. Par contrecoup Mr. Menard accuse les Orthodoxes de persecuter les Sociniens, & de les forcer à feindre, ou à faire de fausses abjurations. Quoiqu'il en soit, comme il ne s'agit que d'une accusation personnelle intentée devant le public contre Mr. le Clerc, nous n'entrerons point dans la discussion de tout ce qui est allegué de part & d'autre, ou pour le condamner ou pour l'absoudre ; cela conviendrait mieux devant un Tribunal juridique. Mais Mr. Menard avoit ses vues : son dessein étoit de prévenir les Lecteurs contre Mr. le Clerc en le chargeant de soupçons, afin d'attaquer avec plus de succès ses notes sur le N. Testament. Il l'entreprend sur vingt & deux passages de St. Jean, à qui il soutient que Mr. le Clerc donne un sens qui tend au Socinianisme. Il est vrai que Mr. le Clerc ne se défend point de préférer quelques interprétations des Docteurs Sociniens à celles des Orthodoxes. Cependant il a pris ses précautions, en faisant faire cette considération, que par-

ce

ce qu'ils font dans l'erreur, il ne s'ensuit pas qu'ils se trompent en tout, ni que tous les passages qu'on leur objecte, soient également decisifs : entre Adversaires on se doit reciproquement cette équité. On en peut trouver des exemples dans la critique de Mr. Menard: en pressant avec beaucoup de force sur les passages qui sont pour lui, il se confie peut-être trop sur d'autres qui n'ont pas la même évidence. Nous en citerons un qu'on mettra dans tel rang qu'on voudra. C'est le 7. vers. du 5. Chap. de la 1. Epitre de St. Jean : *Il y en a trois qui temoignent dans le ciel ; le Pere, la Parole, & le St. Esprit, & ces trois sont une même chose.* Sans incidenter on convient assez generalement de part & d'autre, qu'il y a beaucoup de manuscrits anciens & modernes où ce passage ne se lit point ; & que les Peres, St. Athanase par exemple, St. Gregoire de Nazianze, St. Basile, St. Ambroise, St. Augustin, jusqu'à la fin du V. siecle ne s'en sont point servis, quoi qu'il leur eût été d'un grand secours dans leurs querelles avec les Ariens. Cette omission peut venir des Copistes, qui ont confondu le 7. & le 8. verset par inadvertance, & parce qu'ils commentent par les mêmes termes ; & apparemment que tous ces exemplaires defectueux & mutilez étoient les seuls qui fussent entre les mains des Peres, & que les autres leur étoient incon-

inconnus. Il est pourtant certain que le passage contesté se trouvoit dans quelques exemplaires, puis que dès le V. siècle il parut des manuscrits où il étoit dans le texte, dans un ordre naturel pour le sens, sans qu'on pût s'appercevoir qu'il y eût, pour ainsi dire, ni couture, ni cicatrice. Il peut donc être arrivé que le verset s'est éclipié insensiblement, & parce qu'il a été oublié. Au contraire pour l'ajouter il faut de la fraude & de l'imposture. De plus il n'étoit pas aisé de le placer ensorte qu'il y eut une liaison naturelle entre ce qui precede & ce qui suit. Le P. Simon pour expliquer comment le passage s'est glissé dans le texte dit, qu'à la marge des exemplaires il y avoit des *scholies*, ou des notes qui ensuite ont été transportées dans le texte. Mr. Menard rejette cette conjecture ; il en demande des preuves positives, & il n'est pas possible d'en donner en pareil cas. A la verité c'est une forte presumption que les Peres, qui ont recherché avec beaucoup de diligence & d'activité tout ce qui pouvoit contribuer à combattre l'heresie Arienne, n'ont point mis ce passage en preuve pour deffendre l'orthodoxie qui étoit violemment attaquée. On sçait même qu'Erasme dans la premiere édition de son Nouveau Testament en suivant son exemplaire, ne le place point dans le texte, & que Calvin, quoi qu'accusé de *Mahomatiser*, & d'*Arianiser*

des Savans. Avril 1709. 161

riantiser par un Docteur Lutherien, ne l'objecta point aux Sociniens, ne voulant point s'engager avec eux sur un article de critique, dont il n'avoit pas besoin. Mr. Menard n'a point voulu le negliger comme une preuve subsidiaire; temoignant par tout de ne redouter ni le sçavoir, ni même le courroux de Mr. le Clerc. Si Mr. le Clerc entreprend de le refuter, il ne le censurera pas du moins sur son stile, ni sur la maniere, dont il propose ses objections; c'est-à-dire, l'ordre, & la netteté.

ARTICLE III.

Principes physiques de la raison, & des passions des hommes, par Mr. Maubec, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier. A Paris, chez Barthelemi Girin, 1709. in 4. pagg. 205. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

IL semble qu'il n'est pas bien difficile de trouver dans les sens la cause & l'origine des passions, dont on a placé le siege dans * le cœur. Mais il est plus malaisé de trouver des principes physiques de la raison. Quoique la machine du corps humain soit merveilleuse par la diversité de ressorts, dont il est composé, la variété des pensées & des mouvemens de l'ame est encore bien plus digne de nôtre
atten-

* *Les Anciens le plaçoient dans le foye.*

attention. Mille reflexions, & mille passions contraires l'agitent incessamment. Elle rappelle le passé, pense attentivement au present, & porte ses vuës jusques dans l'avenir. La cause physique en est cachée; & Mr. Maubec promet de la decouvrir & de la developper, en faisant voir qu'elle est mechanique; enforte que les inclinations de la volonté & les jugemens de l'entendement, sont des suites naturelles de la disposition des organes.

La connoissance de l'homme ne se borne pas à la structure des parties solides du corps, & à sçavoir leur arrangement & leur usage. Ce seroit assez pour operer sur les parties exterieures. Mais c'est trop peu lors qu'il s'agit de traiter les maladies internes; car provenant du dereglement, & de l'alteration des humeurs, il est necessaire d'en chercher la cause, & il est facile de s'y égarer. L'Auteur après quelques observations sur la plus sûre pratique de la Medecine, s'approche un peu plus de son but. Il établit, que si d'un côté les fonctions de l'esprit sont très-sensibles, il est de l'autre presqu'impossible d'en penetrer la nature. La matiere est incapable de penser, dont l'esprit n'est pas la même substance que le corps. Descartes l'a prouvé évidemment, & il en a convaincu tous ceux qui raisonnent de consequence en consequence. Mais après s'être bien tourmenté pour donner une
juste

juste definition de l'esprit , il s'est reduit à en designer l'essence par le seul attribut de la pensée : ce qui suppose necessairement , que l'esprit n'est autre chose que l'intelligence & la raison ; & nous ne le connoissons que par là. Cependant ceci prouve bien , que la pensée est une operation de l'ame ; & non pas l'ame même. Un seul effet qui nous frappe , n'est pas uniquement la cause qui le produit ; ce n'est qu'une de ses proprietéz , & non pas la seule , comme si elle en constituoit toute l'essence , & si l'homme cessoit d'être , dès que l'ame cesse de penser. L'experience même nous apprend que l'ame ne pense pas toujours , sans qu'elle cesse d'exister ; & Descartes qui pretend qu'elle pense toujours , même dans un sommeil lethargique , quoi qu'elle ne s'en souviene pas , n'a d'autre fondement , que la propre maxime , que la pensée est toute l'essence de l'ame. Mr. Maubec pour toute replique se reduit à cet argument ; ou il faut que les pensées de l'ame soient excitées par l'ébranlement des fibres du cerveau , ou produites en elle independamment des organes extérieurs. Or il y a des états dans les divers âges de la vie , où l'on ne sent point que l'ame pense , parcequ'elle ne reçoit aucune impression des sens. Donc si elle pense toujours , c'est en consequence des idées innées qui y sont gravées par la main du Createur.

Mais

Mais si elle en a sans rapport aux sens, elle doit penser continuellement, & sans aucune interruption, parce qu'il n'y a point de cause qui les puisse faire cesser, puis qu'il n'y en a point qui les puisse exciter. Ainsi étant bien convaincus, en nous consultant nous-mêmes, qu'il y a mille & mille intervalles où nous ne pensons point du tout, il est évident que l'essence de l'ame ne consiste pas seulement dans la pensée; & dès que le principe est faux, toutes les conséquences le sont aussi. D'où il s'ensuit, au lieu de conclure que l'ame ne consiste que dans la pensée, puis qu'elle pense sans cesse, on peut conclure que son essence n'est pas la pensée, puis qu'elle ne pense pas toujours. Le resultat de tout ce qui vient d'être dit, c'est qu'en vain on consulte les Philosophes pour apprendre d'eux qu'elle est la nature de l'ame : ils nous laissent dans l'incertitude & l'ignorance, d'où nous cherchions à sortir. C'est pourquoi l'Auteur a cherché une autre voye, & est allé sonder toutes les routes de la nature, pour decouvrir les differens ressorts qui contribuent aux operations de l'esprit.

Sans nous arrêter à faire la description de la structure du cerveau, nous dirons que selon Mr. Maubec, le reservoir qui est dans le cerveau & les nerfs sont toujours remplis d'esprits animaux, & qu'il en coule sans cesse dans toutes les parties, parce

parce qu'il s'en separe toujous de nouveaux, qui remplacent ceux qui se repandent dans les parties du corps qui en ont besoin. Cet écoulement ne discontinuë jamais; c'est une source qui ne tarit point; mais qui fournit inegalement suivant la bonne ou mauvaise disposition du sang & des organes. C'est pourquoi il arrive que leur mouvement, tout rapide qu'il est, peut être interrompu par le moindre obstacle: or les esprits animaux renvoyez au cerveau ébranlent les fibres par une nécessité mechanique, & excitent en nous les sentimens de plaisir & de douleur, parce qu'il a plu au Createur d'attacher certaines perceptions ou sensations à l'ébranlement des fibres. Pour cela l'Auteur suppose que tous les sens aboutissent à un même point du cerveau, & que c'est par là que les divers objets se lient & s'unissent ensemble dans l'esprit. Il ne s'amuse pas à prouver cette hypothese, qui revient à-peu-près à la *glandule pineale* de Descartes, comme étant *communement reçue*. Tout le monde n'en convient pas; car les Anatomistes ont observé qu'elle est plus ingenieuse que veritable, parce que bien loin que toutes les fibres y aboutissent, ce n'est qu'une espee d'excrecence imbibée de pituite.

En rejetant donc les *idées innées*, l'enfant dans le sein de sa mere est sans sentiment, sans connoissance, & sans pensée.
Mais

Mais dès qu'il voit le jour, & qu'il commence à se fortifier, & à appercevoir les objets, tous ses sens sont frappez, & souffrent mille secouffes. Le mouvement & l'agitation se communiquent au cerveau, & y forment mille sensations. D'abord elles sont assez confuses; & puis elles s'éclaircissent, & se developpent par de nouvelles impressions que les objets font sur les sens, en les retraçant & les renouvelant pour les frapper plus vivement, & les y graver plus profondément. Mais ce ne sont là que les raisons generales & mechaniques qu'on a souvent proposées, pour expliquer, s'il se peut, l'action des sens sur l'esprit: tous ceux qui ont fait tant soit peu de reflexion sur eux-mêmes, s'apperçoivent que les objets font impression sur eux, sans avoir besoin de raisonnemens physiques. La difficulté est, 1. de sçavoir, si toutes les fibres aboutissent à un même point dans le cerveau, afin que l'ame soit exactement avertie de tout ce qui se passe. 2. Comment les traces imprimées sur ces fibres y demeurent sans être effacées par celles qui surviennent, & qui se succedent continuellement. Il y a même des pensées qui naissent dans l'esprit, & qui par consequent ne peuvent causer aucun ébranlement des fibres du cerveau, ni y laisser aucune trace. Le doute par exemple est une suspension de l'esprit, qui ne sçait de quel côté se de-

termi-

terminer: les organes du corps n'y ont point de part; & il n'en peut rester aucune impression sur eux. Il ne paroît donc pas possible, que la memoire s'en puisse charger, & en rappeler le souvenir. Mr. Maubec repond, que l'esprit ne doutant qu'à l'occasion des images gravées sur les fibres du cerveau, elles se reveillent pour représenter à l'esprit les raisons de douter qui l'ont inquieté; il en est de même des incertitudes, ou des résolutions de la volonté; ce sont des suites des idées qui sont dans l'entendement, & qui n'y sont entrées que par le moyen des sens. Il prétend rendre raison par là des diversitez, & des inegalitez de la memoire par rapport aux personnes, au temperament, & à l'âge. Cela depend de la flexibilité, ou de la dureté des fibres. De là vient que les objets font plus ou moins d'impression, selon qu'ils laissent des traces ou plus superficielles, ou plus profondes. Il arrive aussi que la memoire se fortifie ou s'affoiblit quelquefois selon les divers changemens de la constitution du corps; les humeurs & les serositez peuvent effacer les traces. Le vin fait le même effet par l'abondance d'esprits qu'il envoie au cerveau, & qui par la rapidité de leur mouvement brouillent & emportent toutes les traces. Enfin en posant le principe physique de Mr. Maubec, il est assez facile de rendre raison de tout ce qui arrive

arrive en nous à cet égard, & empruntant ses termes on peut répondre à tout. Pour lui il ne balance point, & persuadé que tout cela est bien prouvé, il employe le reste de son livre à traiter des passions morales, sans se mettre en peine de répondre à tant d'objections à quoi son hypothèse est sujette. Il promet même un autre Traité sous ce titre : *Methodo pour trouver la verité, & pour la persuader aux autres.* C'est une grande entreprise, & où il seroit à souhaiter que Mr. Maubec pût réussir ; &

Erit mihi magnus Apollo. Virg.

A R T I C L E IV.

Traité historique & dogmatique du secret inviolable de la Confession, où l'on montre qu'elle a toujours été à ce sujet la doctrine & la discipline de l'Eglise : avec la resolution de plusieurs difficultez qui surviennent tous les jours sur cette matiere, par Mr. Lenglet du Fresnoy, Prêtre, Licencié en Theologie de la Faculté de Paris. A Lille, & à Paris, chez Jean Musier, 1708. in 8. pagg. 437. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

CE Traité est une censure indirecte de la conduite des Directeurs des Dioceses d'Arras & de Tournay. Et en effet la

la question ne devoit pas être une question. La confiance du Penitent n'est fondée que sur le secret inviolable que le Confesseur est obligé de garder ; sans quoi la confession n'est que pour la forme ; car on veut bien confesser ses péchez devant Dieu, qui est tout misericordieux, & non pas devant les hommes, qui ne pardonnent rien. Mr. Lenglet en explique mieux les raisons que nous ne pourrions le faire. Il en parle pourtant avec une modestie peu ordinaire aux Auteurs. Choqué de l'abus qui se fait du secret de la confession, il ne se flatte pas, dit-il, de le corriger par son ouvrage ; il n'a d'autre but que d'exciter le zèle des Theologiens à concourir avec lui pour contenir l'indiscretion des Confesseurs, & rassurer la desffiance des peuples. Bien loin même de vouloir se faire honneur de toutes ses reflexions sur son sujet, il a pris soin dans sa Preface d'indiquer les Auteurs de qui il les a empruntées.

Le sceau, ou le secret de la confession est une suite inseparable de l'obligation des pecheurs de ne rien cacher à leurs Directeurs. Autrement la confession seroit un piege, & un moyen frauduleux pour attracher le secret des Penitens, & pour les diffamer ensuite en revelant des choses, dont ils rougissent eux-mêmes en les confiant à leur Directeur.

Dans la Société rien n'est plus odieux que de deceler les confidences de ses amis ou par malice, ou par imprudence, ou par intemperance de parler. C'est une fidélité si nécessaire dans le commerce de la vie, que tout le monde en convient, & ceux mêmes qui y manquent. Un Ami en déchargeant son cœur, & en découvrant ses pensées les plus cachées, oblige & lie par cela même à tenir secret ce que l'amitié seule lui a fait confier. C'est un crime bien plus grave & bien plus atroce que de divulguer ce qu'un Penitent verse dans le sein d'un Confesseur pour soulager sa conscience. Si le pecheur est dans l'obligation d'épancher son cœur, & de le montrer à découvert à son Directeur, de son côté le Directeur est obligé à ne point trahir le secret qu'on lui a déposé.

Mr. Lenglet pour confirmer ces maximes, qui sont puisées dans le bon sens, cite les Pères & les Conciles. Sans mettre en question, si la confession étoit autrefois de commandement & de nécessité comme elle l'est aujourd'hui, ils ont tous recommandé le secret, & en ont condamné la violation comme un sacrilège. Un Concile de Carthage a fait là-dessus un Règlement qui peut servir à la décision de divers cas. Il dit que si un Evêque avoit dénoncé son Penitent pour un crime dont il s'est déclaré à lui, & qu'en

qu'en suite le fait soit nié par le Penitent, l'Evêque ne doit pas prendre pour une injure si on refuse de l'en croire sur sa parole; & s'il excommunioit le Penitent sur sa confession, le Concile veut que les autres Prelats separent cet Evêque de leur communion, jusqu'à ce qu'il ait retabli le Penitent, afin d'apprendre aux Evêques de bien prendre garde à deferer un crime qu'ils ne peuvent prouver que par une voye si illegitime: ensorte que celui qui manifeste le crime, est aussi coupable que celui qui l'a commis. Voicy un autre cas de conscience à-peu-près semblable: les Ecclesiastiques se confessant les uns aux autres, le Confesseur demande, s'il ne peut pas éloigner des fonctions sacrées celui qui s'est confessé d'un crime qui l'en exclut par sa nature. On repond que non, à moins que le pecheur ne s'y condamne lui-même par penitence; parce que ce seroit rebuter les pecheurs de la confession, dans la crainte d'être diffamés, & d'apprendre au public ce qu'ils voudroient se cacher à eux-mêmes. De plus ce n'est pas assez de se taire; il ne faut pas laisser échapper le moindre signe, ou le moindre geste, qui puisse faire soupçonner, ou par un visage de daigneux, ou par l'affectation d'une trop grande severité, les foiblesses de ceux qui les leur ont confessées.

Il y a pourtant eu des distinctions, qui

embarrassent les Casuistes , & Mr. Lenglet en rapporte divers exemples importants & instructifs. L'un est de Nectaire, Evêque de Constantinople, qui deposa & chassa un Diacre, parce qu'une Dame avoit confessé qu'elle avoit eu un commerce criminel avec lui. Il failloit que le Prêtre à qui elle s'étoit adressée, l'eût deférée à Nectaire. En ce temps-là on ne permettoit point aux femmes de faire une confession publique, pour ne pas scandaliser l'assemblée des fidelles, & deshonorer les familles. Ce seroit d'ailleurs trop mortifier un mari sur qui la honte en rejaillit. Nectaire eut tort, selon Mr. Lenglet, de châtier le Diacre sur la denonciation du Confesseur. Une femme agonisante declara à son Confesseur, que de trois enfans qu'elle avoit, il y en avoit un qui n'étoit pas de son mari; à condition de n'en avertir le mari qu'après sa mort. Heureusement elle oublia à nommer celui qui n'étoit pas legitime; & le Pere prudemment se tut, & dans l'incertitude il les traita tous également. L'exemple qui suit, est plus particulier; Ebon, Archevêque de Reims, qui d'une basse naissance avoit été élevé à cette dignité par Louis le Debonnaire, par une noire ingratitude cabala pour le faire degrader de l'Empire. Il fut arrêté, & amené devant un Concile. L'accusé choisit trois Evêques pour leur decharger sa conscience. Outre le

crime

des Savans. Avril 1709. 173

crime de leze-Majesté, & le vol des tre-fors de l'Eglise dont il avoit été trouvé saisi, il avoua d'autres crimes clandestins qui étoient ignorez, & même si énormes, par le temoignage de ses Confes-seurs, qu'il étoit indigne de l'Episcopat. Il est étrange qu'on se servit de cette vòye pour tirer d'un Evêque l'aveu de ses pe-chez secrets. On n'avoit pas besoin de cette preuve, puis qu'il étoit coupable du crime de leze-Majesté, & de sacrilege; & de plus les Ecclesiastiques en ce temps-là s'étoient acquis l'impunité, & la depo-sition étoit la peine des crimes les plus atroces.

Cesarius rapporte un cas assez singu-lier. Un Moine de Cîteaux en entrant dans l'Ordre avoit assuré qu'il étoit Prê-tre, & en cette qualité il disoit la Messe tous les jours. A la fin il confessa à l'Ab-bé, qu'il n'avoit point été ordonné Prêtre. Aussi-tôt l'Abbé lui ordonna de s'abstenir de se presenter à l'Autel; le Religieux re-fusa d'obeïr, parce que d'un côté il crai-gnoit en s'éloignant de donner lieu aux autres de porter de mauvais jugemens de lui; & de l'autre il n'appréhendoit point que l'Abbé osât le punir pour un crime dont il n'étoit informé que sous le sceau de la confession. L'Abbé en effet eut la prudence de ne rien decider de son chef, & proposa le cas dans un Chapitre gene-ral, sans designer la personne. L'Assém-

blee ne voulut rien prononcer sur une question si delicate, & la renvoya au Pape. Le Pape Innocent III. mit la chose en deliberation dans une Congregation de Cardinaux, & il y fut resolu, qu'une pareille confession étoit plutôt un blasphème qu'une confession. Mr. Lenglet n'approuve pas trop cette resolution, & il est vrai que le Pape pouvoit enjoindre à l'Abbé de faire ordonner le Religieux en secret pour épargner au public le scandale du passé, & prevenir les inconveniens de l'avenir. Bodin raconte, qu'un Gentilhomme s'étant confessé à un Cordelier d'avoir eu dessein de tuër le Roi François I. le Cordelier lui en donna l'absolution, parce que le Gentilhomme lui protesta qu'il en avoit un sensible repentir. Cependant le Cordelier le denonça, & il fut livré au Parlement qui le condamna à mort: selon l'Auteur, c'étoit le Cordelier qu'il falloit envoyer sur l'échaffaut. Le Tribunal de Valence se montra plus équitable dans un cas plus fort contre le Penitent. Un assassin fut condamné à mort. On l'exhorta à se confesser avant que d'aller au supplice; il le refusa opiniatement. L'Archevêque * de Valence l'exhorta lui-même à s'acquitter de ce dernier devoir. Après l'avoir long tems pressé, il lui repondit, qu'il avoit la confession en horreur, parce que son crime n'étoit

* *St. Thomas de Villeneuve.*

des Savans. Avril 1709. 175

n'étoit connu que par la perfidie de son Confesseur, qui se trouva, sans qu'il le sçut, le frere de celui qu'il avoit assassiné. L'Archevêque manda le Confesseur, qui ne nia point le fait; & pour ne pas détourner le peuple de la confession par la crainte de pareils accidens, il fit renvoyer le criminel jusqu'à ce qu'on eût d'autres preuves que la deposition, ou la trahison du Confesseur. Dans une affaire toute semblable le Parlement de Toulouse * renvoya l'accusé absous, & condamna le Confesseur à la mort.

Après les exemples l'Auteur vient aux regles & aux loix de la confession: il pose qu'il n'est jamais permis au Confesseur, pour quelque cause que ce soit, de decouvrir la confession, quand même il s'agiroit de l'interêt de l'Eglise & de l'Etat, & qu'il n'y peut être contraint par le Juge Ecclesiastique ou séculier. Il y a pourtant quelques exceptions sur lesquelles les Canonistes ont balancé; 1. pour l'heresie: autrefois dans quelques Ecoles c'étoit la maxime commune, que le crime d'heresie n'étoit point soumis au secret de la confession; *Heresis est crimen, quod nec confessio celat.* Aujourd'hui le zèle est plus moderé, & on a presqu'absolument renoncé à la dangereuse maxime, qu'un Heretique n'est digne ni de fidelité, ni de secret. Pour le crime de leze-Majesté

H 4

les

* En 1579.

les sentimens varient, & peut-être que l'importance de la chose, la crainte & l'esperance y ont beaucoup de part. Bodin à-propos d'une conspiration pour attenter à la vie de Henri II. allegue un Arrêt qui confirme la doctrine de divers Canonistes, qui permettent au Confesseur de se rendre delateur de son penitent. Tous les Theologiens n'en demeurent pas d'accord, parce que ce seroit donner atteinte à la fidelité, & à l'inviolabilité du Sacrement de Penitence. Quelques-uns ont cru trouver un adoucissement, ou un juste milieu entre l'observation inviolable du secret, & l'abus que font de la confession les Prêtres ignorans & indiscrets, qui se rendent les delateurs de leurs penitens, & les conduisent sur l'échaffaut. C'est que quand un peril éminent menace l'Etat, ou le Prince, le Confesseur peut en avertir le Souverain, sans nommer ni designer personne, & avec toute la prudence requise pour sauver en même tems l'Etat & le penitent.

Après viennent mille autres questions. Si par exemple le Prince abusant de son autorité, & ne respectant point la sainteté du Sacrement, entreprend de forcer le Confesseur à reveler ce qui lui a été confié sous le sceau de la confession, & de l'extorquer même par les tourmens, à quoi se resoudra le Confesseur? Il est également embarrassant de se taire, ou de

par-

parler. Decouvrir ce qu'il sçait, c'est un sacrilege; sa reticence aussi trahit le secret qu'il veut cacher. Il peut refuser de repondre; mais si le Tyran insiste, le Confesseur est-il obligé par son devoir à expirer dans la torture? Suarez a trouvé un moyen d'échapper; c'est qu'il peut affirmer, & même jurer qu'il ne sçait rien: la raison est qu'on ne doit point interroger un Confesseur, & qu'il ne trompe point le Juge en niant, qu'il ait aucune connoissance de ce qu'on lui demande, parce qu'il ne le sçait pas comme homme; mais de la part de Dieu. *Non enim scit ut homo, sed ut Deus.* Enfin il vaudroit mieux souffrir la mort que de porter atteinte à la fidelité du Sacrement de penitence, *duquel depend le salut des Chre-tiens.* Mais, dit-on encor, si le penitent cité en justice avec le Prêtre degageoit le Prêtre de son serment, ne seroit-il pas alors en liberté d'obeir à l'ordre du Souverain, & de relever ce qu'il sçait. Si cela étoit permis, repond Mr. Lenglet, le Penitent ne pourroit jamais être assuré de n'être point decouvert, ni livré par son Confesseur à la rigueur de la Justice. Il pourroit arriver qu'un Penitent intimidé, & menacé d'être appliqué à la question, par l'horreur des douleurs qu'on lui prepare, relâcheroit à son Confesseur l'obligation, où il est par sa qualité de Confesseur, d'ensevelir ce qui lui

a été revelé dans un silence éternel: enforte qu'il donneroit contre lui-même un consentement funeste. Ainsi de quelque maniere que ce soit ni directement, ni indirectement, il n'est point permis de divulguer les pechez secrets d'un Penitent qui les a déposez dans le sein de son Confesseur, & il n'y a ni pretexte ni distinction qui puisse justifier un Directeur infidelle, ou imprudent.

Un des inconveniens qui a le plus occupé les Conciles, c'est l'abus que les Confesseurs faisoient de la confiance des femmes pour les corrompre & les seduire. L'Auteur pretend que ce crime étoit inconnu à nos Peres, & qu'il n'est connu que dans les derniers siecles. Il seroit difficile de marquer ces siecles bien-heureux où les Prêtres se contenoient dans la rigidité de leurs fonctions; & ne profitoient point des foiblesses dont les femmes venoient s'accuser à eux. Les hommes ont été hommes dans tous les siecles, & la venerable Antiquité ne merite peut-être pas toutes les loüanges qu'on lui prodigue à la hoate des derniers siecles. Quoi qu'il en soit, on convient bien de la peine que meritent les coupables; mais la preuve ne peut être que très-douteuse; & la juridiction Ecclesiastique n'est pas fort severe sur cet article. On n'y reçoit ni des indices, ni de simples presomptions; & on ne trouve pas
juste

juste non plus de s'en rapporter à une femme qui se plaint que son Confesseur a attenté à sa pudeur; après quoi il n'est gueres possible qu'un Prêtre puisse être convaincu. Il est vrai que la réputation d'un Prêtre dépendroit de la malice d'une femme peu régulière, & qui pour faire un éclat de vertu, se plaindroit d'avoir été sollicitée au mal, & se vanteroit d'avoir résisté à la tentation. Si elle déclare qu'elle y a succombé, & si elle a consenti aux sollicitations du Prêtre, cet aveu de sa propre turpitude la rend indigne de toute créance; c'est pourquoi il est dangereux d'admettre légèrement le témoignage d'une Penitente qui dénonce son Confesseur, parce qu'une femme chaste & vertueuse ne divulgue point ces sortes d'aventures, & que celles qui les publient, demeurent tout au moins chargées du soupçon de s'être attiré par leur confession les poursuites & les demandes inciviles du Confesseur. Le Prêtre de son côté est décrié par la seule accusation; car le monde, qui en pareil cas penche toujours vers la malignité, ne cherche pas d'ordinaire à justifier l'Accusé. On voit par là que Mr. Lenglet va toujours droit à son but principal; c'est-à-dire, de conserver à la Confession toute son autorité en rassurant & fortifiant la confiance des Penitens. La droiture & la probité y regnent par tout, & l'on

sent bien que tout ce qu'il dit est pris du fond de ses sentimens.

Mr. Lenglet a ajouté à la fin de son Traitté plusieurs actes concernans la confession pour confirmer ce qu'il a dit dans le corps de son livre. Nous nous en tiendrons à la censure de l'Evêque d'Arras, parce qu'elle est le sujet ou l'occasion de cet ouvrage. Elle regarde un libelle anonyme intitulé, *Doctrine du Diocèse d'Arras sur la revelation des confessions*. Il y a en effet des maximes qui feroient perdre toute la confiance des Penitens, & qui les éloigneroient insensiblement du Confessional. Par exemple, *Qu'il est permis de reveler la confession pour un bien; Que le secret de la confession n'est pas de Droit Divin, puis qu'elle a été publique autrefois; Qu'on peut interdire les Confesseurs & Religieux, quand ils ne reveleront pas les confessions; Que sur tout entre les pechez qu'il faut reveler, ce sont ceux des Prêtres & des Religieux, ceux des femmes & des maris, &c.*

ARTICLE V.

Henrici Norisii S. R. E. Cardinalis ad Vèrum clarissimum, Joannem Harduinum, S. J. P. opus posthumum. Accessit ejusdem Thraso, seu Miles Macedonicus, Plautino sale perfrictus, operâ Annibalis Corradini Veronensis. C'est-à-dire, Avis du Cardinal de Noris au P. Hardouin: ouvrage posthume, &c. Amstelodami apud Paulum Marret. 1709. in 12. pagg. 264. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

IL s'agit d'une vieille querelle: le Pere Hardouin il y a bien des années produisit un Traitté touchant les medailles antiques; le P. * Noris qui étoit alors Professeur à Pise, refuta quelques-unes de ses explications dans son Traitté de *Annis & Epochis Syro-Macedonum*. Le Pere Hardouin ne manqua pas de repliquer sous le nom d'*Eumenius Pacatus*. Le P. Noris ne demeura pas en reste, & composa l'ouvrage dont nous parlons; mais étant parvenu à la dignité de Cardinal, il le supprima, ne croyant pas que dans le rang où il étoit élevé, il dût se commettre plus long tems avec le P. Hardouin. Mais ses amis n'ont pu consentir à laisser perir une piece qui pouvoit être utile aux Savans.

H 7

Le

* *Augustin.*

Le P. Noris étoit né à Verone en 1631. il étoit originaire d'Angleterre. Il se jeta dans l'Ordre des Hermites de St. Augustin, & il en fut tiré pour être élevé au Cardinalat; il avoit été auparavant Professeur dans les Ecoles de Padouë, Garde & puis Prefect de la Bibliotheque du Vatican. Pendant qu'il exerçoit sa fonction à Padouë, il commença son *Histoire Pelagienne*; qui est peut-être le plus important de ses ouvrages, & celui qui lui a fait le plus d'honneur. Il le porta à Rome pour le faire * imprimer. L'Assesseur du St. Office nommé pour en être l'examineur, le reçut assez froidement, parce qu'on l'avoit prevenu: la lecture du livre le desabusa, & bien loin de conserver des soupçons contre lui, il le fit l'un des Qualificateurs du St. Office. Pendant qu'il étoit occupé aux emplois que lui attiroit son rang de Cardinal, il ne negligea point les sciences qui l'avoient élevé à une place si éminente. Ainsi si elles † lui devoient beaucoup, il leur devoit aussi beaucoup.

Entre cent medailles que le Cardinal de Noris a produites dans sa Dissertation touchant l'époque & les années des Rois de Syrie, le P. Hardouïn n'en a choisi qu'une ou deux pour en contester l'explication. Ceux qui ont une legere connoissance des medailles, savent, que les inscriptions

* Imprimé à Padouë en 1673.

† Il mourut en 1704.

des Savans. Avril 1709. 183

criptions étant d'ordinaire des abreviations ou des lettres initiales, il est fort difficile de marquer en quel tems, & pour qui les medailles ont été frappées. Sur une medaille on lit au revers en Grec, *Deorum Augustorum Magnorum, Samaria* : l'an 188. de Samarie, & le 14. du regne de Neron. Le P. Hardouin oppose, que cette époque de Samarie est chimerique; que le Cardinal de Noris ne fait où la fixer, & que la medaille ne peut être non plus à l'honneur de Cajus (Caligula) & de l'Empereur Claude, qui n'ont jamais été mis au nombre des Dieux, & qui n'avoient point fait mettre leur statue dans le Temple de Samarie: qu'il a pris un mauvais garand, (c'est Joseph) pour assurer, qu'Herode avoit dedié un Temple à Samarie pour Cesar Auguste, puisque depuis la destruction de Samarie par Salmanazar elle n'avoit point été retablee; les Juifs, à cause de la haine qu'ils portoient aux Samaritains, ne pouvant souffrir qu'elle fût relevée de dessous ses ruines. Le P. Noris n'affirme point son explication comme certaine, & il la hazarde pour donner lieu à d'autres de trouver mieux. Il a pris son époque Samaritaine dans les fragmens de l'Histoire de Porphyre, & pour la divinisation des Empereurs, s'ils n'avoient été mis jusques-là au rang des Dieux qu'après leur mort, Caligula non content d'être dans la foule

le

le des Demi-Dieux, voulut être placé parmi les Grands Dieux, & s'égalér à eux. Pour la ville de Samarie, Joseph rapporte, que le Grand Herode fit enfermer de murailles la ville de Samarie, qu'il y transporta six mille habitans, & qu'abrogeant l'ancien nom, il lui avoit imposé celui de *Sebaste*. Bien loin même que Samarie n'eût point été rebâtie depuis qu'elle avoit été détruite par Salmanaazar, selon Joseph elle fut assiégée plus de cent ans avant JESUS-CHRIST par le Grand Pontife Hircan, qui s'en rendit maître après un long siège, & la rasa jusqu'aux fondemens. Si le P. Hardouin ne recusoit pas Joseph comme un Auteur fourbe, & peut-être supposé, il auroit de la peine à excuser l'erreur, où il est tombé. Voilà le fond du différent; le reste ne consiste que dans des discussions touchant Sebaste & Cesarée qui ne peuvent être rapportées ici, & qui ne sont que pour les Antiquaires.

La seconde medaille qui a fourni matière de critique au P. Hardouin, est une medaille de l'Empereur Probus, qu'il a trouvée dans le Cabinet du Comte Medio-barbi: *Imp. Probus Aug. Cons. I.* Le Cardinal Noris a cru qu'il falloit lire, *Consul primùm*. Le P. Hardouin releve cela comme une ignorance grossiere; il faudroit qu'il y eût *Cos.* selon la maniere ancienne; & de plus ceux qui sont les
 moins

moins accoutumez à manier des medailles, sçavent qu'aucun de ceux pour qui on a frappé des medailles, n'y a fait marquer combien de fois il avoit été Consul: *Cons. I.* signifie donc *Conservator Imperii*. Le Cardinal de Noris (ou celui qui parle pour lui) trouve la censure pitoyable. Car il produit des medailles où l'Empereur Probus est qualifié *Cons. II. Cons. III. Cons. IIII.* On pourroit passer *Cons. I.* pour dire, Conservateur de l'Empire; mais que signiferoient ces distinctions, deux, trois & quatre fois *Conservateur*, c'est ce qu'on ne trouve nulle part. Le P. Hardouin s'est encore trompé en affirmant, qu'on n'exprimoit point le nombre des Consulats par des chiffres, & qu'on ne designoit point les *Consuls* par *Cons.* Le Cardinal de Noris en allegue tant d'exemples, qu'il insulte le P. Hardouin sur le peu de connoissance qu'il a des medailles, ensorte qu'il ne croit pas qu'il y ait de l'honneur à en disputer. Il apprehende même de se commettre avec lui; parce que le P. Hardouin souffre impatiemment la moindre contradiction; qu'aussi-tôt sa bile s'émeut, & il se repand en injures & en outrages, il se moque même de ce qu'il s'est caché sous le nom d'*Eumenius Pacatus*, puis qu'il ne passe point du tout pour être benin & debonnaire. Il semble que c'est trop peu menager un Religieux d'un merite aussi distin-

distingué que le P. Hardouin, & qu'on le fait regarder, pour ainsi dire, comme une bête feroce qu'il est trop dangereux d'irriter. On l'accuse d'être Plagiaire, & l'on introduit un grand nombre de Savans qui redemandent au P. Hardouin leurs conjectures, qu'il s'est appropriées sans leur en faire honneur.

Plus pour grossir le Volume que par rapport au sujet dont on vient de parler, le Libraire y a joint un autre écrit contentieux du * Cardinal de Noris, intitulé *Thrasion*, contre un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé Macedo. C'est une plaisanterie continuelle, & il accable son adversaire de traits empruntez de Plaute. C'est aux Lecteurs à juger s'ils sont bien choisis.

* *Sous le nom de Annibal Corradinus.*

A R T I C L E VI.

Traité contre l'impureté, par J. F. Osterwald, Pasteur de l'Eglise de Neufchâtel. A Amsterdam chez Thomas Lombrail, 1707. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

MR. Osterwald tout versé qu'il est à écrire, a long temps hésité pour entreprendre un matiere si delicate. On ne scauroit presque en parler qu'à demi; ou du moins sans beaucoup de choix & de precaution dans les expressions. Il faut faire

faire entendre tout , & ne pas dire tout. Cependant il n'y a point de vice plus commun parmi les Chrétiens ; & peut-être est-ce l'un des plus incorrigibles. L'Auteur est persuadé que c'est faute d'instructions , si ce peché-là est si general, & si on le voit regner si universellement, & que si l'on prêchoit plus souvent les maximes de l'Évangile touchant la chasteté , il ne seroit pas impossible de reprimer la débauche & l'incontinence : mais peu de gens se sont hasardez à traiter ce point de morale , soit qu'ils ayent jugé , qu'il étoit inutile de combattre le temperament qui l'emporte bien souvent sur la raison & sur la Religion , soit parce qu'il étoit trop embarrassant de manier un sujet sur lequel on est toujours contraint & gêné , parce qu'on craint de blesser la pudeur en la recommandant.

L'Auteur pour en faire voir le dereglement , va chercher des raisons dans la nature même & dans la droite raison. Si les hommes ne sont pas assujettis à certaines loix , ils se ravalent à l'état des bêtes qui ne suivent que l'impetuosité de leur instinct. Dieu ayant donné la raison en partage à l'homme , il ne doit pas s'abandonner aveuglement à ses desirs , ni lâcher la bride à ses passions. Pour y mettre des bornes , & en arrêter les fougues & les excès , Mr. Osterwald ne trouve point d'expedient plus sûr , que le mariage.

ge. C'est un juste temperament entre l'austerité du celibat , & la licence & le dereglement. C'est en effet le mariage qui entretient , & qui perpetuë la societé : sans cela les familles se dissiperoient , parce qu'il n'y auroit plus de liaison certaine , & personne ne s'interesseroit à l'éducation des enfans , nez au hazard , & d'une debauche vagabonde. C'est donc le mariage qui fixe la tendresse des Peres & des Meres en la personne de leurs enfans , & qui les attache à joindre leurs soins pour les élever. Mais un commerce vague , en partageant les sentimens , va à detruire l'institution du mariage , qui est le fondement & le soutien des Etats. Les Peres pouvant douter si les enfans leur appartiennent , & ne sentant point pour eux tous les mouvemens paternels , en abandonneroient le soin , & les regarderoient avec indifferance. Après ces considerations generales , l'Auteur passe à l'Écriture Sainte. S'il tire quelques preuves du Vieux Testament , il y trouve aussi bien des difficultez qu'il a bien de la peine à resoudre : car la polygamie & le divorce , qui n'est qu'une polygamie successive , se pratiquoient communément parmi les Juifs ; & dès là ils n'observoient pas fort religieusement les loix du mariage. Il en convient ; & il ne se tire de là que par le passage de * l'Évangile ; que *Moïse leur*
avoit

* *St. Matthieu , chap. 19.*

des Savans. Avril 1709. 189

avoit permis le divorce pour la dureté de leur cœur. Apparemment que ce passage là a un autre sens que celui qu'on y donne d'ordinaire. En effet si Dieu permettoit, ou toleroit l'adultere à cause de la dureté du cœur des Juifs, il peut aussi tolerer l'avarice, la vengeance, & tous les crimes pour l'indocilité des hommes sur certains vices, pour lesquels ils ont un penchant & un attachement invincibles. Souffrir les crimes, ne les point blâmer, & ne les point punir, c'est presque les approuver. On pretend même que ce que les Casuïstes appellent fornication, ou le commerce entre personnes libres, n'est point deffenduë par la Loi de Moïse; car le septième Commandement ne prohibe que l'adultere, & non pas la *paillardise* *, comme nos Bibles l'ont traduit. Les preceptes de l'Évangile sont moins équivoques. Il ne commande pas seulement de s'abstenir des crimes grossiers; il ordonne l'abstinence & la temperance, de peur d'irriter la concupiscescence; il veut encore qu'on mortifie & qu'on modere les desirs, mêmes dans les choses permises & indifferentes, pour s'accoutumer à domter & à reprimer les passions. Sur tout il faut surmonter la passion de l'amour, & l'entreprendre de bonne heure, parce que c'est la plus violente & la plus indomtable, & que ceux qui en

sont

* *Ce mot n'est presque plus en usage.*

font possédez, en deviennent les esclaves. C'est beaucoup exiger de l'homme ; & c'est pourquoi Mr. Nicole a eu raison de dire, qu'il n'y a rien de plus froid qu'un mariage Chretien & degagé de passion. Personne ne contredira ce qui vient d'être dit, non pas même les coupables, & Mr. Osterwald n'avoit pas besoin de recueillir tant de passages de l'Evangile pour le prouver.

Mr. Osterwald ne s'arrête pas seulement à montrer que l'impureté selon les loix, est un peché; pour en détourner les hommes, il les interesse par eux-mêmes, en faisant voir les inconveniens & les malheurs qui en sont les suites ordinaires. Quand le cœur est touché par l'amour, il est si transporté que la tranquillité en est bannie; il en est tout occupé, & tout rempli. Il brûle de mille desirs, qui le troublent, & le laissent dans une continuelle agitation. Dans cette situation toutes les pensées serieuses & les sentimens de pieté lui paroissent fades & languissans. Ceux qui aiment, sont trop distraits & trop dissipés; & entraînés par l'impetuosité de leurs mouvemens, ils sont incapables de se corriger & de revenir de leurs égaremens. Ainsi leur propre passion fait leur supplice. Cependant il n'y a gueres que l'âge, ou le degout qui les ramene: alors ce n'est plus un repentir; c'est impuissance, ou inconstance. Ils trou-

trouvent de la douceur dans leurs troubles mêmes, & leurs inquietudes. L'Auteur spécifie encore d'autres effets funestes de l'incontinence, afin de retenir ceux qui y sont entraînez par leur penchant & par leur temperament. Mais les motifs qu'il allegue seroient plus positifs s'il avoit distingué les degrez du vice: car dans les uns c'est dissolution & brutalité; & en d'autres c'est une passion delicate qui n'a ni les excés ni les fureurs des amours licencieuses. Ceux qui sont de ce dernier ordre, n'étant pas persuadez que la vertu soit incompatible avec une galanterie, ils n'apprehendent point les sinistres accidens dont les menace l'Auteur; & le monde en juge ainsi. Ils ne prendront donc pas pour eux les remontrances contre la debauche & l'impureté en general; il faut des raisons particulieres pour certains engagements particuliers, qui pour n'être pas grossiers, ne sont pas innocens. Il y a d'ailleurs des vices privilegiez, & qui ne sont presque plus des vices dès qu'ils sont generaux; & Mr. Flechier a remarqué que les pechez des grands deviennent les modes des peuples, & que la corruption de la Cour devient une politesse dans les Provinces.

Enfin Mr. Osterwald donne des preceptes très-rigides & très-severes. Il interdit les gestes, les regards, les ajustemens, les soins trop curieux de sa personne,

ne, & tout ce qui peut inspirer contre la plus exacte chasteté. Il semble aussi qu'une femme qui a des charmes capables de seduire les cœurs, devoit les cacher, & les ensevelir; car quoi qu'elle soit la cause innocente de leurs desirs, connoissant la foiblesse des hommes pour la beauté, elle doit, Chretienement parlant, leur épargner des crimes. Il avertit aussi que c'est une espece d'impureté que d'abuser de l'usage du mariage. C'est une société sainte & Chretienne, & non pas une union de volupté. La chair ni les sens n'y doivent point avoir de part. Il n'est institué que pour soulager l'infirmité humaine, & pour la propagation du genre humain. Si l'on allegue que la fragilité humaine ne peut soutenir de si dures loix, & si l'on s'excuse sur les Patriarches & les plus grands Saints de l'ancienne Loi, qui n'ont pas été exempts des mêmes foibles, même jusqu'à la debauché & au dereglement; Mr. Osterwald repond que les mauvais exemples ne sont point des regles, & qu'il n'est pas d'ailleurs impossible de subjuguier un temperament rebelle. La grace, à la verité, est necessaire; on ne peut rien faire sans elle; c'est un don de Dieu, & on l'obtient par la priere. L'Auteur a traité son sujet avec un peu de prolixité; mais solidement, uniment, & pastoralement.

H I S-

HISTOIRE

D E S

O U V R A G E S

des

S A V A N S,

Mois de M A I , 1709.

A R T I C L E VII.

Venerabilis Hildeberti, primò Cenomanensis Episcopi, deinde Turonensis Archiepiscopi Opera, tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi, Redonensis Episcopi, ipsius Hildeberti supparis Opuscula. Quae haectenus edita, hac autem auctiora & plura nondum edita prodeunt, omniaque ad Manuscriptos Codices recensita, Notis passim illustrantur. Labore & studio D. Antonii Beaugendre, Presbyteri & Monachi Ordinis sancti Benedicti à Congregatione S. Mauri. C'est-à-dire, Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus. Parisiis, apud le Conte & Montalant, 1708. fol. pagg. 1690. Et se trouvent à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

SI on croit une Tradition ancienne, confirmée par les Pontificaux & les Regîtres qu'on conserve précieusement dans les Archives du Mans, cette Eglise fut fondée dès le tems des Apôtres. Julien fut son premier Evêque, & ce Julien étoit l'un des LXX. Disciples qui reçut sa vocation immédiatement de Saint Pierre; ou bien Simon le Lepreux, lequel après avoir prié J. CHRIST à souper, le suivit; prit le nom de Julien dans le bapême; passa à Rome, d'où il fut envoyé dans les Gaules, & fixa son domicile au Mans, où il fit un grand nombre de conversions. *Mais la Tradition, dit un Historien* intéressé à soutenir l'honneur de cette Eglise, est ordinairement incertaine & corrompue sans autorité. Les Romans & les fables se transmettent souvent à la posterité pour des histoires. La malice des hommes obscurcit & altère la vérité des événemens passés; & ceux qui ont écrit les Regîtres, y ont écrit tout ce qu'une sainte ambition leur a suggéré, & ont employé tout ce qui pouvoit relever la gloire de leur Province & de leur Ville.* En effet Liboire, qui n'étoit que le quatrième Evêque du Mans, vivoit à la fin du regne de Constantin, & lors que ses enfans faisoient le partage de l'Empire. Il fut ami de St. Martin,

* Courvaissier, *Histoire des Evêques du Mans.*

Martin, entre les mains duquel il rendit l'esprit. En remontant de ce quatrième Evêque jusqu'au premier, il est impossible qu'il ait vécu sous Domitien, ou même sous Adrien, & qu'il ait quitté en ce tems-là l'Italie pour venir annoncer l'Evangile en France.

Peut-être même que Liboire fut le premier Evêque de cette Eglise, puis que c'est le premier qui paroît dans les monumens authentiques, & que ce fut sous l'empire de Constantin que la Religion Chrétienne victorieuse & triomphante, se repandit dans un grand nombre de lieux où le Paganisme regnoit auparavant. Cette Eglise a eu depuis un grand nombre d'Evêques illustres; mais Hildebert qui vivoit dans l'onzième siècle, est un des plus fameux.

Il étoit né au village de Lavardin, dans le Vendômois. Sa famille étoit pauvre. Il commença ses études sous le fameux Berenger, qu'il estima toujours, malgré la différence de ses sentimens sur l'Eucharistie. Il le regardoit non seulement comme son maître, mais comme celui qui lui avoit inspiré du goût pour les sciences, & appris tout ce qu'il sçavoit. Quelques Moines * soutiennent que Hildebert entra dans l'Ordre de Clugny, & que Hugues qui en étoit alors l'Abbé, lui donna l'habit, qu'il porta jusqu'à ce que

I 2

l'Evê-

* *Courvaifier, ibid.*

l'Evêque du Mans qui connut son mérite, le tira de l'obscurité du Cloître pour le mettre dans un plus grand jour.

Dom Beaugendre ne dissimule pas la difficulté qu'il trouve sur cette circonstance de sa vie; car Hildebert devoit étudier à Angers sous Berenger dans le tems qu'on l'enferme à Clugny. D'ailleurs tous les Ecrivains qui en font un Moine, ont vécu depuis le XIV. siècle, & on ne voit pas la source de cette Tradition, puis qu'aucun des Auteurs précédens n'en a parlé: il ne l'a pas fait lui-même, & on n'en trouve aucune trace ni dans ses autres Ouvrages, ni dans la vie d'Hugues qu'il a composée.

Il y a une plus grande difficulté sur la conduite d'Hildebert. On a cru qu'il suivit la corruption du siècle, & qu'à peine étoit-il entré dans les dignitez Ecclesiastiques qu'il s'abandonna à la débauche; & si le peuple le choisit pour son Evêque après la mort d'Hoël, ce fut dans l'esperance d'une prompte conversion. Yves de Chartres qui vivoit alors, surpris de cette élection, lui écrivit une lettre pleine de remontrances très-fortes. Il *alla même au Mans* pour exhorter ce nouvel Evêque à renoncer à des impuretez qui le perdoient de réputation, & qui deshonorioient l'Eglise. Il lui reprocha que depuis qu'il avoit été fait Archidiacre, il traînoit à sa suite un nombre de femmes, dont il avoit eu

eu

eu plusieurs enfans; & en effet on lit dans un ancien Martyrologe de Saint Pierre de la Cour au Mans, que Gervais, *fils de l'Evêque Hildebert, fut Chanoine & Archidiaque, & qu'il laissa en mourant sa Bibliothèque à l'Eglise.* Gervais étoit donc bâtard d'Hildebert, & son pere lui resigna les benefices qu'il avoit possédez, aussi bien que sa Bibliothèque qu'il donna par son Testament. Ces debauches ne font pas beaucoup de tort à la reputation d'Hildebert; * *car la contrition d'un scelerat qui a une parfaite repentance de ses pechez, est aussi agreable à Dieu que l'innocence d'un homme qui aura été juste toute sa vie; la fragilité de David, l'aveuglement de St. Paul, & le libertinage de St. Augustin en font foi.*

Les defenseurs d'Hildebert ne croient pas que ce *Saint* soit bien justifié par de semblables exemples. Ils soutiennent que le bruit qui s'étoit repandu de ses debauches, étoit une calomnie inventée par le Doyen du Mans, qui avoit ses pretections sur cet Evêché, auquel il avoit été nommé par le Comte Helie; & que comme on l'accusa auprès du Roi d'Angleterre d'un crime de leze-Majesté royale, on l'accusoit d'un crime de leze-Majesté divine auprès d'un Evêque. Yves de Chartres n'a formé ses accusations que sur des bruits incertains; il n'ose les croire; il

I 3

doute

* *Conrvaissier, ibid.*

doute *si cela est vrai*. Il remet Hildebert à sa conscience, ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit sçu qu'il fut véritablement coupable. Il eut même depuis des liaisons très-étroites avec lui. En effet les lettres d'Yves de Chartres marquent qu'il avoit une haute estime & une amitié sincère pour Hildebert, & on doit faire plus de fonds sur ces témoignages incontestables, que sur une lettre qui a été peut-être supposée par ses ennemis, puis qu'il y a un grand nombre de manuscrits où elle ne se trouve plus. La dernière réponse seroit plus solide que les autres; car si Yves de Chartres a écrit la lettre qu'on lui attribue, on ne peut justifier l'un de ces Evêques qu'aux dépens de l'autre. Il faut ou qu'Hildebert ait été debauché, ou qu'Yves de Chartres ait cru légèrement, & donné à la réputation d'un innocent une atteinte qui subsiste encore. Comment Hildebert se reconcilia-t-il avec son calomniateur? & entra-t-il dans un commerce de lettres & d'amitié très-étroite avec celui qui l'avoit perdu de réputation sur le témoignage de ses ennemis? Si les censures d'Yves de Chartres avoient été si mal fondées, Hildebert avoit trop d'intérêt à se justifier pour ne le pas faire: cependant ce sont des Auteurs modernes qui travaillent à son apologie qu'il a négligée, & même ils ne répondent pas à la principale difficulté qu'on tire du

Necro-

Necrologe de l'Eglise de Saint de Pierre, qui donne à son Evêque un fils nommé Gervais.

Quoi qu'il en soit, Hildebert fut élu Evêque du Mans *, & l'emporta par les suffrages du Clergé sur son concurrent, qui n'avoit que la nomination du Comte Helie. Sa conversion fut sincere; mais il vecut dans un tems malheureux. Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, pretendoit que le Mans devoit lui appartenir. Le Comte Helie soutenoit ses droits beaucoup plus anciens & plus legitimes; mais il étoit obligé de combattre un ennemi puissant, que les Seigneurs voisins appuyoient par jalousie & par intérêt. Il eut d'abord quelques avantages; mais étant tombé dans une embuscade du Comte de Belême, son armée fut defaite; on le livra au Roi d'Angleterre, qui le fit transporter à Rouën, & enfermer dans une prison. Il s'y ennuya bientôt, & ne trouva point d'autre moyen d'en sortir que de faire venir Hildebert & quelques Seigneurs Manceaux qui traiterent avec le Roi, & lui livrerent la ville à condition de rendre la liberté au Comte. Dès le moment qu'il fut libre, il pensa à se vanger. Il avoit déjà surpris le Mans; mais la garnison de la citadelle se defendit avec tant de vigueur qu'une partie de la ville fut detruite, & Guillaume le Roux

* An. 1097.

qui avoit repassé en Normandie, eut le tems de la secourir. Les ennemis d'Hildebert persuaderent au Vainqueur que l'Evêque avoit causé tout le desordre, en inspirant au Comte le dessein de reprendre les armes, & qu'il avoit élevé les tours de l'Eglise à une hauteur qui incommodoient celles de la citadelle, & qui commandoient la ville. Le Roi d'Angleterre lui en fit un crime; il demanda qu'on abatît la tour de l'Eglise; il menaça; il promit; il offrit même de grandes récompenses & des dons précieux à l'Eglise si l'Evêque obeïssoit; mais il ne voulut point céder au Roi, qui le transporta en Angleterre, & le renvoya quelque tems après. Le calme ne fut pas long, soit qu'Hildebert eut fait espérer qu'à son retour il satisferoit le Roi, soit que Guillaume trouvât de nouveaux inconveniens à laisser subsister des tours si hautes: il fit arrêter Hildebert, le mit en prison, renouvella l'accusation de crime d'Etat, & continua de demander qu'il se purgeât par l'attouchement d'un fer chaud, & que la tour fût demolie. Hildebert ne voulut point s'exposer à une épreuve que l'Eglise commençoit à condamner après l'avoir autorisée long tems, & il aima mieux souffrir un an de prison & de misere que de consentir à la demolition de la tour. La mort de Guillaume le Roux, qui fut tué à la chasse, le tira de là; mais Henri
qui

qui succedoit à la haine de son frere aussi bien qu'à ses Etats, commença tout de nouveau à le tourmenter. Les Magistrats du Mans se joignerent au Roi contre leur Evêque, & trouvoient qu'il étoit mal à-propos de souffrir, & d'attirer tant de maux au Diocese pour des pierres. Hildebert accablé de tous ces chagrins quitta son Evêché, & alla chercher de la consolation à Rome. Il demanda au Pape Paschal II. d'être dechargé des soins Ecclesiastiques, & la liberté de se retirer à Clugny; mais le Pape qui venoit au Concile de Treves, le ramena en France.

Il trouva de nouvelles affaires dans son Diocese. En partant pour Rome, il avoit ordonné à son Archidiacre de laisser prêcher Henri de Brueys, qui charmoit les peuples par son éloquence & par la severité de sa morale. Les Prêtres mêmes abatus à ses pieds faisoient autant de bruit par leurs cris & * leurs gemissemens que des legions de Demons qui hurlent. Henri soutenoit que le Batême n'étoit nécessaire qu'aux adultes; que J. CHRIST n'étoit point réellement dans l'Eucharistie; qu'on faisoit inutilement des prieres pour les morts; qu'on ne devoit point invoquer les Saints, ni adorer leurs images. Quoï que ses disciples portassent la figure de la croix au bout de leurs bâtons, il ne vouloit point qu'on lui rendit aucun culte.

Il mit dix tois la division entre le Clergé & le peuple ; parce qu'au lieu de flatter les Ecclesiastiques , il prêcha fortement contre leurs debauches. Il y avoit là de l'imprudence ; car il devoit plutôt menager des gens puissans qui l'avoient d'abord comblé de louanges , & qui auroient eu plus de complaisance pour lui , s'il avoit eu plus de tolerance pour eux. Le Clergé animé par son intérêt , n'attendit pas le retour de son Evêque pour instruire le procès de Henri. Il fut excommunié , & ne laissa pas de prêcher au peuple , qui le suivit en foule. Hildebert revenu de Rome , disputa contre lui. L'Evêque le convainquit , & le couvrit de confusion , parce que quoi qu'il fût *Diacre* , il n'avoit pas assisté ce jour-là au service ; qu'il ne sçavoit pas chanter *Matines* , ni reciter un seul mot des *Hymnes de la Vierge*. Après une conference si victorieuse on auroit dû punir Henri de la peine des parricides , & l'écraser , comme on fait les serpens , mais il sortit de l'Evêché du Mans , & alla prêcher à Poitiers , pendant que Hildebert travailloit à ramener son troupeau , & à le reconcilier avec le Clergé.

Cette affaire étoit à peine terminée ; qu'il en eut une autre beaucoup plus fâcheuse. Rotrou II. Comte du Perche , avoit été arrêté prisonnier par le Roi d'Angleterre , & enfermé dans la Tour du Mans. Il y fit son Testament qu'il envoya

envoya porter à sa mere par Hildebert. Cette Dame voyant que son fils leguoit une partie de ses biens à d'autres, accusa l'Evêque d'avoir fabriqué un Testament qui lui étoit si defavantageux, & le fit arrêter par le Maître d'Hôtel du Comte son mari, nommé Hubert. L'Evêque fort sensible à cette disgrâce qu'il n'avoit pas meritée, la compare à la passion & aux souffrances de JESUS-CHRIST. La Comtesse l'avoit bien reçu, & l'avoit baisé le Jedy au soir lors qu'il lui porta le Testament, comme Judas trahit J. CHRIST par un baiser. Le Vendredy on le mena en prison, comme JESUS-CHRIST fut conduit ce jour-là au Calvaire, & mis sur la croix. On partagea ses chevaux & on tira au sort ses équipages, comme on fit les habits de JESUS-CHRIST. Hubert, qui executa l'ordre de la Comtesse, étoit le *Chef des Pharisiens* inexorable, comme eux. Yves de Chartres, qui tenoit le parti de l'innocent, eut beau prier Hubert, le censurer, l'anathematifer & le *livrer à Satan*, cette bête n'entendit point raison, & cette pierre conserva sa dureté naturelle. On ne peut exprimer plus fortement le malheur d'un emprisonnement que fait Hildebert : mais je ne sçai s'il sied bien à un Evêque de se mettre au côté de JESUS-CHRIST, & de se comparer à son Maître ; car l'inegalité des personnes & des souffrances est trop sen-

sible pour les mettre en paralelle , & on doit au Fils de Dieu souffrant pour les pechez du genre humain assez de respect pour ne comparer avec lui aucun des Martyrs. Hildebert souffrit si courageusement sa prison , qu'il ne voulut point consentir à la vente de quelques vases d'argent pour le racheter : *Moi qui ai été racheté , le serois-je une seconde fois le sang est ma redemption ; c'en est le prix : il seroit indigne qu'on donnât pour prix de ma liberté ce qui est sans prix.* C'est ainsi qu'il confondoit la liberté temporelle avec le salut de l'ame , & les vases d'argent avec le sang du Fils de Dieu. Sa prison dura jusqu'à la paix qui se conclud entre Henri , Roi d'Angleterre , & Louïs le Gros , parce que par le Traité tous les prisonniers furent relâchez. On croit même qu'il entra dans la faveur de Henri * , puis qu'il écrivit plusieurs fois à ce Prince , & qu'il le consola sur la perte de ses enfans , qui avoient été noyez. Il s'appliqua ensuite à bâtir des Eglises , ou à les orner , & il en grossit les revenus par les donations qu'il y attira. Il prêcha souvent , afin de corriger les mœurs du peuple & du Clergé. L'Archevêque de Tours étant mort † , il fut élu pour remplir ce Siege Metropolitain. Quoi qu'il eût déjà près de LXX. ans , il ne laissa pas d'étendre ses soins sur tout le Diocese. Il y reforma

* An 1120.

† An 1125.

ma divers abus malgré l'opposition de l'Evêque de Dol. Il obligea le Duc de Bretagne à se dépouiller de deux droits accablans pour le peuple; car il confisquoit à son profit tous les meubles des mourans, & tout ce que les malheureux, qui faisoient naufrage sur ses côtes, avoient pu sauver. Il se brouilla avec son nouveau Souverain sur la nomination aux Benefices. Louis le Gros ne voulut point souffrir que Hildebert remplit les places de Doyen & d'Archidiacre; il les avoit données à quelques personnes de sa Cour. Le différent s'échaufa, & ne put être appaisé que par l'intercession du Roi d'Angleterre & du Legat du Pape. Louis le Gros ceda ses droits; mais il imposâ des conditions très-dures à ceux qu'Hildebert avoit nommez. Le Doyen eut le malheur d'être accusé de divers crimes. Son frere qui étoit Laïque, le vangea en crevant les yeux à l'accusateur après l'avoir fort maltraité. Le procès fut porté devant l'Archevêque, qui obligea le Doyen qu'on chargeoit de cet attentat, à se purger *par la septième main*. On ne se contentoit pas de faire prêter le serment à l'accusé; mais on vouloit qu'il choisit six seconds qui juroient avec lui qu'il étoit innocent. Il trouva six Ecclesiastiques de ses amis, lesquels jurèrent qu'il n'avoit eu aucune part à l'insulte faite à son ennemi. Il crut sortir par

là d'affaire, mais l'appel ayant été porté au Pape, il fut tué sur la route, lors qu'il alloit à Rome pour suivre son procès. Hildebert fut mortellement affligé du meurtre de son Doyen : il vouloit faire lui-même le voyage de Rome, quoique dans un âge fort avancé, parce qu'il ne put souffrir que Geofroy, Evêque de Dol, prétendit avoir l'usage du Pallium sous prétexte que son predecesseur l'avoit obtenu du Pape. Mais il ne pût ni faire le voyage, ni voir la fin de ce procès ; car il mourut l'an 1134. Du moins c'est le sentiment de Dom Beau-gendre. Un grand nombre d'Ecrivains modernes l'ont mis au rang des Saints, & lui en donnent ordinairement le titre ; mais comme il n'a ni fête, ni office dans aucune des Eglises qu'il a gouvernées, on a mieux aimé attendre que l'Eglise l'ait canonisé par un arrêt solennel, & se contenter de la qualité de *Vénéral*, parce qu'il merite la veneration des Fideles.

On a souvent formé le dessein de rassembler tous ses Ouvrages ; mais il n'avoit jamais été exccuté. Les Sçavans publioient quelques lambeaux separez. Il y en avoit même encore un grand nombre qui étoient demeurez manuscrits & cachez dans les Bibliothèques. Dom Beau-gendre Benedictin s'est chargé de faire le recueil des Lettres, des Sermons & des Poësies d'Hildebert, & l'a achevé à l'âge de

de quatre vingt ans. On apprend dans ses Lettres plusieurs choses qui regardent la discipline & l'histoire de ces tems-là. Ses Sermons ne sont pas fort éloquens. On y remarque des jeux de mots badins & fréquens. Sa Poësie n'est pas correcte ; car il peche souvent contre la mesure des vers. Mais il ne faut pas examiner les Auteurs de l'onzième siècle à la rigueur, ni les comparer avec ceux qui ont vécu dans des tems plus heureux.

*Grammatica leges plerumque Ecclesiæ
spernit.*

L'attachement que Hildebert conserva pour Berenger jusqu'après sa mort, a fait craindre qu'il n'eût quelque teinture de ses sentimens sur l'Eucharistie, & c'est ce qui l'a rendu odieux à Baronius & à beaucoup d'autres. En effet on trouve divers principes dans ses vers & dans ses autres Ouvrages qui ne s'accordent pas absolument avec la Transsubstantiation ; car il l'appelle du *vin* après la consecration, lequel conserve sa couleur & sa saveur, & c'est par l'*esprit* & par la *foi* qu'on y decouvre le sang.

* *Nam menti sanguis, vinum conspecti-
bus haret;*

*Quod quamvis vini videatur habere
saporem,*

*Subveniente fide, sacrum liquet esse
cruorem.*

Il

* *Hild. liber de Euchar. pag. 1160.*

Il soutient que le corps de J. CHRIST est l'aliment de l'homme interieur; il nourrit *l'esprit spirituellement & divinement; il entre & opere spirituellement.* La chair du Fils de Dieu ne quitte point le ciel, & le corps vient sur la terre *secretement par sa Divinité*, au lieu que la Divinité y est descenduë publiquement par sa Humanité. En suivant ce principe il ne croit pas qu'un corps puisse être en plusieurs lieux: ** il est dans un seul lieu d'une maniere naturelle; mais il est en des lieux differens virtuellement.* Comme le corps que J. CHRIST revêtit dans le sein de la Vierge, a été crucifié pour nous, le pain que les Prêtres consacrent, est le vrai corps de J. CHRIST par la vertu de la Divinité qui le remplit. La chair qu'il a prise, & le pain ne sont pas deux corps differens, mais un même & veritable corps; car pendant qu'on rompt & qu'on mange le pain, on mange JESUS-CHRIST. Enfin il découvre le veritable but de l'élevation de l'Eucharistie qui se faisoit alors. On n'avoit pas dessein de faire adorer le Sacrement; mais d'apprendre que cette nourriture étoit plus excellente que celle qu'on reçoit dans les repas ordinaires, & qu'il y'a là *je ne sçai quoi de plus grand:*

Tollit utrumque, nosans quòd sit communibus escis

Altior, & quiddam majus utrumque gerat.

* *De Sacram. Altar. pag. 1103.*

DOM

Dom Beaugendre croit au contraire qu'Hildebert, ennemi déclaré de Berenger, l'attaquoit jusques dans ses Sermons, & qu'il a voulu le caractériser, lors qu'il se plaint des Sophistes & des Philosophes, lesquels pendant qu'ils étoient *au milieu de nous*, ont élevé leurs yeux au dessus du ciel. Berenger avoit vécu avec Hildebert; ainsi cet Evêque pouvoit dire qu'il avoit été *au milieu de nous*. Il avoit été Philosophe, & il avoit élevé sa bouche contre le ciel, en soutenant un sentiment particulier sur l'Eucharistie. Mais outre que ce portrait ne convient point à Berenger, dont Hildebert a fait l'építaphe*, comme d'un homme avec lequel il auroit voulu vivre & mourir:

*Vir verè sapiens, & parte beatus ab
omni,*

*Qui cœlos animâ, corpore ditat hu-
mum.*

*Post obitum secum vivam, secum re-
quiescam,*

Nec fiat melior fors mea sorte suâ:

Hildebert declare nettement que les Philosophes dont il parle, étoient les Académiciens, que croient que la vertu cachée dans un puits ne pouvoit se trouver. On justifie plus solidement Hildebert en remarquant ce qu'il dit, que la raison succombe dans le mystere de l'Eucharistie, parce

* *Hildeb. pag. 1324.*

parce qu'elle ne peut concevoir comment *la substance du Pain & du Vin étant changée* au corps & au sang de JESUS-CHRIST, les accidens qui ne changent point, peuvent subsister sans sujet, ou dans un autre sujet que celui auquel ils étoient attachez. Il n'y a que la foi qui puisse penetrer jusques-là: *la raison ne le comprend pas; mais la foi le presume.* Est-ce donc qu'Hildebert chanceloit sur la matiere du Sacrement, & que ne concevant pas ce mystere, il disoit des choses qui ne s'accordoient pas? Dom Beaugendre auroit pu toucher cette difficulté dans ses notes & ses explications.

Les sentimens d'Hildebert sur la Grace sont fort contestez; car chaque parti le cite pour un de ses plus illustres defen-seurs. En effet lors qu'il represente la corruption de l'homme, il en fait un portrait si affreux, qu'il est aisé de conclurre qu'il le plaçoit dans une impuissance entiere de se convertir, & de faire le bien. On a trouvé ces expressions *si dures*, qu'on est obligé de les adoucir, & de changer *l'impuissance en difficulté.* Il paroît enseigner que les commandemens de Dieu sont impossibles à l'homme corrompu; mais d'un autre côté, il soutient que *la grace est toujours officieuse*, & qu'elle n'abandonne jamais le pecheur, quand même il tomberoit tous les jours, & qu'elle ne lui manque jamais. Enfin

il

il distingue deux sortes de justifications : l'une , que Dieu fait par l'infusion de sa grace ; & l'autre , que le juste acquiert volontairement par ses efforts & par ses desirs. Il falloit lever la contradiction qu'on remarque entre ces deux sentimens d'Hildebert , & le concilier avec lui-même.

Aux Oeuvres de Hildebert on a joint celles de Marbodus, Evêque de Rennes, qui vivoit dans le même tems. Il étoit d'une famille très-ancienne & sainte. Il fut d'abord Ecolatre & Archidiacre d'Angers, d'où il passa à l'Evêché de Rennes. On pourroit le soupçonner de n'avoir pas fort aimé ses Diocésains, si on en jugeoit par une satire qu'il a faite contre eux :

*Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata
colonis;*

*Plena dolis, odiosa polis, sine lumine
solis;*

*In tenebris vacat illecebris, gaudetque
latebris;*

*Desidiam putat egregiam, spernitque
Sophiam.*

*Causidicos per falsidicos absolvit ini-
quos;*

*Veridicos & pacificos condemnat ami-
cos.*

*Nemo quidem scit habere fidem nutritus
ibidem.*

Dom

Dom Beaugendre ne peut pas se persuader que Marbodus ait composé ces vers pendant qu'il étoit Evêque; mais il croit qu'il les a faits pour soutenir l'honneur de la ville d'Angers, où il demuroit, contre celle de Rennes qui avoit souvent des démêlez avec elle. C'est-là une conjecture, qui n'ôte pas à Marbodus son esprit satyrique contre une ville entière, dont il fut ensuite Evêque. Il se brouilla bien-tôt avec l'Evêque d'Angers. On avoit choisi un Prelat trop jeune & contre les Canons. Marbodus soutint, que l'élection étoit bonne, & quitta son Diocèse pour aller plaider cette cause à Rome. Le Doyen d'Angers, qui étoit le chef des opposans, le surprit en chemin, & l'arrêta prisonnier. Il trouva le moyen de sortir de la prison, de se rendre secretement à Tours, & de persuader au Primat de consacrer Raynauld de Martigné, dont l'élection étoit contestée. Il alla ensuite à Rome demander au Pape qu'il confirmât cette consecration, & il l'obtint. On ne sçait par quelle raison l'ingratitude de Raynauld éclata si promptement. Il se plaignit que Marbodus le calomnioit à Rome; & sans entendre son bienfaiteur, il le condamna comme un homme indigne d'entrer dans son Diocèse, & d'avoir commerce avec son Clergé. On voit une Lettre de Marbodus, qui se plaint amerement de cet-

te injustice : cependant on croit que les deux Evêques se reconcilient, puis que celui de Rennes eut l'administration du Diocèse d'Angers pendant que Raynauld faisoit le voyage de Rome. Il s'attacha à composer la vie de quelques Abbez & de quelques Evêques tant en vers qu'en prose. On pretend qu'il a si bien reüssi, qu'on le place au dessus de Ciceron pour l'Eloquence, & d'Homere ou de Virgile pour la Poësie.

Omnes facundos sibi vidimus esse secun-
dos ;

Nullus in ingenio , par nec in eloquio.

Cessit ei Cicero , cessit Maro , junctus Ho-
mero ,

Ut dicam breviter , vicit eos pariter.

Ceux qui liront ses vers, ne souscriront peut-être pas à un jugement si avantageux; car la Poësie de Marbodius se sentoit de la dureté & de la barbarie du siècle où il a vecu.

ARTICLE VIII.

*Prospèctus nova Editionis accuratissima Monumentorum Ecclesiasticorum. I. Henrici Canisii Lectiones Antiquæ, quarum sex Tomi, cum Volumine singulari insignium Auctorum, tam Græcorum, quàm Latinorum, quod ex variis MSS. & Bibliothecis accersitum in lucem prodire jussit Petrus Stewartius, secundum seriem sæculorum digesti, & in unum corpus redacti, nitidissimis characteribus editi, conficiet Tria Volumina in folio. II. Domni Lucæ Dacherii Spicilegium Veterum Scriptorum, quod in Gallia Bibliothecis, maximè Benedictinorum, latuerat, & deindè Tredecim Voluminibus seorsim editum, eodem ordine temporum dispositum conficiet Quatuor Volumina in folio. III. Nova Collectio Patrum, quorum scripta tum ex Codicibus MSS. tum ex impressis, velut Mabillonii Analectis, Baluzii Miscellaneis, Zacagnii Monumentis Vaticanis, cæterisque Virorum eruditorum Collectionibus, quæ rarissima evaserunt, seligentur. Præfationes, Notas & Animadversiones Criticas adjiciet Jacobus Basnage. C'est-à-dire, *Projet d'un nouveau Recueil de Monumens ecclesiastiques.* Roterodami, typis Casparis Fritsch & Michaëlis Böhm, 1709. IX. vol. folio.*

Ce

CE Projet est grand , & il est à souhaiter que Mr. Bafnage puisse l'exécuter. Les *Leçons de Canisius* sont devenues si rares , qu'on ne les trouve pas dans les Bibliothèques les mieux fournies. Il est vrai qu'on a tâché de suppléer à ce défaut en faisant rimprimer quelques-unes des pièces qui sont dans ce Recueil ; mais il en manque beaucoup , & il y a long tems qu'on se plaint de la négligence des Scavans ou des Libraires qui ont presque laissé perir cet Ouvrage. Canisius ne gardoit aucun ordre dans son Recueil , parce qu'il publioit ses Traitez à proportion que ses amis les lui fournissoient , ou qu'il dechifroit un manuscrit. D'ailleurs il se contentoit très-souvent des versions Latines , & n'avoit pas recours au Grec qu'il n'entendoit peut-être pas. Il n'a pas toujours connu les noms des Auteurs qu'il publioit , & il se trompoit souvent en donnant des Ouvrages supposez pour véritables. Mr. Bafnage remédie à tous ces défauts. Il range les Ouvrages des Peres suivant l'ordre des siècles & des années auxquelles ils ont vécu. Il ajoute le Grec aux versions Latines qu'il tire non seulement des éditions qu'on a déjà faites , mais de divers Manuscrits qu'on lui fournit. Outre les Notes que Scriverius avoit faites sur ce Recueil , & qui n'ont point encore paru , il y met les

les siennes pour expliquer les endroits obscurs & difficiles. Il y a à la tête de chaque Traité une Preface, dans laquelle il examine le nom, la vie, le caractère, & les sentimens de l'Auteur qu'on imprime. Au lieu de faire un extrait ennuyeux du livre entier, on s'attache à ce qu'il y a de singulier, afin qu'on aye une idée plus nette & plus naturelle du genie des Anciens. Les Prefaces generales qu'on mettra à la tête de chaque volume, renfermeront des observations sur les anciens usages, dont on a parlé. Comme on ne prend point ici le personnage d'un Controversiste, mais d'un Critique, on n'y fera entrer aucune dispute sur la Religion. L'édition du *Spicilegium* de Dachery suivra celle de Canisius qui est commencée, & on finira par un nouveau Recueil de pieces anciennes, qu'on tirera des Bibliothèques ou des Ouvrages de divers Sçavans qui les ont déjà publiées. Les Sçavans qui voudront contribuer à l'exécution de ce dessein par leurs avis, ou par des Ouvrages imprimez ou manuscrits, les adresseront à Rotterdam chez Fritsch & Böhm.

ARTICLE IX.

Christology. A Discourse concerning JESUS-CHRIST. Considered 1. in him self. 2. in his Governement. and 3. in Relation to his subjets and their dut y to him. Being a new Essay to wards a farther Revival, and re-introduction of primitive-Scriptural-Divinity by way of specimen. By Robert Fleming. C'est-à-dire, Discours touchant JESUS-CHRIST, &c. London, printed for J. Humfreys Andrew Bell. 1705. in 8. pagg. 354. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

LEs matieres que traite l'Auteur, sont si rebattuës, que sur le titre bien des gens ne s'aviseront pas de le lire. Cependant les divers côtez par lesquels il envisage son sujet, & les reflexions dont il accompagne son sujet, peuvent lui attirer des Lecteurs, & meriter leur attention.

Il a dedié son livre à la Reine, & dès l'entrée de sa longue Epitre Dedicatoire il se declare Presbyterien, & Nonconformiste: Je suis, dit-il, du nombre de ceux qui ont le malheur de ne pouvoir convenir avec l'Eglise Nationale sur quelques articles peu considerables. Il n'en demeure pas là: il entre en controverse: il en veut directement aux Episcopaux qu'il

K appelle

appelle *rigides*, en épargnant beaucoup ceux qui sont mitigez : il remontre que la primitive Eglise ne consultoit que l'Écriture dans les points contestez ; mais que dans les siècles suivans les Ecclesiastiques ambitieux & politiques ont changé l'ancienne discipline, & ont usurpé l'empire, & la domination sur les consciences, en exigeant des peuples une foi implicite, une piété aveugle, & une obéissance servile. C'est là le fondement de la puissance du Pape, & ce qui l'a affermi dans le degré suprême d'autorité où il est parvenu : en sorte qu'usurpant l'Empire absolu sur les Chrétiens, il a joint le glaive temporel à la puissance de l'Eglise, & forcé les Têtes couronnées à rendre hommage à la tiare pontificale. Ce pouvoir injuste & exorbitant ne s'exerce pas seulement dans les pays qui sont sous le joug du Pape. Tous les Théologiens s'en sont emparez, & non contents de gouverner les consciences, ils l'étendent jusqu'aux personnes & aux biens. Par cette tyrannie ils étouffent la liberté naturelle des Chrétiens dans les choses de foi, & les Ecclesiastiques veulent leur ravir & leur interdire le droit d'en appeller à Dieu & à la Révélation. Ainsi à proprement parler, ce n'est point dans les erreurs que consiste la distinction du Papisme d'avec les autres Sociétez Chrétiennes. Ce sont des suites de l'ignorance, & d'une dévotion

peu

peu éclairée. Le principal fondement, & le plus ferme, c'est l'infailibilité; le pouvoir arbitraire dont use l'Eglise Romaine, asservit les consciences, sous prétexte d'affermir la foi, & en joignant ainsi la violence, & les supplices, il n'y a point de fausse opinion qu'on ne puisse établir. De là Mr. Fleming tire la conséquence, que ceux qui ont les mêmes principes, & la même conduite, sont Papistes, & que le nom de Protestant ne change rien. La tyrannie a beau se déguiser sous des noms specieux; c'est toujours tyrannie pour ceux qui l'éprouvent, & qui en ressentent les cruels effets. Enfin l'Auteur paroît fort prevenu pour les Nonconformistes, & les regarde comme les principaux soutiens de l'État, & de la Religion Chretienne.

Mr. Fleming dans une Preface instruit le Lecteur de la methode qu'il a suivie dans le cours de ses études. Non content du train ordinaire des * Universitez, & des systêmes communs que les Professeurs enseignent à leurs disciples qui les suivent aveuglement, & qui les prennent pour regle dans l'intelligence, & l'interpretation de l'Ecriture; il voulut voir par ses propres yeux, & se depouillant de tous prejugez, & il examina la Theologie sans preoccupation, & avec une espece d'indifference. En lisant les

K 2

Theo-

* Il a étudié à Leyden & à Utrecht.

Theologiens d'un parti, il étoit convaincu que la raison étoit de leur côté; & puis en examinant les livres du parti contraire, il étoit tout surpris de se voir indéterminé & suspendu entre les raisons de part & d'autre. Etonné de voir les Chrétiens armez contr'eux-mêmes, & opposant la raison à la raison, & l'Écriture à l'Écriture :

Arma, pares Aquilas, & pila minantia pilis.
Lucan. lib. I.

il s'accusoit d'être destitué de bon sens, & de discernement de ne pouvoir prononcer souverainement, comme tant d'autres, sur la Religion. Il étoit honteux de sa foiblesse, craignant d'entreprendre sur les droits de la Providence, en portant une sentence de condamnation contre les diverses opinions qui partagent les hommes. S'étant ainsi défait de toute prévention, il voulut sçavoir ce qu'on avoit pensé dans les premiers siècles, en oubliant, s'il se pouvoit, ce qu'on enseigne dans celui-ci. Il avouë que cette curiosité lui coûte bien cher, & qu'il s'est souvent ennuyé en parcourant des deserts arides & incultes. Les livres des Payens, selon lui, ne sont que des discours trop chargés de paroles, & sont plus estimables par leur simplicité & leur ancienneté, que par leur solidité. L'Auteur est dégoûté par

là

là de leurs fables, & de leurs fictions, qui ne sont soutenuës que par beaucoup d'esprit.

Ainsi quittant les Auteurs profanes, il entra dans la lecture des Peres. Il les trouva tout-à-fait differens des Modernes: s'il n'y rencontra pas la même exactitude, la même methode, & la même suite de raisonnement; il y remarqua plus de liberté dans leurs pensées, & beaucoup moins de partialité dans la recherche de la verité: qu'ils nous donnent des idées bien differentes du Christianisme, & bien éloignées des subtilitez Scholastiques dont on l'embarresse aujourd'hui. Enfin rebuté de tant de Lectures qui ne lui laissoient que des pensées confuses & embarrassantes, il eut recours à l'Ecriture: il l'examina sans preoccupation ni d'éducation, ni de parti, ni d'interêt: ayant toujours devant les yeux cette maxime, comme une regle fondamentale pour bien interpreter l'Ecriture; Qu'il ne faut rien admettre qui soit incompatible avec les principes de la Religion naturelle, & les notions communes: rien qui implique contradiction, & rien qui deroge tant soit peu à la grandeur, & aux perfections de Dieu, & rien aussi qui tende à deshonorer & à avilir la nature de l'homme. Il cite pour exemple, que si l'on dit que Dieu est *trois* dans le même qu'il est *un*, la proposition pa-

roit impossible à croire. Mais si on dit qu'il est *trois*, & *un* à differens égards, reste à en chercher la possibilité. Or personne n'entreprendra de le prouver par raison; il faut s'en rapporter à la Revelation; & si on demande comment l'Etre suprême peut être *trois* & *un* en diverses manieres, le mieux est de repondre, que Dieu ne nous l'a pas revelé; & de se servir des termes établis par l'usage, parce qu'il n'y en a point de plus propres; & de dire, que Dieu est *un* quant à son essence, & *trois* quant aux personnes.

Ce que nous venons de rapporter touchant la disposition d'esprit où est l'Auteur, peut servir à preparer le Lecteur à ce qu'il trouvera dans le corps de l'Ouvrage. Au reste Mr. Fleming demande que ceux qui voudront engager le combat avec lui, se montrent à visage decouvert, & ne se masquent point pour lui dire des outrages impunement. Il s'attend bien qu'il ne manquera pas d'Adversaires qui le condamneront sans appel, & d'un ton magistral, & decisif. Car chacun s'érige en soi-même un tribunal, & comme le disoit Luther, & par sa propre experience, ajoute l'Auteur par parenthese, *chacun porte un Pape dans son sein*, & s'en arroe l'infailibilité. Il declare qu'il repondra vigoureusement, sans reculer, & sans rien ceder au prejudice de
la

la verité. Peu s'en faut, tant il est sûr dans ses sentimens, qu'il ne fasse la menace d'Horace:

*Qui me commorit, (melius non tangere,
clamo)*

Flebit, & insignis totâ cantabitur urbe.
Horat. lib. I I. Sat. I.

L'Auteur a divisé son Ouvrage en III. Volumes, & chaque volume en deux livres. Nous ne parlerons que du premier; & nous n'avions pas à choisir; car l'Auteur declare, que ces deux livres sont parfaits dans leur genre, & que les autres sont fort inferieurs. Son but general est de prouver, que le Pere ne gouverne point le monde immediatement, & par lui-même; mais qu'il en a laissé le soin à son Fils, qui est le Logos, ou le Verbe éternel. Le Pere ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils, dit St. Jean, chap. 5. vers. 22. Il pretend que le mot de juger en cet endroit signifie, gouverner; & que par consequent le Pere s'est dechargé du gouvernement des hommes sur son Fils, à qui il en a commis le soin, sans se rien réserver. Mr. Fleming fait là une digression plus instructive que necessaire. C'est sur le lavoir de Bethesda, ou de Silôé. Il croit que c'étoit une Fontaine medecinale, & propre à guerir certaines infirmités. L'Auteur ne scauroit

convenir que l'eau du lavoit fut remuée par un Ange envoyé exprès; & qu'elle n'eût la vertu que de guerir le premier qui s'y jettoit après le mouvement de l'eau. Il aime mieux croire que Dieu faisoit le miracle immédiatement, pour confirmer la mission, & le pouvoir de JESUS-CHRIST. Le nom de *Bethesda* marque que c'étoit un lieu de charité pour l'assistance & le soulagement des impotens. Il pretend même que l'endroit où il est parlé de l'Ange qui descendoit pour troubler l'eau, n'est qu'une parenthese inserée dans le texte; & qu'en effet elle ne se trouve point dans deux des anciens Manuscrits, celui de Cambrige, & celui de la Bibliotheque du Roi de France. Cependant il est certain qu'elle est très-ancienne, & qu'elle se lisoit dans les Manuscrits dès le tems de Tertullien.

Mr. Fleming quittant cette Dissertation incidentelle, s'attache uniquement pour son dessein principal à la transfiguration rapportée par St. Matthieu chap. 17. v. 5. *Voici une nuée resplendissante, puis voilà une voix qui vint de la nuée, disant; Celui-ci est mon Fils bien-aimé auquel j'ai pris mon bon plaisir; écoutez le.* Il en fait une discussion fort précise, & fort exacte. Il en tire son argument décisif: c'est que Dieu ayant déclaré dans une apparition solennelle, que JESUS-CHRIST est son *Fils bien-aimé dans lequel il a pris son bon plaisir;*

plaisir; écoutez-le, il est évident, qu'il l'a constitué seul pour diriger & pour gouverner le monde. Peut-être Mr. Fleming n'a-t-il pas fait assez d'attention que JESUS-CHRIST étant le Dieu suprême : égal à son Pere, & d'une même essence indivisible, le Pere n'a pu se depouiller en faveur de son Fils de la direction & de la conduite du monde, puis qu'elle lui appartient par lui-même, & par la nature, & la necessité de son essence, & de sa Divinité. Quoi qu'il en soit, il insiste longuement là-dessus, & ne comprend pas même qu'on y puisse repliquer. Nous prendrons donc seulement deux ou trois questions qu'il traite qui ont quelque rapport à la matiere.

On demande par exemple pourquoi JESUS-CHRIST recommande tant de fois à ses Disciples de publier, qu'il étoit le Messie, & pourquoi il prend tant de precautions pour cacher ce qu'il étoit. La raison est, que si JESUS-CHRIST avoit déclaré ouvertement qu'il étoit le Messie, & le Fils de Dieu, il seroit sorti de cet état d'humiliation qu'il avoit revêtu, & il auroit mis un obstacle à l'execution de ses desseins. Lors-même qu'il faisoit des miracles, ce n'étoit pas pour se manifester comme le Messie; mais en qualité de Prophete pour annoncer les volontez de Dieu, & comme simple Ministre de ses ordres; c'est pourquoi lors que St. Jean

lui envoya deux Disciples pour apprendre de lui, s'il étoit le Messie, il ne voulut point repondre directement, & se contenta de leur faire remarquer les miracles qu'il faisoit, pour en faire rapport à leur Maître.

L'Auteur a un sentiment assez singulier sur la nature de l'ame; il croit qu'elle n'est pas purement spirituelle, & que quand elle est separée du corps, c'est une espece de matiere qui lui sert de vehicule. C'est pour ainsi dire, l'habitation celeste de l'ame, après qu'elle a abandonné sa demeure terrestre. Aussi trouve-t-on dans toute l'Ecriture que les Anges qui apparoissoient, étoient en forme visible & sensible. Celui qui lutta contre Jacob, étoit palpable, & exerçoit les fonctions d'un corps. Mr. Fleming presse aussi la preuve de l'apparition de Moïse dans la transfiguration de JESUS-CHRIST sur le Thabor. Il est rapporté qu'il fut enseveli dans une vallée du pais de Moab. Or pour se faire voir aux Disciples, & s'en faire connoître, il avoit un corps, & ce corps ne pouvoit pas être le même qu'il avoit laissé sur la terre: il falloit donc qu'il eût un nouveau corps. Quelques Docteurs il est vrai sont de cette opinion, & il ne la contredit pas, que Moïse avoit été honoré d'une resurrection privilégiée, & que peu après sa mort son corps fut transporté au ciel, ensorte qu'il fut present

sent à la transfiguration avec tout lui-même, aussi bien qu'Elie, & non avec un corps étranger & emprunté, afin de consentir à l'abolition de la Loi par le même organe dont il s'étoit servi à la publier. D'où l'Auteur conclud, que les Bienheureux en sortant du monde, par le moyen de ces nouveaux corps qu'il leur suppose, auront des entretiens entr'eux dans le Paradis : sans quoi ils seroient privez d'une grande felicité ; l'homme étant né pour le commerce, & la Societé. On demandera sans doute à l'Auteur de quelle espece est le corps qu'il attribué à l'ame pour l'accompagner au ciel. Il faut qu'il soit bien different du nôtre, sans quoi il n'auroit pas la capacité de s'élever avec elle dans le séjour des Bienheureux. Si c'est un assemblage des parties les plus subtiles du corps qui s'en sont exhalées depuis sa naissance, jusqu'à sa mort, comme quelqu'un l'a pretendu avant lui, il faut que Dieu les rassemble dans le moment de la separation de l'ame, & qu'il fasse de continuels miracles pour tous les mourants. C'est surquoi Mr. Fleming ne s'est pas expliqué, se rapportant du reste à chacun de rejeter ou d'adopter ses opinions. En general il n'est point persuadé que l'ame soit d'une spiritualité parfaite. Sa principale raison est, qu'on ne peut sans manquer de respect pour la nature divine, lui

égaler aucune creature , parce qu'à elle seule appartient d'être véritablement, pleinement, & exclusivement spirituelle. A parler philosophiquement , cette distinction respectueuse est plutôt une considération qu'un argument: car la matiere étant d'elle-même incapable de penser, & n'y ayant aucun milieu entre l'esprit & la matiere, il faut que l'ame soit purement spirituelle; & par consequent , on ne comprend point de nature metoyenne qui participe du corps & de l'esprit, sans pourtant être tout-à-fait ni l'un ni l'autre. Pour le menagement & le respect qu'il a pour la Divinité, en ne voulant pas lui égaler l'ame en spiritualité, c'est un scrupule sur lequel on ne doit pas s'arrêter; Dieu a fait l'homme à son image, & ce ne peut être que par la spiritualité de l'ame que l'homme ressemble à Dieu. Cela ne déroge en rien, à la dignité de son essence, & ne diminue nullement la supériorité infinie de lumiere de sainteté, de puissance qui lui appartient comme à l'Être suprême. C'est tout ce que nous pouvons tirer du premier livre. Reste le second, qui traite du *Logos*. Nous en parlerons une autre fois. L'Auteur est un peu diffus, & son discours qui doit être simplement dogmatique , degenerate quelquefois, en sermon.

ARTICLE X.

*La Religion d'un Philosophe, ou sentimens raisonnables sur diverses matieres de Religion, & de Morale. I. Partie. in 8. pag. 54. Suite de la Religion d'un Philosophe. Par l'Auteur du * Mechanisme de l'Esprit. A Londres, chez Isaac Vaillant, 1709. pagg. 86. Et se trouve à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.*

LE titre seul pourra effrayer bien des gens : les Philosophes ont le malheur d'être un peu trop decriez sur la Religion. On s'imagine qu'étant accoutumés à des demonstrations, il n'est pas aisé de les persuader sur un sujet qui n'est pas susceptible de preuves mathématiques. Cependant l'Auteur a crû, que la Philosophie pouvoit servir à fortifier la Religion, & qu'il étoit bon qu'elles s'accompagnaient mutuellement. Il est vrai qu'il n'a pas suivi la maniere de raisonner ni le langage des Theologiens. Il ne parle qu'en Philosophe, & s'il ne parle pas des mysteres, on ne doit pas l'accuser d'en douter, étant très-persuadé qu'ils sont veritables, quoi qu'incomprehensibles.

K 7

II

* *Voiez le mois de Juin 1708.*

Il commence par un discours touchant le souverain bien. Mr. l'Archevêque de Cambrai a dit, que celui là est heureux qui croit l'être ; voilà le souverain bien pour chacun. Ainsi c'est en vain qu'on conteste, que les richesses, ni les honneurs puissent faire le bonheur de ceux qui les recherchent. Quelque peine qu'il en coûte pour les acquérir, & avec quelque inquietude qu'on les conserve, la possession en est agreable, & peut beaucoup contribuer au contentement de la vie. Les Philosophes ne les méprisent peut-être que dans leurs écrits, & ne pouvant y parvenir, ils tâchent de s'en consoler par la reputation d'une haute & austere sagesse. Les Stoiciens qui enseignoient fastueusement, que ni la pauvreté, ni la douleur n'étoient pas des maux, ne laissoient de murmurer de la dureté de leur sort, & s'ils ne l'avoüoient pas, c'étoit parce qu'ils s'étoient engagez à faire parade d'insensibilité. De cette contrainte venoit leur air chagrin, & melancolique, & la triste vertu dont ils faisoient profession, & pour laquelle ils sacrifioient les douceurs de la vie, & étouffoient même les mouvemens de la nature. Les Epicuriens qui faisoient consister le bonheur dans le plaisir, étoient plus senez. Ils cherchoient à jouir d'une vie paisible & indolente ; à bannir tous les soucis qui en pouvoient troubler le repos, jouissant

jouissant du present, & observant la sobriété & la temperance necessaires pour goûter plus long tems, & plus voluptueusement les plaisirs. Tout ceci tend à conclure, qu'il n'y a de parfait bonheur que dans la pieté, Mr. le Sage met les devots dans une situation d'ame, qui les rend inébranlables, & presqu'inaccessibles aux passions; persuadez qu'ils sont aimez de Dieu, ils vivent dans une confiance, & une securité, qui les rend heureux, & qui les met dans l'assurance que la mort les conduit à la suprême felicité. Ces reflexions le menent naturellement à prouver l'existence de Dieu, & la divinité de la Revelation. Mais il le fait en termes si succinets, & si superficiels, à cause du petit espace qu'il a pris, que nous n'en pouvons rien tirer. On pourra s'étonner que l'Auteur qui s'est revêtu de la qualité de Philosophe à l'entrée de son livre, passe si legerement des choses qui meritoient quelque attention. Par exemple la *gloire de Dieu* qu'il pose pour le principal motif des actions de Dieu, est une expression qui n'est pas tout-à-fait bien entendue dans le langage des Theologiens. Il devoit d'autant plus s'y arrêter, qu'il se propose l'argument des Epicuriens: *Un être capable de bonheur, ne desire, & ne veut que ce qui est conforme à son bonheur.* Or Dieu étant parfaitement heureux par lui-même, il n'a ni volonté, ni desir, & il jouit d'un bonheur souverain,

sans

sans avoir besoin des louanges & des hommages des hommes.

Dans le second Ecrit Mr. le Sage parcourt encore les matieres de Religion. Il remarque par rapport aux Juifs qu'ils s'imaginoient que Dieu exigeoit plutôt la pratique de certaines ceremonies, que la pureté des mœurs, & cette erreur ne regne encore que trop aujourd'hui. C'est pour compatir à leurs preventions grossieres, que Dieu leur prescrivit des sacrifices de bêtes pour l'expiation de leurs pechez, & leur imposa le joug des Loix ceremoniales, qui attachent plus les yeux que l'esprit : ils étoient si ridiculement scrupuleux là-dessus, qu'ils se figuroient que Dieu ne pouvoit se passer de sacrifices, & qu'ils ne vouloient pas combattre un jour de Sabbat, & que personne jusqu'aux Machabees n'avoit osé violer le repos de ce saint jour. Pour dire quelque chose de moins vague, l'Auteur vient à discourir des veritez fondamentales. Les Chrétiens n'en conviennent pas, & en jugent differemment, & c'est là une source infinie de dissention. Tant que chacun se persuadera qu'il est en possession de certaines veritez absolument necessaires au salut, l'on se sequestre des autres Societez, & de part & d'autre on se croira dans l'obligation de troubler le monde, pour tirer les hommes d'une erreur damnable; & si le Magistrat s'y oppose, ils

ils se plaindront qu'ils sont opprimez, & perfecutez, & la verité avec eux. Tant qu'on supposera que l'ignorance de quelques dogmes que l'on s'est proposé à soi-meme, entraîne la perte éternelle, ils se pretendront en droit de regarder comme ennemis de Dieu, & leur courir sus comme à des gens devouëz à la colere & à la vengeance divine. Cè qu'il y a de plus dangereux, c'est qu'on refusera l'obeïssance aux Souverains dès qu'on sera prevenu qu'ils tiennent pour l'heresie, & qu'ils la favoriseront par tout le pouvoir qui leur a été confié: en sorte que la Religion qui devoit être un lien de concorde, & de charité, devient un principe de trouble, & de haine. Les gens zélez, & échauffez prennent trop à la lettre, les menaces du Vieux & du Nouveau Testament contre les Incrédules: mais cela ne doit être entendu que de ceux qui nient des veritez qui conduisent à la pratique des bonnes mœurs. S'ils suivent les conséquences qui suivent de leur erreur, elle n'est plus alors qu'une erreur de speculation, aussi innocente qu'une erreur de Philosophie. C'est pourquoi il exhorte tous les hommes à une tolerance reciproque, sans qu'il soit permis de tourmenter les autres, ni d'exercer aucune inimitié sous prétexte de la gloire de Dieu, & de la Religion, qui n'inspirent point de haines

nes irreconciliables. Mr. le Sage recherche, pourquoi l'intolerance est si generale parmi les Chretiens, & pourquoi ils sont si enclins à se persecuter. Les Payens étoient plus retenus: ils ne se faisoient point la guerre entr'eux, ni ne s'acharnoient point les uns contre les autres pour la cause de la Religion; ils laissoient chacun dans sa liberté naturelle. La pluralité des Dieux étoit un lien de paix, parce qu'ils adoptoient celui qu'il leur plaisoit, sans se quereller sur le choix. Mais aussi tôt qu'on a enseigné l'unité d'un Dieu, les peuples & les villes ont pris parti pour leurs Dieux, & c'est la premiere cause de l'intolerance. C'est tout ce que nous avons pu tirer de cet Ouvrage: il est si court que l'Auteur n'y a pu rien approfondir. Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas un Philosophe qui parle; c'est un bon Chretien.

ARTICLE XI.

Abregé de la Vie de Dom Mabillon, Prêtre & Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. Par Dom Thierry Ruinart, Religieux de la même Congregation. A Paris, chez François Muguet, & Charles Robustel. In 8. p. 436. De Re Diplomatica Libri sex. In quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam, & stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones, ac notas chronologicas; quidquid ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam pertinet, explicatur & illustratur. Accedunt Commentarius de antiquis Regum Francorum Palatiis, veterum scripturarum varia specimina, tabulis sexaginta comprehensa. Nova ducentorum, & amplius, monumentorum collectio. Operâ & studio Domni Joannis Mabillon, Presbyteri ac Monachi Ordinis S. Benedicti à Congregatione S. Mauri. Editio secunda. Ab ipso Auctore recognita, emendata & aucta. C'est-à-dire, Traité des Diplomes, ou des Anciennes Chartres, &c. Lutetix Parisiorum, sumptibus Caroli Robustel. 1709. p. 832. in fol. Et se trouvent à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

Nous

Nous enfermons ces deux Ouvrages dans un seul article , parce que le premier peut servir d'introduction au second. Le P. Mabillon s'est tellement distingué par un genre d'érudition peu commune , qu'il n'y a point de gens de lettres qui ne s'intéressent à sa réputation, & qui ne lisent sa vie avec empressement. Personne n'étoit plus propre à l'écrire fidèlement que le P. Ruinart , qui a été son Disciple , & le compagnon de ses travaux.

Le P. Mabillon étoit * né dans un village du Diocèse de Reims. Sa famille étoit obscure, & peu favorisée des biens de la fortune ; & il n'y a rien qui mérite d'être rapporté, si non, que son ayeul avoit vécu cent seize ans , & son pere cent huit. Il fut élevé dans un Séminaire de jeunes Clercs destinés au service de l'Église Métropolitaine de Reims. Là il se remplit de l'esprit Ecclesiastique , & jusques dans ses divertissemens il mêloit de la piété. En visitant le tombeau , & l'Abbaye de S. Remi , il sentit les premiers mouvemens de sa vocation Religieuse ; il y fut si édifié de la ferveur des Novices , & d'une certaine tendresse de devotion naissante , qui paroissoit dans ces jeunes Religieux , qu'il résolut de s'y consacrer , & qu'il se souvint de cette ardeur

* En 1632.

ardeur pendant tout le tems de sa vie. Elle fut si violente que son corps n'en put soutenir l'agitation, & il tomba dans des épuisemens qui le rendirent incapable de toute application. Ses Superieurs le firent transporter à Corbie, où sa mauvaise santé le mettant hors d'état d'assister aux offices reguliers, on lui donna quelques emplois extérieurs pour l'occuper. Il fut fait Portier & Dependier du Monastere. Rien ne lui paroissoit trop vil, & trop bas pour son humilité. Il fut ensuite fait Celerier pour prendre le maniement de tout le temporel du Couvent. Mais un tel emploi faisant une trop grande distraction à ses pieux exercices, il s'en fit decharger. On le transféra à l'Abbaye de St. Denys. Et pour ne point coucher hors du Couvent, il fit dix-sept lieuës en un seul jour, chargé de son bagage : ce qu'il a constamment pratiqué dans tous ses voyages. Malgré ses infirmités, il ne pouvoit s'abstenir d'étudier; & ayant reçu ordre de se rendre à St. Germain des Prez, il aidait au P. Chantelou, qui travailloit à une nouvelle édition des œuvres de St. Bernard. Le P. Chantelou étant mort, il se chargea d'achever ce qui restoit à faire, & publia St. Bernard en 1667. & une autre fois en 1690. Il entreprit bien davantage. Il accepta l'ordre de compiler les Annales de sa Congregation, & en 1668. il mit au jour

un volume sous le titre, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*. En même tems il assistoit le P. Dom Luc d'Achery pour remplir son Recueil de pieces anciennes, qui n'étoient presque point connues des Savans. C'est en quelque sorte le tresor des Archives de quelques siecles d'ignorance, dont on a bien de la peine à decouvrir les monumens,

Ses Actes des Saints Benedictins lui attirerent quelques mortifications de la part de son Ordre. Quelques Religieux se plainquirent, qu'il avoit retranché plusieurs Saints dont l'Ordre se faisoit honneur; & que ce retranchement en diminueoit l'éclat. L'affaire fut porté au Chapitre general. On lui conseilloit de deferer aux desirs des foibles, d'avoir plus d'égard à l'édification de ses freres, qu'à une critique exacte, & de se contenter de rapporter ce qui étoit le plus avantageux à son Ordre, sans penetrer plus avant. Ces raisons, quoi que tirées de l'intérêt de tout son Ordre, ne l'ébranlerent point. Il repondit que la pieté ne devoit point étouffer la verité; que ces considerations pour l'honneur de l'Ordre, ne pouvoient faire autoriser des faussetez: qu'elles étoient contre la modestie & l'humilité qui conviennent à l'état de Religieux; que ces fausses idées ne servant qu'à entretenir l'amour propre des Religieux, qui voudroient separer de choses qui

qui ne leur appartiennent pas; & qu'au fond il n'y a rien de si préjudiciable à une Histoire que d'y faire paroître de la partialité; car pour lors le vrai n'y est presque plus croyable, & les jaloux de la gloire de l'Ordre, à cause de quelques endroits où l'on s'est trop flatté, se croient en droit de tout rejeter. L'affaire fut portée devant le Chapitre general. Il fut harcelé & fatigué par divers écrits, & par les repliques à quoi il fut obligé; & comme il refusa de se relâcher, il auroit peut-être succombé, si ses Superieurs n'avoient pas pris sa protection: car l'honneur du Monastere doit aller avant toutes choses, & il n'est point permis de dire là-dessus des veritez desavantageuses.

Son *Traité De Re Diplomatica*, fut une suite de l'Histoire des Saints selon son Ordre. Il fut dans l'obligation de déchiffrer tant de vieilles Chartres, qu'il accoutuma ses yeux à reconnoître l'écriture, & le caractère de chaque siecle. Ensuite il s'en fit une étude, & trouva moyen de reduire en art & en methode une science qui jusqu'alors avoit paru inaccessible. Sa *Diplomatique* parut en 1681. Il l'avoit revue, & en avoit préparé une seconde édition lors qu'il est mort.

Le P. Ruinart ne dissimule point, que la *Diplomatique* a été exposée à bien des contradictions: mais les contredisans
n'ont

n'ont refusé au P. Mabillon ni leur admiration, ni leurs louanges. Cependant il ne jugea pas à-propos de se détourner de ses occupations, pour entrer dans des disputes moins utiles, & qui troublent la paisible retraite d'un Religieux : laissant sans inquiétude à chacun la liberté d'en juger comme il lui plaira. L'Auteur cite là-dessus la lettre d'un savant Jesuite qui peut servir de leçon à tous les Ecrivains ; *il est vrai*, lui dit-il, *que j'ai senti quelque peine en lisant votre Traité, parce que je m'y suis vu refuté d'une maniere à ne pas repondre ; mais enfin l'utilité, & la beauté d'un Ouvrage si précieux, ont bientôt surmonté ma foiblesse, & j'ai été penetré de joye d'y voir la verité dans son plus beau jour.* Il seroit à souhaiter que tous les Auteurs pussent confesser avec la même bonne foi qu'ils se sont trompez. Il lisoit froidement, & sans émotion tout ce qu'on écrivoit contre lui, preferant, comme nous l'avons dit, la quietude d'esprit à des contestations importunes & tumultueuses.

Il regla toute la conduite de sa vie dans le même esprit : n'aspirant à rien, il se bornoit à une pauvreté simple & humble ; gardant avec une scrupuleuse rigidité les loix, ou plutôt les préceptes de son Ordre. Il avoit une opinion de lui-même, basse, & qui alloit plus loin que la modestie. Ses voyages ne derangeoient point ses exercices de devotion, & bien loin de
le

le dissiper, il étoit dans un plus grand reveillement. Jamais il ne s'accordoit rien au delà de la regle, & son abstinence dans ses voyages d'Allemagne & d'Italie par les ordres du Roi & de ses Superieurs, étoit d'autant plus grande, qu'il ne trouvoit pas toujours ce qui étoit conforme à l'institut de St. Benoît. Il voyageoit toujours à pied, & n'acceptoit des voitures que quand il ne pouvoit pas les refuser. Quoi qu'il fût d'un naturel extrêmement vif, il ne lui est jamais échappé un seul mot qui marquât la moindre émotion, il s'observoit même jusques dans ses gestes pour ne laisser paroître aucun mepris pour les autres.

Dans les differens qu'il eut avec l'Abbé de la Trappe, il apporta une grande attention à ne lâcher aucun terme qui fût tant soit peu offensant. Il publia un *Traité*, ou une instruction sur les *Etudes Monastiques*, où il conseilloit aux jeunes Religieux de s'appliquer aux sciences utiles, conformes à leur état, & même contribuer à la gloire de l'Ordre. L'Abbé de la Trappe dans la solitude où il s'étoit retranché, desapprouva hautement cet écrit; il prétendoit que c'étoit une *opinion dangereuse*, & capable d'éteindre la pieté dans les Cloîtres: l'étude faisant une trop grande distraction pour la priere, & une premiere occupation qui remplit, & qui épuise l'attention de l'esprit. Le P. Mabillon

L

repon-

repondit ; mais avec une sage retenue , une science humble & modeste , & une *sainte politesse*. Il écrivit avec la même sagesse pour faire maintenir les Benedictins dans la pressence sur les Chanoines Reguliers aux Etats de la Province de Bourgogne. La jalousie entre ces deux Ordres Religieux alla jusqu'à se disputer la gloire d'avoir produit *l'Imitation de JESUS-CHRIST*. Le P. Mabillon conserva l'esprit de concorde qui doit toujours inviolablement regner parmi les Chrétiens : dans le choix , dit-il , de blesser la charité , ou de perdre la cause que je defends , j'aime mieux ceder l'honneur que nôtre Ordre en peut tirer , que de porter la moindre atteinte à la charité Chrétienne.

On peut conclure que le P. Mabillon , outre la soumission externe prescrite aux Religieux , en avoit les principes dans le cœur. Il prenoit toujours le parti de souffrir plutôt que de laisser échapper quelque mouvement d'impatience , & de ressentiment. L'humilité étoit pour lui le caractère particulier des Chrétiens. Nous croirions , disoit-il , être quelque chose , si Dieu par quelques épreuves ne rabattoit pas la fumée de l'encens que l'on nous brûle si souvent sans que nous l'ayons mérité , & si de tems en tems il ne nous fournissoit des moyens de nous faire rentrer en nous-mêmes par quelque mortifi-

mortification : ces disgrâces nous sont nécessaires, & nous ne valons rien si nous ne souffrons. Comme la médiocrité de sa naissance ne permit pas qu'il fût élevé fort délicatement, il s'accoutuma avec moins de répugnance aux pratiques & aux observances monastiques. On pourroit dire de tout autre que le P. Mabillon, dont le mérite impose trop de respect, qu'il s'abaissoit à des manières monachales. Quand il commençoit un Ouvrage, il alloit aux pieds de l'Autel implorer l'assistance du Ciel, & ensuite il portoit la première feuille de l'impression, comme pour faire hommage à J. CHRIST des prémices de son travail. Cependant il n'étoit pas aveuglement superstitieux. Il ne supportoit qu'avec peine le culte mal réglé que l'on rendoit aux reliques des *Saints inconnus*, que l'on appelle communément *Saints baptisez*, & que l'on apporte de Rome. Il écrivit contre cet abus. Quoique toutes les personnes éclairées approuvassent ses avis & ses scrupules, il se trouva des gens qui par un zèle trop ardent, ou par quelque intérêt particulier, ne purent souffrir qu'on reformât une coutume déjà établie, & qui donnoit occasion à bien des dévotions populaires, qui attachent à la Religion, quoi que mal fondées.

Le P. Mabillon fut mortifié par un incident peu important, & qui n'étoit qu'u-

se équivoque. Un Moine d'un * autre Ordre s'étoit retiré en Hollande pour y faire profession de la Religion Protestante. A cause de la ressemblance du nom le bruit se repandit que le P. Mabillon avoit renoncé à l'Eglise Romaine. Il en fut ému, & il tâcha d'en arrêter le cours. Sa reputation le justifioit par avance dans l'esprit de bien des gens; mais il s'en trouvoit de plus credules, qui étoient trompez par le nom. Il ne fut pas difficile de desabuser le Public d'une erreur si mal fondée. Il fut pourtant obligé d'écrire † aux Catholiques d'Angleterre, qui en étoient scandalisez, pour les detromper. On les avoit prevenus, & il n'étoit pas trop facile de faire penetrer jusqu'à eux l'apologie du P. Mabillon. Nous l'avons déjà dit, tout son sçavoir ne l'avoit point ralenti sur certaines devotions qui se pratiquent dans les Couvents. Quand il alla à l'Abbaye de Clairvaux, il ne cessoit de reciter des hymnes, & des cantiques; il étoit si transporté de joye que dès qu'il en approcha il descendit de cheval, se prosterna par terre, & marcha toujours à pied en repetant ses oraisons. Il celebroit tous les jours la Messe sur le tombeau de St. Bernard, & dans le calice qu'on dit être de celui de St. Bernard. Aussitôt qu'il

* C'étoit le Pere Gabillon, Religieux Theatin.

† La Lettre est ici inserée toute entiere.

qu'il entroit dans un nouveau Diocèse, il en saluoit tous les Saints-tutélaires par des prières, & appercevant l'Eglise du principal patron, il se mettoit à genoux, & l'adoroit avec une grande ferveur. Il ne sortoit point de son Monastere sans se le reprocher, persuadé que des sorties sont autant de prévarications, comme étant contraires à l'esprit de solitude qui convient à la Profession Religieuse. Cet exemple a peu d'imitateurs; mais peu de gens sont capables de s'entretenir avec eux-mêmes. Car pour se plaire avec soi, & dans la solitude, il faut avoir bien réglé son intérieur, & y voir un bon ordre. Il appelloit la solitude *l'infirmerie de l'ame*, parce qu'il faut la sequestrer là pour la guerir de ses égaremens. Il * mourut en 1707. à l'âge de soixante & seize ans. Nous en avons assez dit pour représenter son caractère par quelques traits. Mais il a tenu un si grand rang parmi les Sçavans, & même parmi ceux du premier ordre, que nous avons cru devoir nous y arrêter un peu. Nous allons parler de ses Ouvrages en peu de mots.

Entre les Sciences qui ont été si fort enrichies & cultivées dans un siècle aussi heureux que le siècle passé, il n'y en avoit point de plus négligée que la connoissance des caractères des anciennes Chartres.

L 3

II

* Le 27. Decembre dans l'Abbaye de St. Germain des Prez.

Il n'y avoit ni art ni regles pour les distinguer, ni bien souvent pour les dechiffrer. De cette ignorance naissoient bien des contestations, & les veritables titres étoient confondus avec les faux. On n'avoit nul respect pour les vieux monumens, & l'incapacité où l'on étoit de les discerner, rendoit tout suspect : le remede même paroissoit si impossible à trouver, que personne n'osoit le chercher : c'étoit d'ailleurs une matiere sèche & épineuse, qui demandoit plus de travail que de genie, & qui paroissoit trop sombre & trop obscure, pour tenter l'ambition d'un Auteur. Le P. Mabillon voyant avec regret cette partie si necessaire de la Litterature abandonnée, ne fut point rebuté par les peines & les ennuis qu'il y envisageoit. Outre que l'utilité de son dessein l'encourageoit, il se promettoit de tirer de grands secours des Archives des Monasteres de son Ordre : il s'y en est en effet conservé un plus grand nombre que dans les autres, parce que c'est un Ordre fort ancien, fort puissant, & fort étendu. C'est sur les titres qu'il y a deterréz qu'il a construit son systéme de la Science Diplomatique.

Le P. Mabillon finissoit cette * seconde édition de son grand Ouvrage *De Re Diplomatica* lorsque la mort l'enleva. Mais il l'avoit revu, & remanié tout entier avec
tant

* *La premiere est de 1681.*

tant de soin & d'application, qu'il n'y avoit rien laissé qu'il pût ou reformer, ou retrancher. Il tomba entre les mains du P. Ruinart, qui s'y affectionnoit par l'attachement qu'il avoit eu pour le P. Mabillon. Il a mis à la tête une preface où il parle pour le mort. Le P. Mabillon avoit qu'il avoit formé une entreprise qui pourroit paroître temeraire, à cause de la singularité du sujet. Mais s'il n'étoit plus permis d'inventer au delà de ceux qui nous ont precedez, ce seroit decourager les Savans, & arrêter le progrès des sciences. Il n'a rien oublié pour grossir cette édition de ses nouvelles decouvertes, & pour éclaircir, ou pour reformer ses premieres conjectures, sur les avis qu'il avoit reçus, & qu'il écoutoit fort docilement: ne voulant judicieusement affirmer que les choses certaines, & ne proposer que comme douteuses, celles qui sont seulement vraisemblables. Par exemple, il convenoit qu'il s'étoit trouvé embarrassé à marquer la Chronologie des Rois de France de la premiere Race, & de l'accommoder aux années de l'Ère Chretienne. Ce sont de ces choses dont les Savans judicieux & prudens ne doivent pas decider. Quoy qu'il en soit, il est certain, que la connoissance des Chartres est très-utile pour savoir l'Histoire avec plus de sûreté; elles en sont le plus solide fondement. Mais tous les Sa-

vans ne conviennent pas des regles du P. Mabillon pour en faire un juste discernement. Les plus clairvoyans y peuvent être surpris, parce qu'on les a contrefaites avec beaucoup d'adresse, & il ne faut pas en juger avec trop de precipitation. Celles qui sont supposées, font douter de celles qui sont vrayes & legitimes. Pour decision, le P. Mabillon allegue la prescription, & une possession immemoriable. Toutes les Loix civiles, & canoniques veulent qu'après un certain nombre d'années les possesseurs vivent en repos, & que le tems serve de titre primitif. Le P. Germon, qui a contesté la verité, & l'authenticité des anciens titres produits par le P. Mabillon, a déclaré qu'il ne pretendoit pas s'inscrire en faux contre les Chartres des Monasteres pour les depouiller de leurs biens, & de leurs revenus, parce que leur longue possession suffisoit pour les y maintenir. Ainsi il leur importe peu qu'ils soient vrais, ou faux; ils pourroient les abandonner sans risquer leurs droits, ou tout au moins ce sont des titres honoraires. C'est ce que le P. Mabillon n'a pas oublié de remarquer; distinguant prudemment les maximes du Tribunal seculier, de celles du Tribunal Ecclesiastique: dans la Justice civile la possession pendant un certain nombre d'années suffit, & fait presumer un titre legitime; mais il s'agit de la verité,

rité, & les siècles ne peuvent prescrire contre elle.

Voici une règle plus positive; c'est qu'il ne faut pas juger par l'écriture seule, ou par le seul caractère: il ne faut pas rejeter un titre pour quelque defectuosité pourvu qu'elle ne soit pas capitale & essentielle: ces défauts sont, les dates par l'indiction, ou de l'incarnation dans les notes chronologiques. Le mot de *sef* employé dans le texte; les sceaux pendans avant le XII. siècle, & les lis sur les sceaux avant Philippe Auguste; les noms des personnes qui ont vécu ou avant, ou après, énoncés dans les Chartres; ce sont là autant de preuves évidentes de fausseté. Le P. Mabillon apporte cette restriction, c'est que dans les copies des anciens titres, les dates ou par l'incarnation, ou par l'indiction, ne suffisent pas pour les détruire, & pour les rejeter. C'est contre cette règle que Mr. Hiccius * s'est récrié avec plus de chaleur. Il dit que c'est une règle frauduleuse, & inventée exprès pour éluder l'art diplomatique, & faire passer les mauvais titres à la faveur des bons. Dès qu'une copie qui diffère de l'original pour la date, ne laisse pas de faire foi, sous prétexte qu'un Copiste infidèle, ou mal-

L 5

habile,

* *Savans Anglois dans son Thesaurus Veterum Linguarum Septentrionalium, A Oxford, 2. vol.*

habile, a changé les dates selon l'usage de son tems; Monfr. Hiccius conclura, qu'il n'y a point de fausseté si grossiere, & si noire qui ne puisse s'excuser selon les Loix proposées par le P. Mabillon. Si on objecte que l'écriture n'est pas conforme à l'usage de la date, le P. Mabillon repondra qu'il ne faut pas s'arrêter au caractère. Si les Historiens ne s'accordent pas avec les Diplomes, il dira, que c'est la faute des Historiens. S'il s'y rencontre des mots inusitez, ou des noms d'hommes qui ne vivoient pas au siecle où la Chartre prétendue a été expédiée, il alleguera que c'est par l'imprudence, & l'inattention des Ecrivains. Si les dates sont prises sur des époques qui n'étoient pas encore en usage, il repliquera, que le changement s'est fait par des ignorans, qui l'ont cru nécessaire pour être mieux entendus. Si enfin il y a quelque alteration, ou quelque addition, tout sera attribué aux Copistes qui ont cru mal à-propos qu'il leur étoit permis de suppléer ce qu'il leur plaisoit aux originaux. Le P. Ruinart, ardent deffenseur du P. Mabillon, ne souffre pas trop patiemment la censure de Mr. Hiccius. Il l'accuse d'avoir tronqué la regle du P. Mabillon touchant l'écriture, parce qu'un titre ne doit pas être unique, & il faut que le caractère en soit uniforme avec d'autres du même siecle. Cette comparai-
son

son en fait la verification. Il en est de même des Historiens ; on peut faire attention à ce qu'ils rapportent, sans pourtant donner sur leur temoignage l'exclusion absoluë aux Diplomes. La difference peut venir de quelque raison qui est ignorée à present. Il allegue le sacre de Louis XIV. Il étoit arrêté pour un jour marqué : & il fut differé par un incident qui survint. Les medailles étoient frappées, & elles subsistent encore avec une date differente de celui de la ceremonie. La même chose a pu arriver autrefois ; & par un pareil contretems les medailles & l'Histoire se contredisent sans être fausses.

Pour l'objection tirée du soupçon legitime contre les Chartres qui sont gardées dans les Cartulaires des Monasteres, parce que ce ne sont que de simples copies qui ont pu être falsifiées, ou fabriquées, & comme les *autographes*, ou les originaux, sont disparus, soit par les incendies, soit par les ravages des Barbares, comment peut-on en avoir fait des copies qui puissent faire foi ? Le P. Ruinart élude cette difficulté, qui est l'une des plus apparentes & des plus specieuses, & repond qu'elle tombe également sur les Livres Sacrez, sur les écrits des Peres, & sur les Edits des premiers Rois de France, dont on ne represente aucun original, non pas même des copies authentiques : & par là

il arrête les contredifans. Le moyen general dont on se sert pour decréditer les Diplomes du P. Mabillon, c'est qu'il n'a eu d'autre but que de confirmer les patentes, & les Actes utiles à son Ordre, & qu'il entre dans tout ce qu'il a dit, un peu de partialité. Mais il a écrit plus en Savant qu'en esclave des interêts de sa Congregation. Sa plume n'étoit point venale, & il n'étoit point capable de s'asservir à ces sortes de considerations. Pour le corps de l'Ouvrage, nous n'en dirons rien. Il est publié depuis tant d'années, que personne ne refuse à l'Auteur la justice qui lui appartient. Il y a fait diverses additions, & divers changemens par la docilité qu'il avoit à profiter de tous les avis qu'il recevoit. Mais ce seroit un travail trop long & trop penible, que de confronter l'une & l'autre édition, & en marquer la difference.

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

des

SAVANS,

Mois de J U I N, 1709.

ARTICLE XII.

Quelques Reflexions sur l'Art de parler
en public.

Ces Reflexions sans ordre, & sans arrangement ont été écrites, comme elles se sont présentées à mon imagination; & j'ai moins pretendu donner des leçons à un ami que m'instruire moi-même.

JE ne parle point ici de la composition d'un discours, c'est un art qui me passe; je ne parle que de la prononciation, & des qualitez exterieures de l'Orateur, ce que nous autres Comediens nommons art de reciter, ou simplement recit, & que l'on appelle ordinairement au College ou ailleurs declamation ou recitation.

Ce mot *Declamateur*, n'est jamais pris, je crois, en bonne part: en Rethorique, il signifie un Orateur, qui dit de grands mots ampoulez, qui ne signifient rien, & qui n'ont nulle solidité: mais nous nommons *Declamateur*, un Acteur qui recite toujourns sur un ton emphatique, ce que nous appellons Chanter. Les belles voix sont quelquefois sujettes à cette sorte de recit; & donnent un peu dans le chant. Cette maniere sans être affectée, plait, & a ses partisans: elle est frappante, quand elle est bien menagée & n'est pas toujourns vicieuse. Les Tragedies de Mr. de Racine sont recitées en partie dans ce goût; c'étoit un peu la maniere de cet illustre Auteurs, & Mademoiselle de Champmeslé, qui charmoit la Cour & Paris dans *Hermione*, dans *Iphigenie*, & dans *Phedre*, chantoit un peu, si je l'ose dire: mais comme elle s'étoit rendu ce recit naturel, & que d'ailleurs elle representoit les rôles du celebre Mr. de Corneille excellemment, & dans une autre maniere, elle a passé avec justice pour une Actrice achevée.

L'art de reciter ou la declamation demande un naturel heureux, dit * *Cicéron*; & *Quintilien* dit, que sans les dispositions

* *Sic sentio, Naturam primam ad dicendum vim afferre maximam. Cic. lib. 1. de Orat.*

ositions naturelles, l'art & les preceptes sont * inutiles. Je conviens avec ces grands hommes de cela; mais cette règle n'est pas si générale, qu'elle n'ait ses exceptions. Il y a un art pour toucher les cœurs sans contredit, que l'étude nous peut donner. L'exercice & l'application peuvent corriger les défauts naturels †. Demosthenes est une preuve convaincante de ce que je dis, puis que malgré sa complexion délicate, sa difficulté de parler; les défauts du corps, & de l'esprit même, & le peu de soin, qu'on avoit pris de son éducation, il parvint au plus haut point d'éloquence, & que Cicéron le propose pour modèle à tous les ‡ Orateurs.

Dans l'art de reciter, je comprends la Chaire, l'École, le Barreau, les harangues, le ministère politique, la lecture, la conversation même; & je suis surpris d'entendre parler, & lire si mal de la prose même, à des gens qui ont d'ailleurs

* *Nihil præcepta atque artes valere nisi adjuvante Naturâ.* Quint. † *In Demosthene tantum studium fuisse tantusque labor dicitur, ut primum impedimenta Naturæ industriâ diligentiaque superavit, cumque ita balbus esset &c.* Cic. I. de Oratore, num. 260. ‡ *Nemo est Orator qui se Demostheni esse similem nolit.* Idem.

leurs du merite, & de * l'esprit. Rien ne peut plaire, étant mal débité. Soit qu'on lise les vers, soit qu'on lise la prose, soit qu'on raconte une aventure, ou qu'on fasse un compliment, ou un conte plaisant, il y a un art dans l'action & dans la voix qui doivent toutes deux être menagées, selon le tems, les lieux, les personnes. Une monotonie pedantesque & choquante, une affectation de varier ses tons, des gestes outrez ou étudiez; trop de feu, ou trop de flegme, quelque chose de bas, ou de trop noble même sont des deffauts qui peuvent gâter les plus beaux vers, & la plus belle prose du monde. Il est constant que toutes les sortes de declamations, ou de recits se trouvent au theatre, & j'ose dire que les Orateurs profanes & sacrez même peuvent tirer quelque fruit de nos belles pieces; quand elles sont représentées par des bons Acteurs. Tous les hommes paroissent sur la scène, Heros, Ministres d'Etat, Gouverneurs, & Confidens des Princes, tous les caractères, ainsi que toutes les passions s'y representent, la tendresse, la haine, la joye, la douleur, la fureur,

la
 * *Sunt quidam aut ita lingua hesitantes, aut ita voce absonti, aut ita vultu, motuque corporis vasti atque agrestes, ut etiam si ingeniis atque arte valeant, tamen in oratorum numerum venire non possint.*
 Cic. de Orat. I. num. 115.

la crainte, &c. Enfin un bon Comedien est ce que l'on appelle *omnis homo* ; & quand il se trouve doué des qualitez de l'esprit & des graces naturelles du corps, & qu'il a l'ame susceptible des passions, c'est un modèle que toutes les personnes qui parlent en public, doivent imiter. Ce sont deux Comediens * qui ont fait les deux plus grands Orateurs du monde, Demosthenes & Cicéron.

Memoire.

Pour parler en public, il faut avoir la memoire belle. Si elle est incertaine & chancellante, on ne peut jamais bien debiter son sermon, sa harangue, son plaidoyer, son rôle. La trop grande contention d'esprit causée par la crainte de manquer, altere le visage, derange l'action, affoiblit la voix, & fait suer l'Orateur & l'Auditeur ; mais quand la memoire est ferme & assurée, on manie, on retourne son discours, on est maître de ses tons & de ses gestes, rien ne peut distraire, & cette modeste confiance qu'on a en soi-même, donne de la liberté dans la voix & dans l'action ; c'est une verité connue de tous ceux qui parlent en public.

Pronon-

* Sc. Satyrus & Roscius. Voyez pour le premier de ces deux, la Vie de Demosthene dans Plutarque, article 2.

Prononciation & articulation.

La prononciation doit être régulière, coulante; l'articulation nette, insinuante; dans les endroits passionnez, il faut presser, mais il ne faut pas trop s'abandonner à son feu, & on doit prendre garde de ne pas bredouiller: comme dans les raisonnemens il faut éviter le trop grand flegme; car la lenteur de parole est capable de glacer tout un Auditoire. Je dirai en passant que ceux qui ont l'articulation ou trop lente, ou trop précipitée, ou ceux même qui parlent gras, peuvent repeter leur discours, avec des petits cailloux dans la bouche, en s'efforçant de bien prononcer. Si l'on a la mâchoire trop pesante, elle se rend par là légère; & si on l'a trop précipitée, ces petits cailloux temperent la vitesse de la langue. J'ai vu des Acteurs qui avoient ces deux differens deffauts, qui ont acquis ainsi une prononciation très-juste. C'est une chose qui paroît extraordinaire qu'une même cause produise deux differens effets. Demosthenes se servoit de cailloux *, & Monsr. Poisson (qui parle gras, & qui, s'il n'est pas le premier Acteur Comique de France, ne voit personne au dessus de soi

dans

* *Quin etiam, ut memoria proditum est, coniectis in os calculis, summâ voce versus multos uno spiritu pronunciare consuecebat. Cic. lib. 1. de Orat. n. 261.*

dans son caractère) repetoit dans les commencemens ses rôles avec des cailloux dans la bouche. C'est un exemple domestique dont je suis témoin ; & il s'est fervi avec succès de ce secret pour modérer le feu de son recit, la vivacité de son articulation, & se rendre les R R plus faciles à prononcer.

Contenance & mouvemens du corps.

Ceux qui parlent en public, doivent avoir un air & une contenance noble, modeste, aisée, gracieuse, & naturelle. Soit assis, soit debout, toutes les actions ou mouvemens du corps doivent être faits avec grace & à-propos. Dans un compliment, par exemple, un Orateur auroit mauvaise grace de s'agiter, & de marcher. L'Avocat est moins réservé là-dessus ; à l'égard du Predicateur, comme on n'en voit, pour ainsi dire, que le buste, & qu'il est enfermé dans un endroit étroit, & que d'ailleurs il ne peut trop rendre son caractère respectable, tous les mouvemens ne peuvent être trop nobles. Nos Predicateurs sont quelquefois assis, & quand ils parlent d'un ton un peu familier : comme s'ils raisonnoient tête à tête avec quelqu'un, cette tranquillité a quelque grace, & a un air plus persuasif, leur action pour lors est très-simple, elle ne passe pas le coude qu'ils appuyent quelquefois sur le bord de la Chaire, ils n'ont le mouvement
que

que dans les doigts, & les poignets, pour ainsi dire : mais quand ils veulent exciter les grandes passions, & porter la terreur & la pieté dans le cœur des auditeurs, alors ils sont debout, & donnant l'effort à leur voix & à leur action, tout est violent, rapide, & vehement dans eux.

Les tons ou flexions de voix.

La voix de l'Orateur doit être naturellement nette, sonore, sans être trop perçante, semblable à une belle taille de Musique que les Latins appellent *Tenor*, pour se prêter à toutes flexions de la voix imaginables ; c'est-à-dire, pour la rendre mâle, tendre, forte, basse, sonore, selon le discours, & toujours intelligible. Le Harangueur, & le Ministre d'Etat, n'ont pas besoin d'une si grande voix ; mais au barreau *, & dans la chaire il faut quelquefois faire du bruit pour reveiller le Juge & l'Auditeur. Pour cela il faut prendre, comme on dit, sur ses poulmons ; il ne faut pas cependant crier, s'enrouer, & pour me servir de nos termes, s'engouer ; & c'est à quoi nous sommes sujets au theatre, le feu nous emporte, nous époufons † trop la passion, & nôtre periode n'est pas finie, que nous sommes tout éfoufflez. Pour remedier à ce mal, il faut
comme

* *Subsellia grandiorum & pleniorum vocem desiderant.* Cic. in Bruto.

† *Terme de Theatre.*

comme nous disons, se donner des tems, c'est-à-dire, faire de petites pauses presque insensibles, en reprenant legerement la respiration, & en soutenant toujours les yeux & l'action pour tenir l'Auditeur en haleine & attentif jusques à la fin de la periode, sans la laisser tomber, comme font presque tous ceux qui parlent en public. Ces legeres aspirations ont toujours grace dans le recit, elles en sont l'ame, & c'est le plus grand art de la declamation, c'est par là qu'une periode dite rapidement, presque d'un même port de voix, & finie sur un ton un peu emphatique fait un bel effet au theatre, & c'est ce qui fait faire la Brouhaha. D'autres periodes se disent encore par gradation, c'est-à-dire, en élevant de plus en plus la voix pour en faire sentir à l'Auditeur la force, ces dernieres remarques sont presque les mêmes, & la pratique seule en fait connoître la difference.

Dans les grandes passions il faut se posseder; il est vrai qu'on ne peut jamais bien exprimer ce que l'on ne ressent pas; mais il ne faut pas trop s'abandonner, car la voix se perd, & la memoire même se trouble quelquefois.

Au commencement du discours il faut parler modestement un peu bas, mais intelligiblement, dans le milieu il faut moins se menager, & sur la fin on peut prendre

prendre l'effort: rien ne fatigue plus que d'entendre un Orateur toujours sur le même ton, ce qui s'appelle * *monotonie*.

On doit changer de ton; mais sans observer un certain ordre didactique, comme certains Orateurs qui se font une manière de recit, qui dans chaque période est toujours le même: on diroit que c'est une espèce de Chanson qu'ils reprennent de phrase en phrase. Rien n'est plus propre à endormir un Auditeur.

Les expositions doivent être dites sans grandes flexions de voix; les raisonnemens doivent être naturellement variés & appuyés; les narrations doivent être coulées; les portraits ne doivent point être trop chargés; il n'y faut point trop faire le Comédien †, je parle sur tout pour la chaire. Nous chargeons un peu au theatre; mais autre part, c'est souvent un défaut. On voyoit autrefois des Predicateurs, qui faisant le portrait d'une femme mondaine, prenoient des tons efféminés: pour ne pas dire galans; ce qui est ridicule & criminel.

On doit éviter les tons pedans de Col-
lege

* *Ad aures nostras & sermonis suavitatem quid est vicissitudine, varietate & commutatione aptius?* Cic. III. de Orat.

† *Gestus aberit à scenico, nec vultu, nec manu, nec excursionibus, nimis.* Fab. lib. I. cap. 2.

age & trop étudiez, ainsi que les tons trop bas & trop familiers.

Il faut étudier toutes les flexions de voix convenables aux passions; les tons doivent être nobles, mais naturels.

Les tons doux, tendres, & affectueux, gagnent le cœur; les vehemens le frappent de terreur; les familiers s'insinuent, & gagnent l'esprit.

Enfin la voix étant un don de la nature, on doit appeler heureux l'Orateur, qui l'a belle, mais quelle qu'elle soit, basse ou haute, mâle ou grêle, belle ou non belle, il faut la conduire naturellement pour se faire toujours entendre, par une prononciation nette; c'est par là que plusieurs Orateurs sans beaucoup de voix ont trouvé l'art de plaire.

Le visage & les yeux.

Le visage doit n'avoir rien de choquant: il faut se le rendre parlant, mais sans grimaces. Les passions s'y peignent d'elles * mêmes, quand l'ame est touchée. Les yeux doivent être ouverts, & les sourcils élevez dans certains grands mouvemens. Mais sans paroître égaré & sans faire l'Anatomiste, je dirai en passant que l'œil a cinq mouvemens, en haut, en bas, à droit, à gauche, & le mouvement circu-

* *Vultus ac frons animi est janua, quâ significat voluntatem abditam ac reclusam.*
De Pet. Consulat. num. 34.

circulaire. Le nerf qui élève l'œil, s'appelle *superbus*, superbe; celui qui baisse, *humilis*, humble; ceux qui le tournent de côté & d'autre sont, l'un *indignans*, colere, & l'autre *dedignans*, meprisant, & on peut nommer le nerf qui le fait mouvoir circulairement, insensé. En effet l'homme superbe élève la vuë, l'humble la baisse, le colere & le meprisant tourne les yeux de côté, & le fou les roule. Cette remarque est assez inutile, & comme la nature d'elle-même dans la passion fait toutes ces choses, on n'a pas besoin d'avis là-dessus.

L'action & le geste.

L'action doit être noble, naturelle, gracieuse, imposante, animée, legere; point outrée, point trop étudiée, ni recherchée. Porter les mains plus haut que la teste, fraper des poings, ou les mains l'une dans l'autre, mettre les deux poings sur les côtez, montrer des doigts, les écarter, étendre les bras en croix, avoir trop de geste, (ce qui s'appelle gesticuler) observer une certaine action reguliere, & alternative d'une main à l'autre, sont tous gestes vicieux, qui ne seroient pas soufferts sur la scene tragique; à plus forte raison sont-ils condamnables au barreau & en chaire. Je dirai pourtant que plusieurs de ces gestes-là étant naturels, seroient peut-être suportez dans un homme gracieux.

cieux. Enfin il faut imiter la nature; mais il faut la prendre dans son beau.

Ce sont ici des regles generales qui en detail demanderoient un gros volume, & je ne donnerai plus que ces trois avis. Le premier est, qu'il faut étudier toutes ces choses, mais se les rendre si naturelles, que l'art en soit entierement caché pour le rendre plus persuasif*. Le second est, qu'on ne peut pas, & qu'on ne doit pas tout faire sentir dans un long discours. Les endroits negligez, ou pour mieux dire, moins marquez sont comme les ombres aux tableaux †. Enfin le trop d'art dans l'action & dans la voix, ainsi que dans la composition d'un discours rend un Orateur sec, guindé, & pedant.

Avis general.

Toutes les regles de Demosthenes, de Ciceron, de Quintilien, & des illustres Modernes, qui ont écrit sur l'éloquence, sont inutiles à l'Orateur; s'il ne suit la premiere qui est de bien comprendre ce qu'il dit, de le sentir fortement soi-même, pour le rendre sensible à l'Auditeur. Quand on est touché de son discours, le visage, la voix, le geste se pré-

M

* *Ubi cunque ars ostentatur, veritas abesse videtur.* Quint. lib. 10. cap. 4.

† *Quidam etiam negligentia est diligentia.* Cic. in Orat.

tent & se conforment aux mouvemens intérieurs *; & pour peu qu'on ait quelques graces naturelles, avec cela seul sans beaucoup de recherches on ne sauroit manquer de plaire, & de persuader; qui est le seul but de l'Eloquence.

Conclusion.

Quoi que l'on nous raconte de Demosthenes, il est impossible sans les dispositions naturelles de parvenir au souverain degré de la declamation. L'art peut bien en corrigeant les defauts de la nature, donner une certaine bonté; mais les qualitez naturelles de l'esprit & du corps, fortifiées par l'étude & l'application, peuvent seules donner l'excellence. L'application peut donner la memoire. L'étude peut donner l'intelligence; mais la sensibilité de l'ame, partie essentielle du recit, & ces graces exterieures si éclatantes & si frapantes, ne pouvant être acquises par l'art, ne sont que les purs bienfaits de la nature. Ainsi je finirai avec Cicéron comme j'ai commencé: *Sic sentio, naturam primum ad dicendum vim asserere maximam.*

* *Omnis metus animi suum quemdam à natura habet vultum & sonum & gestum.*
Cic. in Orat.

ARTICLE XIII.

Menandri & Philemonis Reliquiæ, quotquot reperiri potuerunt. Græcè & Latine cum Notis Hugonis Grotii, & Joannis Clerici, qui etiam novam versionem adornavit, indicesque adjecit. C'est-à-dire, Les Fragmens de Menandre & de Philemon. Amstelodami, apud Thomam Lombrail, 1709. in 8. pagg. 374. Et se trouvent à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

MENandre est si renommé parmi les Poètes Dramatiques, qu'il n'est inconnu d'aucun de ceux qui sont tant soit peu versez dans la Republique des Lettres. A cet égard il faut presque tout-à-fait s'en rapporter au temoignage, & aux éloges de l'Antiquité; car il ne reste de lui que des fragmens & des lambeaux. Il y en a même qui ne sont que des phrases, qui ne signifient rien. Mais on a voulu conserver jusques aux moindres restes & aux moindres debris. Mr. le Clerc les a recueillis avec beaucoup de diligence & de soin. Il avoit dessein d'y joindre un Commentaire formé de tout ce que les Anciens en ont dit, & de l'enrichir de maximes, & de sentences qui eussent du rapport à celles qu'il avoit inferées dans ses Pièces Comiques; mais Mr. le Clerc

mesurant son projet avec les autres occupations, l'abandonna pour ne pas trop entreprendre au delà de ses forces & de son loisir. Il est même surprenant qu'il ait pu menager assez de tems pour s'appliquer également & avec le même succès à l'étude de la Theologie, & des sciences profanes.

Menandre *, le Chef de la nouvelle Comedie, est le Poëte sur lequel les suffrages sont plus conformes. Il a été loué unanimement tant que ses Pieces ont subsisté, & les morceaux qui nous restent montrent qu'il n'étoit pas indigne des éloges qu'il a reçus. Cesar croyoit bien louer Terence en l'appellant un Demi-Menandre, *dimidiatus Menander*, parce que Terence qui a la politesse du langage, est trop languissant dans l'action, & n'animoit pas assez ses personnages; il manquoit de cette force que Cesar appelloit force comique, *Vis comica*: au lieu que Menandre avoit l'un & l'autre talent: sa diction étoit très-pure, & il donnoit beaucoup de vivacité au jeu du theatre. Outre qu'il s'exprimoit avec facilité, avec grace & avec force, il savoit bien peindre les mœurs, & imiter les mouvemens de toutes les passions. Plutarque, judicieux Critique, dit en le comparant avec Aristophane, que ce n'étoit point un de ces

Poëtes

* Athenien vivoit en la 114. Olympiade du tems d'Alexandre le Grand.

Poètes vulgaires qui briguent avidement l'applaudissement de la multitude sans négliger le peuple; il cherchoit à plaire aux gens de bon goût. Aristophane au contraire n'a contenté ni les uns, ni les autres. Il ajoûte que de son tems les Pièces de Menandre faisoient les delices de tout le monde; qu'on s'en faisoit toujours un plaisir nouveau; & que les Philosophes les plus abstraits, & les Magistrats les plus graves ne trouvoient rien de plus propre pour se delasser de leurs serieuses meditations, ou des exercices penibles de leurs charges que les Comedies de Menandre, dans lesquelles ils trouvoient souvent l'utile & l'agreable joints ensemble, & qui étoient remplies d'un sel Attique qui ne s'étoit jamais trouvé plus ingenieusement employé. Le P. Rapin, qui n'avoit pourtant vu que des morceaux des Comedies de Menandre, convient, qu'il est plaisant d'une maniere plus honnête qu'Aristophane; qu'autant qu'il en peut juger par ces échantillons, il fait des portraits fort agreables de la vie civile; & qu'il fait parler les gens dans leur caractere, parce qu'il avoit étudié la nature, & qu'il entre dans les affections des personnes qu'il fait parler. Eusebe, Porphyre, & Clement Alexandrin l'ont accusé d'avoir pillé ceux qui l'avoient precedé. Quoi qu'il en soit, il a bien sçu profiter de ses vols, & avec beaucoup d'industrie, & il en a tiré au-

tant d'honneur que s'il n'avoit puisé que dans son propre fond.

Grotius avoit fait une traduction, mais en rendant à la lettre vers pour vers, ce qui la rendoit obscure, & trop contrainte. C'est pourquoi Mr. le Clerc en a fait une nouvelle, & il a choisi la prose pour se rendre plus intelligible. Quoi que ces fragmens de Menandre ne se soient presque conservez que pour le langage, & par rapport à l'élegance grammaticale, il y en a pourtant quelques-uns assez beaux de la délicatesse, & de la force de son genie. Menandre avoit composé cent huit ou cent dix-neuf Pièces; & on a rangé sous le titre de chacune ce qui en avoit été détaché. Nous venons de dire la raison pour laquelle ces restes ne sont pas également choisis: ce ne sont bien souvent que des expressions, & non pas des sentences, & de plus la finesse d'un mot échappe, parce qu'il n'est pas dans sa place, & qu'on ne sçait pas ce qui a été dit par l'Acteur qui vient de parler. Mais Mr. le Clerc a sçu rendre presque utile, & instructif par des Notes sur bien des termes qui seroient entendus de très-peu de Lecteurs. Nous citerons deux ou trois endroits sur la traduction de Mr. le Clerc.

Quem Dii amant, is moritur juvenis.

Selon

Selon la Note de Mr. le Clerc, les * Anciens prenoient une mort prématurée pour une faveur des Dieux; c'étoit abréger une vie qui est presque toujours traversée par mille chagrins. Voici une maxime grave, & que le Christianisme a adoptée:

Ille est vir optimus,

Qui inter mortales maximè novit injuriam ferre.

Les gens du monde prennent cela pour une vanité de Philosophe; & se figurent qu'il y a de la lâcheté à souffrir une injure sans se venger. Au lieu que les plus sages Payens ont dit, que celui qui faisoit l'injure, étoit plus à plaindre que celui qui la recevoit. Nous finirons par une reflexion de Menandre sur le train du monde.

Difficile invenire cognatum

Pauperis est; nemo enim fatetur

Se cognatione contingere eum, qui auxilio quopiam

Indiget: nam simul expectat à se quidpiam postulatum iri.

L'expérience apprend assez, que les pauvres & les malheureux ont craint que leur infortune ne soit contagieuse, ou qu'en les reconnoissant pour parens, on ne soit engagé à les soulager dans leur misère.

M 4 A. R.

* Voyez Cicéron & Plutarque.

ARTICLE XIV.

Les Oeuvres de Maître Henri Basnage, Ecuyer, Seigneur du Franquesnoi, Avocat au Parlement, contenant ses Commentaires sur la Coutume de Normandie, troisième édition revue & corrigée, & augmentée par l'Auteur : où sont ajoutés plusieurs Edits, Declarations & Arrêts tant de Sa Majesté que de la Cour, servant de reglement, tant pour la Coutume de cette Province, que pour la procedure. Tome I. & II. in folio. Traité des hypotheques in 4. cinquième édition. A Rouën, chez Maurry. 1709. pagg. 600. 507. & 147. Et se trouvent à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm.

LA Coutume de Normandie particulière, mais sage dans ses dispositions, n'auroit pas eu besoin de Commentaire, si les Legislatateurs avoient pu prévoir tous les faits, & les cas, qui sont infinis. D'ailleurs la Jurisprudence, qui devoit être ferme & stable, est sujette au changement, comme toutes les choses humaines. Berault & Godefroy avoient précédé Mr. Basnage. Mais l'un est fort sec, & fort succin& dans son Commentaire; & l'autre, quoi qu'avec plus d'étenduë & de capacité, n'avoit pas assez d'expérience du barreau, ni assez de connoissance du
Droit

Droit Civil, & du Droit Coutumier de la France. Mr. Basnage par un travail infatigable avoit joint toutes ces sciences ensemble; en sorte que les Provinces qui sont regies par le Droit Romain, & celles qui sont gouvernées par des Coutumes, en peuvent profiter avec la Province de Normandie. Il en fait une comparaison fort instructive, & souvent fort curieuse.

On a fait diverses tentatives pour réunir toutes les Provinces de France sous une même Coutume, & une même Loy. Cette uniformité previeudroit bien des procès qui s'élevent de la difference qu'il y a entre deux Coutumes voisines, en sorte que si un ruisseau les partage, ce qui est juste d'un côté, devient injuste sur l'autre bord. Chaque Coutume étant souveraine dans son territoire, aucune ne veut ceder de sa jurisdiction, & assujettir ce qui depend d'elle à des Constitutions étrangères. Cette jalousie forme quelquefois des questions assez compliquées, & qui embarrassent les Jurisconsultes. Mais le remede seroit trop violent: un si grand changement pourroit troubler l'ordre, & la Constitution des familles qui sont réglées par les usages des lieux où elles sont établies. On ne sçait pas trop bien en quel tems s'introduisit cette diversité de Coutumes. Il y a bien de l'apparence que cela arriva par la foiblesse des derniers Rois

de la II. Race. Alors les grands Seigneurs ayant usurpé la Souveraineté chacun dans son territoire, il s'arrogea aussi le pouvoir de faire des Loix; & c'est de là sans doute qu'est venuë cette variété de Coutumes qui partagent le Royaume. Philon Juif a raison de dire, que Dieu n'a permis la confusion des Langues, & la diversité des Coutumes que pour la punition du genre humain. De plus tous les Barbares qui inonderent la Gaule, y transporterent leurs Loix; les Lombards, les Bajoares, les Ripuaires, &c. Mais Alaric II. Roy des Wisigoths, en 506. qui tenoit sa Cour à Toulouse, fit observer les Loix Romaines, & compiler le *Code Theodosien*, qui regna long tems sur tout dans la Gaule Narbonnoise, & dans les Provinces Meridionales. Le Droit Civil y a succédé au Code Theodosien. On ne peut pas attribuer la même origine aux Coutumes de Normandie. Les Normans en arrivant dans la Neustrie, traiterent les habitans avec beaucoup de barbarie, & de cruauté. Mais aussi-tôt que la paix fut établie par la cession que Charles le Simple fit de la Normandie au Duc Raoul, ils ne songerent qu'à cultiver les pais qu'ils avoient ruinez. Raoul, Grand Justicier, publia des Loix conformes au genie des deux * Peuples qu'il réunissoit, & érigea des tribunaux pour y rendre la justice,

* *Les Neustriens, & les Normans.*

rice. Il fit voir par la sagesse, & la prudence qui y regnoient, qu'il ne possédoit pas moins les vertus politiques que les vertus militaires. Elles étoient composées de quelques Coutumes de Danemarck, & de quelques Loix Françoises. Mais on ne sçait si elles furent alors rédigées par écrit : du moins est-on bien assuré qu'elles étoient fort succinctes, & qu'elles contenoient bien peu d'articles, si on excepte le larcin, contre lequel il étoit d'une nécessité absolüe de prendre de grandes precautions, parcequ'il étoit difficile de contenir des soldats accoutumés au pillage, & au brigandage. Les Normands decidoient les procès d'une maniere qui ressenoit la barbarie du climat d'où ils étoient sortis. C'étoit par le duel, par le fer chaud, par l'eau froide, ou bouillante. Mais le duel étoit la maniere la plus ordinaire : ces peuples guerriers ne connoissoient d'autre droit que celui des armes. Ils appelloient cela consulter Dieu. Guillaume le Conquerant transféra ses Loix avec lui en * Angleterre, & elles s'y observent encore en partie. Les Normans en emprunterent aussi des Anglois : comme le Droit de Garde-Noble, & le Droit de viduité, qu'ils appellent *la Courtoisie d'Angleterre*. Il y a bien de l'apparence que jusqu'à St.

M 6

Louis.

* On y a plaidé en Langue Normande jusqu'à l'an 1361.

Louis les Coutumes n'étoient qu'un usage qui se conservoit par tradition. La premiere réduction des Coutumes de France par autorité publique fut faite en vertu de l'Ordonnance de Charles VII. en 1454 aux Etats de Blois. En 1577. la Noblesse en demanda la Reformation, ce qui fut executé en 1583. pour celle de Normandie.

Il ne faut pas insister plus long tems sur cet article pour passer à d'autres, qui valent d'autant mieux qu'ils n'ont pas un rapport particulier à la Normandie, & qu'ils interessent toutes les Provinces du Royaume. Nous en designerons deux, sans pouvoir les expliquer, parceque nous n'avons plus assez d'espace: l'un regarde les Baillis *, ou les Senechaux: car ce sont des Juges de même autorité. En vain les Jurisconsultes en ont recherché l'origine, ils n'ont pu s'accorder. Le mot de Bailly signifioit autrefois *Gardien*, parceque la Justice leur étoit baillée en garde; & on appelle encore en quelques Coutumes, *Baillistres* ceux qui ont la garde Bourgeoise de leurs enfans. Quoi qu'il en soit, ils devinrent si puissans vers la fin de la seconde Race, & au commencement de la troisiéme, qu'ils avoient tout ensemble le commandement des armes, le maniement des finances, & l'administration de la Justice. Ils tenoient leurs

* Ce sont les premiers Juges d'un siege
il y a un *Presidial*.

leurs grandes Assises, & jugeoient les affaires en dernier ressort. Jusqu'au tems que le Parlement fut rendu sedentaire par Philippe le Bel, on ne trouve aucun Arrêt sur des appellations de sentences rendues par les Baillis ou Senechaux. Par les Ordonnances de Charles IX. & de Henri III. il est enjoint que nul ne soit pourvu d'office de Bailly, ou de Senechal, qui ne soit de robe courte, & qui n'eût même porté les armes. Ils sont encore tous gens d'épée, excepté celui de Loudun qui est Bailly de robe longue. Mais aujourd'hui ils sont depouillez de toutes leurs fonctions. On ne leur a laissé que l'honneur de commander le Ban, & l'Arriere-Ban, & toute leur autorité pour l'administration de la Justice a été transferée à leurs Lieutenans, qui sont gens de robe. L'appel de leurs jugemens est relevé au Parlement.

L'autre article que nous nous sommes réservé, concerne les fiefs. L'origine en est fort cachée, & fort obscure. A peine trouveroit-on un sujet sur lequel les Auteurs fussent plus partagez, & chacun d'eux a beaucoup mieux réussi à combattre l'opinion des autres qu'à établir solidement la sienne. Ceux qui ont avancé que les noms de *Seigneurs* & de *Vassaux* étoient pris des *Patrons* & des *Cliens* de l'ancienne Rome, l'ont fait plutôt par amour pour l'élegance, & la pureté de la Langue Latine,

qu'à cause de la conformité qu'ils y ont rencontrée. La conjecture la plus apparente est, que cela est venu des distributions de terres que faisoient les Empereurs Romains sur les frontieres de l'Empire Romain à leurs Capitaines, & à leurs soldats, à condition de porter les armes pour les garder. Mais elles n'étoient pas hereditaires, & ne s'accordoient point en propriété. La même chose se fit dans les Gaules, & en Allemagne. Les gens de guerre étoient recompensez par ces sortes de *benefices*, qui étoient revocables à volonté par le Souverain, & toujours dependans de lui. Le mot de *fief* ne s'introduisit gueres avant Hugues Capet: enfin les *benefices* furent convertis en *Alodes*, & donnez en pleine propriété, à condition de foi & hommage. C'est de là apparemment qu'est venu le mot de *fief*; car dans le vieux langage on disoit *fé* pour *foy*; & en effet dans la Coutume Normande d'Angleterre, où la langue Normande s'est le mieux conservée, le mot de *fé* y est employé pour *fief*. Cependant le mot de *benefices* s'est conservé encore long tems. Car le Pape Adrien IV. ayant écrit à l'Empereur Frederic I. * *se illius erga se beneficii non pœnitere*, l'Empereur en fut fort indigné, entendant par là que le Pape s'attribuoit le droit de donner l'Empire comme un fief relevant de lui. Il écrivit

* *Frederic Barberousse, dans le XII. siècle.*

fort aigrement au Pape, qu'il en avoit menti, & lui declara la guerre. Le Pape l'appaisa en expliquant son intention.

On voit bien que nous avançons à la hâte, & que nous precipitons, ou plutôt que nous étouffons les matieres. Mais dans un Ouvrage si abondant nous ne finirions point si nous nous arrêtions à tout ce qui peut attacher l'attention, ou la curiosité du Lecteur. En un mot si les ames étoient sensibles dans le repos du tombeau, Mr. Basnage auroit la joye de sçavoir qu'il est encore reclamé dans le barreau comme l'interprete de la Coutume, & nous pouvons dire, sans trop hazarder, que son sentiment y vaut une raison.

Nous ne dirons rien du *Traité des hypotheques*. Nous avons * parlé de la seconde édition il y a bien des années. Celle-ci est la cinquième, & on l'a jointe à la troisième édition du Commentaire sur la Coutume, pour faire un corps complet du Droit Coutumier de Normandie. C'est un des plus importans sujets, & l'un des plus difficiles de la Jurisprudence Françoisse. On n'a plus aujourd'hui cette confiance aveugle, & abandonnée que les Anciens vantoient tant & peut-être speculativement, qui ne demandoit d'autres assurances, & d'autres gages que l'amitié. C'est un reproche qu'on trouve dans Martial, d'un

* Mois de Decemb. 1687.

d'un ami à son ami, qui lui reproche, qu'il aimoit mieux confier son argent à ses Jardins & à ses Heritages qu'à leur ancienne amitié:

*Quod mihi non credis veteri, Telefine,
sodali,
Credis colliculis, arboribusque meis.*

A R T I C L E X V.

Extraits de diverses Lettres.

I T A L I E.

MR. Gravin a vu publier le second Tome de son *Traité de l'origine, & du progrès du Droit Romain*. L'élegance, l'érudition, & la fine critique qui y regnent, l'ont fait rimprimer plus d'une fois en Allemagne. On a imprimé à Florence en trois Volumes *in 4.* toutes les Oeuvres de Jean de la Casa, Archevêque de Benevent. L'Editeur dans sa Preface le justifie d'être l'Auteur d'un livre très-scandaleux qu'on lui attribue, & allegue d'autres raisons pourquoi il ne fut pas revêtu de la pourpre, & élevé au Cardinalat. On a imprimé à Bologne un recueil de lettres touchant les reflexions du Marquis d'Orsi touchant *la maniere de penser* du P. Bouhours. Elles contiennent une espece d'apologie pour le P. Bouhours que le Mr. d'Orsi a attaqué. L'Abbé Garafolo a pris le parti du Mr. d'Orsi, parce qu'il a cru que le Mr. d'Orsi ayant fait
l'apo-

l'apologie des plus beaux esprits d'Italie, toute l'Italie est intéressée à sa défense, & sur tout contre un Academicien de Padoue qui l'avoit refuté un peu vivement. La dispute roule sur quelques passages d'Auteurs Grecs que l'Abbé Garafolo pretend mal entendus, & mal critiquez. On a publié à Rome une *Dissertation sur les morts subites*. On a publié à Rome une nouvelle piece Latine contre le P. Germon pour deffendre la *Diplomatique* du P. Mabillon. Mr. de Vico de Naples a publié une *Dissertation*, touchant la *methode d'étudier de nôtre tems: De nostri temporis studiorum ratione*. Mr. Muratori a publié ses *Anecdotes Grecques* sous ce titre, *Anecdota Græca quæ ex MSS. Codicibus nunc primùm eruit, Latine donat, notis & disquisitionibus auget Lud. Ant. Muratorius, J. Raynaldi I. Ducis Mutina Bibliothecarius. Patavii. 1709. in 4.* Les Vies des Archevêques de Ravenne par Agnellas qui vivoit au XIII. siecle, ont été publiées par le P. Bacchini. Peu s'en est fallu que cet Ouvrage n'ait été supprimé par la Congregation de Rome; parce qu'Agnellas qui en est l'Auteur, a écrit dans l'esprit des Archevêques de Ravenne, lors que soutenus par l'Exarque de Ravenne, ils pretendoient se soustraire à la domination des Evêques de Rome. Mr. l'Abbé Fontanini, & Mr. l'Abbé Passionei ont fait lever l'interdiction.

(ALLEMAGNE.) Mr. Eccard, Professeur en Histoire, a mis au jour son *Traité de l'excellence Etymologique, & son usage par rapport à l'Histoire: de usu & præstantiâ studii Etymologici in historia*. Il est l'Eleve de Mr. Leionits. C'est un titre de recommandation. Il y a ici un Curieux qui soutient que l'Ambre est un meteore, & un composé de souffre & de baume celeste, resserré & condensé par l'inflammation. Son paradoxe est appuyé sur un livre de deux cents ans qui a pour titre, *Lettre d'un Philosophe au berceau, aux curieux de la nature*, où il pretend prouver que l'ambre est un meteore. Mr. Plarre travaille ici (Berlin) à une *Histoire de Brandebourg* qu'il divisera en cinq gros volumes. Le Fanatisme fait toujours de grands ravages en Allemagne. Mr. Jägerus pour arrêter le cours de ces nouveutez, a entrepris l'examen des écrits de Mr. Poiret. Il le traite de faux contemplatif, & l'accuse d'erreurs fondamentales sur les principales veritez de la Religion. Mr. Fabricius fait imprimer à Hambourg le troisième tome de la *Bibliothèque Grecque*. En même tems il prend soin de l'édition du livre de feu Mr. Placcius touchant les *Anonymes*, ou ceux qui n'ont point pris de nom, ou qui en ont pris de faux à la tête de leurs Ouvrages. Huit mille Auteurs y sont demasquez. On a fait des additions nombreuses & considerables à la

la premiere édition. Mr. Fabricius a aussi publié un supplement au *Recueil des Historiens Grecs & Latins* par Mr. Vossius. Il a fait faire aussi une nouvelle édition des *Ouvrages de Paul Colomiés de la Rochelle*. Le second Tome du *Recueil des Anciens Historiens de la Maison de Brunswick* est achevé. C'est Mr. Leibnits qui y a présidé. L'impression du recueil de ses *Lettres à Mr. Arnaud*, avec les reponses de Mr. Arnaud, s'avance fort. Il y joindra ses *Lettres à Mr. Peliffon sur la tolerance*, & ses *Reflexions sur les Ouvrages de Mr. Bayle*. Mr. Ancillon, Juge superieur des Refugiez à Berlin, a publié *les Vies de quelques Sçavans modernes*. Il prepare un second volume. Mr. Ocluet, de l'Academie Royale de Berlin, a mis au jour un écrit contre Mr. de la Croze en faveur du P. Hardouin : *De genio seculi XIII. ad mentem & modulum Harduini contra auctorem Gallum Pantomastigem Prolusionum. Ostenditur seculum XIII. non fuisse barbarum & inficetum; sed prestantium ingeniorum feracissimum*. Apparemment Mr. Ocluet a été piqué que Mr. de la Croze, fort inferieur en sçavoir au P. Hardouin, l'ait traité avec tant de hauteur & de mepris.

(ANGLETERRE.) Mr. Collier, l'un des meilleurs Ecrivains d'Angleterre, a entrepris une *Histoire Ecclesiastique de la G. Bretagne* depuis qu'elle a reçu la Religion
Chre-

Chretienne ; le premier volume a paru, & finit avec le regne de Henri VII. Il promet de continuer jusqu'à la fin du regne de Charles I I. On a traduit en Anglois le Dictionnaire de Mr. Bayle. La Dissertation de Mr. Alix de *Jesu Christi Domini nostri anno & mense natali*, contient peu de choses nouvelles. Il place la naissance de J. CHRIST à l'an 749. de Rome. Mr. Smith a publié un Traité pour reconcilier toutes les Sectes Chretiennes. Il ne sera pas plus heureux que Mr. Nichols, qui souhaiteroit bien pouvoir pacifier les dissensions qui divisent l'Eglise Anglicane. Il fait dans sa Preface une histoire exacte de tous les Non-Conformistes qui s'en sont separez. Il souhaiteroit que de part & d'autre on voutut s'en rapporter aux Protestans de Hollande & d'Allemagne. Mr. Potter, Professeur en Theologie à Oxford, prepare une édition de *St. Clement & Alexandria* plus correcte que toutes les autres. Un Poëte François va faire imprimer un Poëme de quatre cents vers à la gloire de Mr. Bayle, à qui il donne le nom d'*Eudoxe*. Il est intitulé *La Memoire du Philosophe de Rotterdam vengée de la Calomnie*. Les Adversaires de Mr. Bayle n'y sont pas fort maltraitez, à la reserve de Mr. Jurieu, qu'il regarde comme le seul delateur de son Heros. On debite à Londres *Synopsis Canonum S. S. Apostolorum, & Conciliorum Oecumenicorum & Provin-*

Provincialium ab Ecclesiâ Gracâ receptorum, in fol. Mr. Coste travaille à une nouvelle traduction d'Herodote, qui sera plus exacte & plus châtiée que celle de Du Ryer. Mr. Keith, Prêtre de l'Eglise Anglicane, se vante dans un petit écrit d'avoir trouvé les longitudes. On a imprimé les trois premières *Comedies d'Aristophane* avec des notes de Mr. le Baron de Spanheim. Il continuë son *Traité des Medailles*, où il sera obligé de refuter le P. Hardouin. On parle de publier tous les mois une espece de Journal, ou de *Bibliothèque d'Anatomie, de Medecine, & de Chirurgie*. Le Doyen de Carlisle a publié un *Traité de la Puissance Ecclesiastique & Politique*.

(FRANCE.) Mr. de Maucroix, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Rheims, est mort depuis peu. Il a vecu sans ambition, & content d'une fortune mediocre: Ses traductions l'ont rendu celebre. Il a traduit l'*Histoire du Schisme d'Angleterre* par Sanderus; la *quatrième Oraison de Cicéron contre Verrés*; les *Philippiques de Demosthene*; les *Homelies de St. Chrysostome au peuple d'Antioche*, & *trois Dialogues de Platon*. Le *XVII. siecle de la Bibliothèque Ecclesiastique de Mr. du Pin* va paroître. On a vu ici le *Decret du Pape Clement X. sur les sept questions qui regardent la Chine*. Deux sont demeurées indécises: les cinq autres ne sont pas assez formel-

286 . *Histoire des Ouvrages*
 formellement condamnées. On y a pour-
 tant déclaré qu'on ne pourroit se servir
 des mots de *Tien & Xungli*, parce qu'ils
 signifient le ciel, ou la vertu du ciel; mais
 qu'on se peut servir de celui de *Ninchen*,
 qui signifie le Seigneur du ciel. Mr. l'Ab-
 bé Regnier à l'âge de quatre-vingt ans
 traduit le livre de Ciceron de *Divinatione*.
 L'Abbé Genest a mis en vers toute la Phi-
 losophie de Descartes. L'entreprise est
 singulière. Il y a deux ou trois ans que
 Mr. de Corbinelli Florentin a fait imprimer
 deux volumes in 4. qui contiennent
 la *Genealogie de la Maison de Gondi*. Mr.
 Baluze a mis au jour l'*Histoire Genealogi-
 que de la Maison d'Auvergne justifiée par
 chartres, titres*. Mrs. du Journal de Pa-
 ris en ont fait une mention honorable
 dans deux differens Journaux de l'année
 1709. Elle est en deux vol. in folio d'une
 très-belle impression.

(HOLLANDE.) On a imprimé chez
 Humbert à Amsterdam un Recueil des
 Oeuvres du P. Vavassor in folio. *Fran-
 cisçi Vavassoris, à Societate Jesu, opera
 omnia antehac edita, Theologica & Phi-
 lologica; nunc primum in unum volumen
 collecta*. Mr. Almelooven a fait faire une
 nouvelle édition des Lettres de Casau-
 bon: *Isaaci Casauboni Epistola, insertis ad
 easdem Responsonibus &c. Accedunt Me-
 rici Casauboni I. F. Epistola. Rotterda-
 mi, apud C. Fritsch, & M. Böhm, 1709.*

des Savans. Juin 1709. 287.

in fol. Mrs. Chastelain ont publié un in folio contenant les Genealogies de vingt familles illustres d'Italie : avec des Dissertations historiques. Amstelodami, 1710. *Genealogia viginti illustrium familiarum in Italia, in tres classes.*

On a publié à Leipfick toutes les Oeuvres des Philostrates qui nous restent: *Philostratorum qua supersunt omnia; Vita Apollonii lib. VIII. Vita Sophistarum lib. II. &c. Accessere Apollonii Tyanensis Epistola; Eusebii liber adversus Hieroclem. Lipsia, apud Thomam Fritsch, 1709.*

F I N.

TABLE

T A B L E

Des matieres principales.

Mois d'Avril, Mai, & Juin,

1709.

M R. DE BILLY, <i>Nouveau Traité de la Memoire, &c.</i>	Pag. 147
MENARD (Phil.) <i>Essay sur le Socinianiſme, &c.</i>	152
MAUBEC, <i>Principes physiques de la raiſon, &c.</i>	161
LENGLET DU FRESNOY, <i>Traité de la Confeſſion, &c.</i>	168
NORISII (Henr.) <i>Opus poſthumum. Accessit ejus Thraſp, &c.</i>	181
OSTERWALD (J. F.) <i>Traité de l'impureté.</i>	186
V. HILDEBERTI <i>Opera omnia.</i>	193
BASNAGE, <i>Proſpectus novæ Editionis accuratiſſimæ Monumentorum Eccleſiaſticorum, &c.</i>	214
FLEMING (Rob.) <i>Chriſtology, &c.</i>	217
<i>La Religion d'un Philoſophe, &c.</i>	219
RUINART, <i>Abregé de la Vie de D. Mabillon, &c.</i> & MABILLON, <i>De Re Diplomatica libri VI.</i>	235
<i>Quelques Reflexions ſur l'Art de parler en public.</i>	253
Menandri & Philemonis <i>Reliquiæ, &c.</i>	267
<i>Les Oeuvres de Maître Henri Baſnage, &c.</i>	272
<i>Extraits de diverſes Lettres.</i>	280

Fin de la Table.



